PIZZOFALCONE

4290

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio IIIAK

Palchetto

Num.° d' ordine

AZIONALE

. Prov.

VITT. EM. III

2261

NAPOLI

R. Prov.
I
2261

163

ÉLÉMENS
DE
L'ART VÉTÉRINAIRE.

ESSAI
SUR LES APPAREILS
ET
SUR LES BANDAGES
propres aux Quadrupèdes.

A l'uſage des Élèves des Écoles Royales Vétérinaires.

AVEC FIGURES.

Par M. BOURGELAT, Directeur & Inſpecteur général des Écoles Vétérinaires, Commiſſaire général des Haras du royaume, Correſpondant de l'Académie royale des Sciences de France, Membre de l'Académie royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe, ci-devant Écuyer du Roi & Chef de ſon Académie établie à Lyon.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE III NAPOLI

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLXX.

AVERTISSEMENT.

LES opérations manuelles ſeroient en général plus dangereuſes qu'utiles, & l'action de la plupart des topiques ſans effet, ſi une mécanique induſtrieuſe & raiſonnée n'en préparoit & n'en aſſuroit le ſuccès, & ſi le génie de l'Artiſte, ſollicité & mis en mouvement par de premières notions, ne venoit à ſon ſecours dans une infinité de cas non prévus & de circonſtances hors des règles.

La partie des Appareils & des Bandages, n'eſt donc pas un des points les moins intéreſſans de la Chirurgie. Hippocrate *fut pénétré de cette vérité;* Galien *a laiſſé ſur cette matière un très-ample traité, que les Commentaires de*

Vidus Vidius *n'ont pas rendu plus acceſſible à ceux qui tenteroient d'abord d'y puiſer des lumières : & les Écrits de* Paré, *de* Jacques de Marque, *de* Verduc, *de* Leclerc, *de* Baſſius, *d'*Ulhoorne, *du célèbre* Heïſter *& de M.* Suë, *prouvent aſſez de quelle importance peut être cette portion de la doctrine des panſemens. Les connoiſſances que ces mêmes Écrits renferment, ne ſont pas, à la vérité, des loix, dont on ne puiſſe s'écarter, parce qu'un art, dans l'exercice duquel l'eſprit doit ſans ceſſe diriger la main, ne ſauroit être conſtamment aſſervi à des modèles ; mais les principes une fois établis, c'eſt à l'homme inſtruit à les étendre, à les reſſerrer, à les combiner, à en imaginer de nouveaux*

dans le beſoin, & à ſe frayer, en un mot; des routes qui le rendent ſupérieur à toutes les difficultés & à tous les obſtacles.

Juſques ici l'Art Vétérinaire a été, pour ainſi dire, un art ſans art, également dénué de préceptes & d'exemples. Des recettes informes amoncelées d'âge en âge, en font toute la richeſſe; d'une autre part, on s'eſt armé du feu & du couteau; on a brûlé; on a coupé indiſtinctement au milieu des ténèbres épaiſſes qui voiloient la ſtructure & l'uſage des parties ſur leſquelles on opéroit; rien de rationel, nulles vues, nulle méthode, nulle trace ni dans les Auteurs anciens, ni dans les ouvrages mêmes les plus récens du plus léger progrès de la Chirurgie des

animaux ; nuls veſtiges des appareils, ni des bandages contentifs des médicamens, ni des bandages contentifs des parties ; des embrocations le plus ſouvent capables de contrarier & d'étouffer les efforts de la Nature, ſont encore, relativement à différentes portions du corps des brutes, les uniques ſecours, ſuggérés ſans doute par la facilité des poils à retenir les graiſſes & les huiles ; & tels ont été les malheureux effets d'une routine aveugle & mépriſable, que les évènemens les plus funeſtes & les plus multipliés n'ont pu guérir les Artiſtes qui n'ont jamais procédé que d'après elle, de l'inſenſibilité la plus opiniâtre ſur la groſſièreté de leurs écarts & ſur l'énormité de leur misère.

Dès le moment où nous jetames les

premiers fondemens de nos Écoles, nous ſentimes la néceſſité de parer dans nos hôpitaux à l'introduction des vices d'une habitude acquiſe dans les boutiques, & d'indiquer à nos Élèves les moyens d'une pratique ſaine & d'une main-d'œuvre raiſonnée; nous reduiſimes en leçons ce que l'expérience qui naît d'une ſuite d'obſervations faites avec ſoin, nous avoit appris à nous-mêmes; bientôt ces leçons, par une ſorte de trafic, furent répandues & paſsèrent au-dehors, mais ſous un idiome corrompu & ſous une forme totalement pervertie; l'Eſſai que nous publions aujourd'hui, rectifiera les erreurs ſemées dans ces copies infidèles.

Nous l'avons diviſé en trois parties.

La première contient l'expoſition de

toutes les pièces à employer dans les panſemens, & les règles générales à obſerver dans l'emploi qu'on en peut faire. Quelqu'abrégée qu'elle ſoit, nous voyons qu'elle ſuffit à ceux de nos Élèves qui dans le traitement des maladies extérieures travaillent avec intelligence & avec réflexion.

La ſeconde eſt moins notre ouvrage que celui de M. Goiffon; *une ancienne amitié l'a porté à unir les plus grands talens à notre zèle; c'eſt lui qui a dirigé la conſtruction du travail deſtiné dans nos hôpitaux à contenir les chevaux, ainſi que celle du travail pour les bêtes à cornes. On lui doit auſſi la deſcription de ces deux édifices, & nous la donnons d'autant plus volontiers ici, qu'en acquittant l'école envers lui, nous répondons encore au deſir*

qu'on nous a témoigné d'en connoître parfaitement les conditions & la ſtructure. L'ordre & la netteté qui règnent dans cette deſcription, l'exactitude de l'auteur dans l'expreſſion des dimenſions, des formes & des uſages de chaque pièce, donneront infailliblement des lumières ſûres & nouvelles à ceux qui après avoir fait prendre légèrement des meſures de notre charpente, ſe ſont flattés d'être aſſez inſtruits pour préſider à l'élévation d'un travail pareil, & pour lui donner même un degré de perfection de plus.

Dans la troiſième partie de cet Eſſai, nous avons raſſemblé tous les Bandages que nous pratiquons le plus communément: nous les avons rangé chacun en particulier, ſelon les différentes portions du corps du

cheval, en commençant par la tête & en ſuivant ainſi toute la machine. Les fermemens qui en terminent les détails, ſont le fruit des recherches de M. Chabert; *Élève, aujourd'hui placé à la tête de nos hôpitaux dans l'école de Paris, & aſſuré par la rapidité de ſes progrès d'une réputation, qui ſeule ſuffiroit pour convaincre à jamais de l'utilité de nos établiſſemens. Nous ne tairons point auſſi la part que M.* Flandrin *ſon adjoint & ſon neveu, y a eue; cette juſtice que nous lui rendons publiquement, ne l'enorgueillira point, & nous ne craignons pas que le ſouvenir de ce qu'il doit à des premières inſtructions, & le beſoin des efforts que l'art exige encore de lui, puiſſent lui en être moins préſens.*

Mais quelqu'attention que nous ayons eue, à donner à la deſcription à laquelle nous nous ſommes livrés, toute la clarté que nous étions capables d'y mettre, nous n'avons pu nous déguiſer l'obſcurité qui pouvoit rendre l'exécution de ces bandages & de ces ferremens difficile ou même impoſſible, ſi contens de parler à l'eſprit, nous ne préſentions rien aux yeux. Nous nous ſommes donc déterminés à faire deſſiner & graver le tout dans vingt-une planches. M. Vincent *l'un de nos Élèves, adjoint de M.* Goiffon *dans notre École, s'eſt chargé lui ſeul de cet ouvrage, ainſi que du ſoin de deſſiner & de graver pareillement les travails; nous applaudiſſons avec plaiſir & avec reconnoiſſance à ſon zèle: mais c'eſt au*

public plutôt qu'à nous de juger & d'apprécier ſon mérite en ce genre.

Au ſurplus, la récompenſe la plus flatteuſe de nos veilles & de nos peines, eſt dans le bien que nous opérons. Déjà nous commençons à apercevoir la poſſibilité de l'heureuſe révolution que nous deſirons de produire; l'art prend une forme; les ſuccès de nos Élèves conſolent & raſſurent une multitude de cultivateurs: des Nations étrangères ſe voient forcées à réclamer leurs ſervices: nos Écoles ſe peuplent de ſujets que l'intrigue & le préjugé ſembloient éloigner de nous, mais que l'intérêt & la vérité nous amènent: enfin une confiance qui nous honore, nous permet d'eſpérer de porter dans les corps chargés de la défenſe de l'État,

des lumières néceſſaires à la conſervation des animaux précieux qui ſont une partie de leurs forces : Tout paroît donc ſe réunir pour repouſſer les traits que l'envie lance contre notre entrepriſe, & qui ſeroient ſûrement moins éguiſés, ſi notre déſintéreſſement étoit mieux connu ; car cette paſſion baſſe & malheureuſement ſi commune, groſſiſſant toujours les proſpérités des autres pour s'en affliger, ne s'attache jamais à la choſe, & a bien moins pour objet, ſur-tout dans ce ſiècle, les perſonnes en elles-mêmes que les vils avantages qu'elle croit que leurs travaux leur procurent.

ÉLÉMENS

ÉLÉMENS
DE
L'ART VÉTÉRINAIRE.

DES APPAREILS ET DES BANDAGES *en général.*

Ou EXPOSITION *de toutes les Pièces à employer dans les panſemens;*

Et RÈGLES GÉNÉRALES *à obſerver dans leur emploi.*

I.

PAR le terme d'*appareil*, nous entendons dans la Chirurgie Vétérinaire, comme dans la Chirurgie du corps humain,

l'assemblage de toutes les substances nécessaires à un pansement, & nous appelons du nom de *pansement* l'application méthodique de toutes les pièces d'un appareil ; c'est-à-dire, de toutes les choses convenables au traitement d'une maladie extérieure.

II.

Ces choses sont, quant à la matière, la charpie, l'étoupe, la toile, la peau, les rubans de fil, le bois, le cuir, le fer, &c. De ces substances différemment unies, taillées, figurées, arrangées, forgées, on fait des *bourdonnets*, des *tentes*, des *mèches*, des *plumaceaux*, des *étoupades*, des *compresses*, des *bandes*, des *bandages*, des *ferremens*, des *liens*, des *attelles*, &c. Nous ne comprenons point ici les topiques qu'on y joint, & qu'on y ajoute le plus souvent, tels que les décoctions de plantes, des liqueurs spiritueuses, des baumes, des huiles, des onguens, des emplâtres, &c. de vraies lumières sur l'usage & l'application de ces médicamens exigent d'autres détails ; nous ne pourrons nous dispenser néanmoins de faire une légère mention des emplâtres, attendu qu'on peut en employer quelques-

uns assez fréquemment pour soutenir d'autres pièces.

III.

La *charpie* est un amas d'une certaine quantité de filamens, dont la toile est tissue. On fait la *charpie* en effilant simplement un morceau de toile d'une grandeur proportionnée à la longueur dont on la veut: cette action qui semble demander beaucoup de patience, est aisée & prompte lorsque l'on observe de tirer les fils exactement dans leur sens, selon leur étendue, & de les reprendre dans un autre sens quand ils sont cassés. On doit choisir de la toile médiocrement fine, unie & très-propre, & nous observerons que la *charpie* est beaucoup plus commode pour l'emploi lorsqu'on abandonne en la faisant, les fils à l'arrangement fortuit qu'ils prennent en tombant. On la fait encore plus simplement en ratissant un morceau de toile avec quelqu'instrument tranchant; le duvet que l'on en obtient sert à couvrir des plaies, dans lesquelles les chairs croissent & se régénèrent au-delà de ce que l'on desire; on l'emploie alors sous une forme sèche.

IV.

Perſonne n'ignore que ce que l'on appelle du nom d'*étoupe*, eſt ce que les Filaſſiers regardent comme la moindre filaſſe : cette ſubſtance eſt à peu près pour le panſement des animaux, ce qu'eſt la *charpie* relativement au panſement des hommes ; celle-ci entraîneroit le Maréchal dans une dépenſe conſidérable, par la quantité qu'il ſe verroit obligé d'en conſommer. Il fait ordinairement uſage de la première comme le Chirurgien fait uſage de la ſeconde, ſoit qu'il s'agiſſe de garnir des plaies profondes, ſoit qu'il ait à en couvrir la ſurface ; il en forme par conſéquent des bourdonnets, des plumaceaux, &c. &c. Il l'emploie sèche ou chargée de médicamens ; il faut cependant bannir & rejeter cette matière dans le panſement des parties extrêmement ſenſibles : nous nous en ſervons principalement dans celui des parties naturellement peu douloureuſes, & où il eſt beſoin d'une ſubſtance qui ait plus de corps & de ſolidité que la *charpie ;* c'eſt ainſi que l'on en remplit, par exemple, toute la cavité du pied dans certaines affections de la ſole & de la fourchette, &c. &c.

V.

Les *bourdonnets* ſont de petites pelottes d'étoupe ou de charpie roulées dans les deux mains, à l'effet de les rendre liſſes & unies, & de leur donner une ſorte de fermeté; la figure en eſt ordinairement oblongue, & leur volume eſt proportionné à leur uſage. On les emploie pour remplir le vide des plaies ou des ulcères profonds, pour en abſorber les matières purulentes, lorſqu'il importe d'aſſujettir des médicamens dont on les imbibe; quand il s'agit d'opérer une compreſſion ſur des vaiſſeaux ſanguins, dans l'intention d'arrêter des hémorragies, &c, &c. S'ils doivent être fermes, ils ne doivent point être trop durs : dans le cas où l'on pourroit craindre de ne pouvoir les retirer avec facilité des plaies qui ont une certaine profondeur, & plus encore dans la circonſtance des plaies qui pénètrent dans quelques cavités naturelles du corps, où ces mêmes *bourdonnets* pourroient s'égarer & ſe perdre, on a la précaution de les attacher par un fil; c'eſt ce que l'on appelle des *bourdonnets liés.* Il eſt infiniment mieux d'en mettre pluſieurs d'un médiocre volume dans les

plaies qui préſentent des cavités conſidérables, que d'en mettre un ſeul ; on en garnit plus ſûrement & plus aiſément toutes les inégalités, & on a plus de facilité à les en tirer. On ne doit jamais au ſurplus en placer un ſi grand nombre, que la compreſſion qui en réſulte en puiſſe être trop forte : ce précepte eſt d'une conſéquence eſſentielle, autrement on ſuſciteroit l'inflammation, la douleur, & l'on donneroit lieu à l'induration des chairs. La ſeule circonſtance d'une hémorragie eſt une exception à cette loi, & d'ailleurs la compreſſion n'eſt le plus ſouvent alors néceſſaire que pour un premier panſement.

V I.

Les *tentes* ſont encore des eſpèces de *bourdonnets* faits avec de la filaſſe ou de la charpie. Les filamens en ſont parallèlement rangés & maintenus dans leur longueur par des circonvolutions d'un fil plus ou moins ſerré, ſelon que la *tente* doit être plus ou moins ferme & dure. Quelquefois on leur donne la forme d'un clou, c'eſt-à-dire qu'elles ſont pointues par une extrémité, tandis que de l'autre, l'étoupe n'étant point

liée, préſente, lorſqu'elle eſt rabattue, une ſorte de tête. D'autres fois, dans le deſſein d'éviter la douleur que peut exciter au fond de la plaie la dureté de cette extrémité pointue, on ne lie pas l'étoupe juſques à cette pointe; ce qui en reſte ſans être lié, offre une eſpèce de pinceau qui prévient toutes impreſſions fâcheuſes. On ne doit employer les *tentes* que rarement & avec la plus grande circonſpection. À meſure que la Chirurgie humaine s'eſt éclairée ſur l'action des ſolides & des fluides dans la réparation des déperditions de ſubſtance, elle en a borné l'uſage trop fréquent & peu réfléchi qu'elle en faiſoit, & elle a compris que de tels moyens contrarioient les vues de la Nature & l'aſſujettiſſoient à de plus grands efforts par les obſtacles ſouvent inſurmontables qu'ils préſentoient & qu'elle avoit à vaincre. L'expérience nous a prouvé à nous-mêmes que la préſence d'un corps dur dans des plaies ſimples & récentes, eſt diamétralement oppoſée à l'indication curative. Il arrive preſque toujours en effet que les bords en deviennent calleux; la ſuppuration eſt difficilement légitime ou louable; l'iſſue du pus ſe trouve interceptée quant à

ſes ſources; elle ne l'eſt pas moins quant à ſon évacuation au dehors; les matières ſe pervertiſſent bientôt par leur ſéjour; elles acquièrent un nouveau degré d'acrimonie d'un panſement à l'autre, ce caractère acquis les éloigne de toutes les conditions requiſes dans l'œuvre de la régénération des chairs; retenues & renfermées par le dilatant, elles ſont ſollicitées à ſe frayer de nouvelles routes qu'elles ſe creuſent d'autant plus facilement qu'elles ſont toujours de plus en plus corroſives; il en réſulte des ſinus profonds, des ulcères ſinueux, des clapiers innombrables, des fiſtules rebelles, ſouvent des déliteſcences ou reflux, &c. &c.

Le Praticien inſtruit & ſage, n'adoptera donc les *tentes* que dans le cas d'une fiſtule que l'on ne pourroit dilater avec ſuccès & dont il importe de maintenir l'ouverture juſques à la réplétion de tout le vide, mais il en diminuera le volume inſenſiblement & les ſupprimera le plus tôt qu'il ſera poſſible, &c.

Dans des circonſtances de cette nature, on emploiera pareillement des *tentes* qui non-ſeulement obvient à ce que l'ouverture qui exiſte ne ſe ferme, mais qui en

procurent & en ſollicitent l'élargiſſement : ces dilatans actifs ſont faits avec de l'éponge préparée, ou avec quelques racines qui, ſuſceptibles comme l'éponge de gonflement à la moindre humidité, ne peuvent que dilater le ſinus, telle eſt, par exemple, la racine de gentiane.

On forme encore des *tentes* avec de la toile roulée ſur elle-même, & dont on fixe l'enroulement avec de la cire ou par le moyen de quelques circonvolutions de fil. Avant de la rouler on en effile les bords, c'eſt-à-dire les portions deſtinées à en être les extrémités; ainſi chaque bout de la *tente* ſe trouvant garni d'une eſpèce de houpe, abſorbe les matières qui réſident dans le fond des ulcères, ou le ſang qui incommode dans quelques opérations. Nous formons plus communément des *tentes* ſemblables avec de la filaſſe, en obſervant de les lier ſeulement dans leur milieu.

Les canules dont on fait uſage enſuite de l'inciſion de la trachée-artère dans l'opération de la bronchotomie, celles que l'on emploie après l'opération de la fiſtule lacrymale, tiennent lieu de *tentes*, ainſi que celles dont on ſe ſert dans la circonſtance

d'épanchemens considérables où il s'agit de vider une grande quantité de liqueurs en peu de temps, ou de faciliter la sortie de quelques matières, &c. &c.

Il est enfin des dilatans actifs & passifs ensemble, auxquels on peut avoir recours dans quelques cas particuliers, & tels sont ceux qui sont composés d'une canule entourée d'éponge. L'enveloppe est le dilatant actif, puisqu'elle est susceptible de gonflement & capable d'opérer la dilatation : la canule est le dilatant passif, puisque son office se borne à procurer une issue aux injections & aux matières suppurées. Certains sinus, certaines fistules peuvent nous mettre dans la nécessité de solliciter à la fois l'un & l'autre de ces effets.

VII.

Souvent nous substituons les *mèches* aux tentes, parce qu'elles n'offrent pas le même danger. On appelle de ce nom l'assemblage de plusieurs brins de filasse ou une bandelette de toile légèrement roulée, d'une longueur & d'un diamètre proportionné à l'ouverture qui doit la recevoir : on en introduit une extrémité dans une plaie qui

pénètre quelque grande cavité. On s'oppoſe donc par ce moyen à la coalition trop prompte des bords de cette plaie, & à l'aide de cette *mèche* il ſe fait encore une eſpèce de filtration de matières, qui ne peut être que très-favorable : on l'enduit même quelquefois de médicamens convenables ; d'autres fois on ſe contente de l'introduire ſous une forme sèche ; enfin on entretient par cette voie, des communications entre pluſieurs ouvertures, & alors les *mèches* font office de *ſéton :* dans ce cas le *ſéton* n'eſt qu'un moyen auxiliaire, car il ne peut être regardé comme moyen particulier que lorſqu'on le pratique, ſoit avec l'aiguille froide, ſoit avec l'aiguille brûlante pour former une plaie, pour en maintenir l'ouverture, & pour entretenir une ſuppuration artificielle telle que celle qui réſulte de l'application d'un cautère, & qui n'a pour objet que la dépuration de la maſſe : c'eſt encore dans cette même intention que les Maréchaux mettent en uſage ce qu'ils appellent *ortie*, & l'on ſait que l'*ortie* ne diffère du *ſéton* qu'en ce que ſes extrémités & ſon corps ſont introduits & noyés dans la plaie de manière à y demeurer cachés ; du reſte nous employons ici des

brins de fil ou de coton au lieu de toile. Le commun des Maréchaux ſe ſert de corde, de cuir, de plomb, d'hellébore, de plumes, de paille & même de morceaux de lard; nous oſons eſpérer que nos Élèves ne les imiteront pas.

VIII.

Les *plumaceaux* ſont des eſpèces de couſſinets faits avec de la charpie, & plus ordinairement avec de la filaſſe : les filamens en ſont arrangés de manière qu'ils reſtent unis & ne forment abſolument qu'un ſeul & même corps; pour cet effet, après avoir joint & rangé à peu près parallèlement une certaine quantité de brins, on en remplit les bouts à une des faces, on les comprime aſſez fortement entre les deux mains pour les fixer, & pour que la face oppoſée ſoit fort unie.

L'épaiſſeur du *plumaceau* doit être telle qu'il y ait pluſieurs brins les uns ſur les autres, & que le médicament dont on le garnit ne puiſſe ſuinter & pénétrer juſqu'à l'autre face : le plus ſouvent la forme en eſt ovalaire; mais, eu égard à ſa figure & à ſon étendue, on doit toujours ſe régler ſur

la plaie dont il faut qu'il dépaſſe les bords au moins de deux ou trois fortes lignes : il importe au ſurplus qu'il ſoit mollet, qu'il n'y ait aucuns durillons conſidérables, que les bouts que l'on veut fixer en deſſous ne ſoient point liés, qu'il n'y ait aucune inégalité notable, & qu'il forme, en un mot, un corps d'une épaiſſeur & d'une conſiſtance égales dans toute ſa contexture.

Ou l'on ſe ſert de *plumaceaux* pour couvrir des bourdonnets & des tentes, ou on les emploie ſeuls afin de garantir, par la ſoupleſſe & le moëlleux de leur tiſſu, des chairs ſenſibles de l'impreſſion des compreſſes & des bandes ; ou enfin on les applique directement & immédiatement ſur des plaies : ſouvent on les charge d'onguens, ou on les imbibe de baumes & autres liqueurs néceſſaires ; dans ce dernier cas on en met quelquefois pluſieurs les uns ſur les autres, comme on en met pluſieurs qui s'avoiſinent, lorſque la ſurface d'une plaie eſt ſi large qu'il n'eſt pas poſſible de former un *plumaceau* auſſi étendu.

IX.

Les *emplâtres*, conſidérés comme parties

d'appareils, ſont des pièces de toile ou de peau enduites d'un ſeul côté d'une matière *emplaſtique.*

On ſe propoſe des vues différentes en les appliquant : ces vues ſe réduiſent en général à défendre une partie de l'accès de l'air, à maintenir le médicament qui eſt immédiatement appliqué ſur une plaie, à favoriſer la réunion des bords d'une bleſſure, à opérer par l'efficacité du topique appliqué une guériſon entière : les intentions ſuggérées par les indications règlent le choix des *emplâtres*, la manière de les faire, & la ſubſtance ſur laquelle il convient de les étendre.

Dans les deux premiers cas, l'eſpèce de matière *emplaſtique* à préférer, n'exige pas une recherche pénible ; il ſuffit qu'elle ſoit douce, & qu'elle ait une conſiſtance légèrement ſolide & principalement glutineuſe ; tels ſont les *emplâtres* faits avec les poix, les réſines, les gommes, &c. on les étend alors ſur de la peau, parce que la peau a plus de fermeté que la toile, & les rend plus durables.

Dans le troiſième cas, & dans celui où l'on a deſſein de faire ce que l'on nomme

une *future sèche*, on prend une matière plus ſolide & plus ſuſceptible de coalition & d'adhérence aux bords des tégumens : on emploie à cet effet la poix cuite juſqu'à un certain point, le maſtic, la colle-forte, le mélange de farine de ſeigle & de blanc-d'œuf, &c. Il eſt indifférent de les étendre dans cette circonſtance ſur de la toile ou ſur de la peau ; cependant la nature de la partie, le genre de la plaie & la qualité de la ſubſtance *emplaſtique* déterminant ſouvent le Praticien à cet égard, il eſt bon d'obſerver que la peau a plus de conſiſtance ; mais d'une autre part une toile forte, priſe dans la direction de ſes fils, ne prête pas tant & ſe relâche moins.

Enfin & dans la dernière intention ſuppoſée, c'eſt-à-dire dans celle où l'on croit devoir ſolliciter & attendre la guériſon de l'effet de l'*emplâtre* même, on comprend que ce topique doit être compoſé d'après de ſaines & de juſtes réflexions ſur le caractère de la maladie & ſur les indications qui ſe préſentent.

S'agit-il d'une tumeur ? la matière *emplaſtique* devant être toujours, en pareil cas, employée en plus grande quantité, &

l'*emplâtre* devant ſervir pluſieurs jours, on l'étendra ſur de la peau. Eſt-il queſtion au contraire d'un ulcère ou d'une plaie ? la toile ſera préférable ; 1.° parce qu'on renouvelle preſque toujours les applications à chaque panſement, attendu l'altération que le médicament éprouve de la part des matières purulentes, & c'eſt ce qui engage auſſi à en mettre moins abondamment ; 2.° parce que ces mêmes matières ſuppurées pénétrant aiſément au travers d'un tel tiſſu, s'évacuent avec liberté & ne peuvent dès-lors nuire à la plaie par leur ſéjour.

L'action de raſer le poil des parties ſur leſquelles on a des applications d'*emplâtres* à faire, n'a pas lieu à l'égard des animaux dans les panſemens ordinaires : elle n'eſt eſſentielle que lorſqu'il eſt queſtion de la *ſuture sèche*, c'eſt-à-dire de l'emploi d'*emplâtres* très-aglutinatifs. Outre qu'il ſeroit alors très-difficile de les lever, ils ne ſeroient point auſſi fermement & auſſi ſolidement appliqués ſur le poil que ſur la peau.

Il eſt encore quelques préceptes généraux à ce ſujet, dont on ne doit jamais s'écarter.

L'application des *emplâtres* eſt interdite dans la bonne pratique, quand il s'agit de parties

parties enflammées, à moins que l'on ait à combattre des tumeurs qu'il importe de conduire à ſuppuration, & les *emplâtres* la hâtent & la favoriſent, c'eſt par cette raiſon qu'on doit les bannir lorſqu'il eſt intéreſſant de l'éviter. Souvent auſſi les *emplâtres* excitent un prurit ou démangeaiſon ſi incommode dans les environs de la plaie, que l'animal eſt néceſſité à ſe frotter ſans ceſſe contre les corps quelconques qui ſont à ſa portée. Il détruit ainſi les bons effets du panſement le plus méthodique, il faut ſubſtituer alors à ce genre de topique, quelque pommade plus légère & moins active. Enfin tout *emplâtre* doit excéder d'un pouce au moins la circonférence du mal qu'il couvre, & il ne doit pas être garni entièrement & juſque dans ſes bords de la matière *emplaſtique* dont il eſt chargé; ce bord dégagé de cette matière eſt ce qu'on appelle la *marge de l'emplâtre.*

X.

Les *compreſſes* ſont des morceaux de toile pliés en pluſieurs doubles : le nombre qu'on en emploie, leur forme, leur volume varient, eu égard aux différences plus ou

moins ſenſibles qu'offrent les maladies, & relativement aux panſemens qu'elles exigent. En pareille matière il n'eſt poſſible de tracer que quelques règles générales, auxquelles le Praticien habile eſt libre de retrancher, de changer & d'ajouter, ſelon ce que ſon génie & la néceſſité lui ſuggèrent.

La toile dont les *compreſſes* ſont formées, ne doit point être trop groſſière ou trop dure ; il faut qu'elle ſoit propre & qu'il n'y ait ni couture ni ourlet, ni fortes inégalités : ces conditions ne ſouffrent aucune exception.

Dans les panſemens ſimples, dans ceux où il ne s'agit pas de comprimer, & où les *compreſſes* ne ſont point chargées de médicamens, on n'en applique qu'une de deux doubles de toile ou tout au plus de quatre. Lorſqu'on les imbibe de décoctions, fomentations, liqueurs ſpiritueuſes ou autres, on en met pluſieurs, & d'ailleurs on eſt le plus ſouvent obligé de couvrir d'une *compreſſe* sèche, celles qui ſont mouillées, à l'effet de prévenir la deſſiccation & la trop prompte évaporation du médicament.

On en met encore plus d'une, quand il

s'agit de garantir exactement une plaie du froid & de l'accès de l'air.

On les multiplie pareillement lorſqu'il importe d'opérer une compreſſion un peu forte. Quelque ferme & quelque ſerré que ſoit un bandage, ſon effet n'eſt jamais égal dans ce cas à celui qui en réſulte quand des *compreſſes* fixées ſur la partie forment une élévation qui le favoriſe; d'ailleurs la compreſſion ne portant que ſur le point où il eſt néceſſaire de l'établir, le reſte de la partie n'eſt pas auſſi fatigué, la circulation y eſt moins gênée & il en réſulte moins de gonflement ou d'enflure. Ces conſidérations ſont eſſentielles ſur-tout dans les circonſtances d'une hémorragie, lorſque l'action de comprimer eſt le ſeul moyen d'y remédier. En pareil cas les *compreſſes* ſont encore graduées, c'eſt-à-dire que celle qu'on applique immédiatement ſur la plaie eſt petite; que la ſeconde qui recouvre la première l'eſt moins; que la troiſième a plus d'étendue que celle-ci, & ainſi ſucceſſivement s'il eſt beſoin d'en mettre davantage.

Vainement imagineroit-on pouvoir obtenir le même ſuccès de la multiplicité des doubles que de la multiplicité des *compreſſes;*

il faut toujours préférer le nombre au volume; les panſemens en ſont mieux faits, car il n'eſt pas poſſible que dans une *compreſſe* pliée en une infinité de doubles & ſouvent imbibée de quelque liqueur, quelques-uns de ces mêmes doubles ne ſe dérangent & n'offrent des plis plus ou moins conſidérables.

Il eſt de même indiſpenſable d'en mettre pluſieurs, lorſque l'inégalité des parties ſur leſquelles l'appareil doit être placé nuit à la ſolidité du bandage, & par conſéquent à ſon efficacité; c'eſt ce qui nous engage à garnir, par exemple, le bas de l'avant-bras de l'animal de *compreſſes* circulaires & graduées dans l'intention de le mettre au niveau de la portion ſupérieure.

Quant à la forme à donner aux *compreſſes*, on les fait le plus ordinairement carrées, quelquefois oblongues, triangulaires, longuettes, roulées, &c. &c.

On pratique auſſi une ouverture dans leur milieu, (& alors elles ſont dites *fenêtrées*) quand on veut laiſſer une iſſue libre aux matières qui doivent s'écouler, ou un paſſage à une canule qu'il importe de laiſſer dans la plaie, ou quand il eſt eſſentiel de ſe

ménager la facilité du panſement ſans enlever tout l'appareil.

D'autres fois on fait des ſections dans leurs bords; elles ſont à deux, à quatre, à ſix chefs, &c. &c.

D'après tous ces détails, & en les réſumant, on doit conclure que les *compreſſes* ſont employées pour garantir une plaie de toute impreſſion extérieure & étrangère, pour maintenir l'appareil qui ſe trouve au-deſſous d'elles, pour aider à la compreſſion, pour aſſurer un bandage, pour en favoriſer la perfection, pour faciliter l'expulſion des matières qui ſéjourneroient dans le fond d'un ulcère, enfin pour fixer ſur la partie les médicamens dont elles ſont imbues.

L'uſage en eſt moins commun dans le panſement des animaux que dans le panſement des hommes, du moins eu égard aux *compreſſes* faites avec de la toile : on y ſubſtitue des *étoupades*, c'eſt-à-dire, des portions d'étoupes figurées, graduées, arrangées, & multipliées de manière à en tenir lieu. Il eſt cependant des occaſions où des *compreſſes*, telles que celles qui ſont adoptées dans la Chirurgie humaine, ſont évidemment néceſſaires; & il eſt bon d'ailleurs

que nos Élèves ſoient inſtruits des méthodes applicables aux différens cas, à l'effet de s'y conformer, ou de pratiquer d'après une ſorte d'analogie.

XI.

Les *attelles* ſont des morceaux de bois deſtinés, dans quelques panſemens, à aſſurer l'appareil & à aſſujettir fermement une partie; on les choiſit d'un bois léger, tel que celui de ſapin ou de hêtre, réduit en lames de l'épaiſſeur d'une ou deux lignes : la longueur en doit être meſurée ſur l'étendue de l'appareil, & des compreſſes, qu'elles ne doivent jamais excéder : leur largeur varie ſelon le volume des parties ; ſi elles doivent être appliquées ſur une ſurface plane, telle que celle de la poitrine, comme dans le cas d'une fracture aux côtes, on peut leur donner trois ou quatre pouces de largeur, tandis que ſi elles ſont deſtinées à être fixées ſur les membres qui préſentent une ſurface arrondie, elles doivent être plus étroites, & multipliées de manière qu'elles s'y placent comme de très-petits ſegmens de cercle, à l'effet de ſuivre & d'accompagner la rondeur de la partie. Nous employons à l'École

Royale Vétérinaire de Lyon, en pareille circonſtance, à l'exemple des Chirurgiens, des alumettes du pays, qui ne diffèrent des *attelles* que parce qu'elles ſont ſoufrées à leurs extrémités.

On obſerve pluſieurs choſes dans l'application des *attelles ;* 1.° on en retranche les angles ou les carnes qui pourroient offenſer & bleſſer ; 2.° on ne les applique jamais immédiatement ſur la peau, on place toujours des compreſſes au-deſſous ; 3.° on les trempe dans quelques liqueurs pour les aſſouplir, lorſqu'il eſt néceſſaire qu'elles ſe moulent ſur une rondeur ; 4.° on les aſſujettit les unes après les autres par des tours de bandes ou par des liens, ce qui les rend beaucoup plus ſtables que ſi on les arrêtoit toutes enſemble par des mêmes circonvolutions ; 5.° on eſt attentif, en les ſituant, à éviter, autant qu'il eſt poſſible, la route des gros vaiſſeaux & le trajet des tendons conſidérables & ſuperficiels, auxquels une compreſſion forte pourroit nuire.

Les fractures ſont les uniques cas où les *attelles* ſont néceſſaires, mais la fracture des mâchoires antérieure & poſtérieure, des os de la tête, des côtes, celles de l'avant-bras,

de la jambe, du canon, du paturon, de la couronne, étant preſque les ſeules dont on peut eſpérer la guériſon dans le cheval; on voit que leur uſage n'eſt pas trop familier dans la pratique de la Chirurgie Vétérinaire. On s'en ſervira avec ſuccès dans ces différentes occaſions, pourvu qu'on ait l'attention de ne les placer que ſur les compreſſes, & même ſur les premiers tours de bande, ſi l'on emploie une bande roulée. Quand on a recours à un bandage à pluſieurs chefs, on peut les placer les premières, & avant aucune circonvolution de ces chefs; mais en même temps, comme il convient le plus ſouvent d'aſſujettir la partie par un double rang d'*attelles*, on ne doit fixer le ſecond qu'après le premier rang des chefs poſés.

XII.

Nous appelons du nom d'*écliſſes* les attelles que nous deſtinons à contenir un appareil ſur la ſole ou ſur le pied de l'animal : celles-ci ont moins de flexibilité ou de ſoupleſſe que les autres, auſſi ſont-elles communément plus épaiſſes, d'un bois moins pliant & le plus ſouvent même faite avec de la tôle.

On les place de deux manières, en plein ou en X; en plein, lorſque les ingrédiens qui entrent dans la compoſition du topique ont trop de fluidité & ne ſont pas aſſez liés; en X ou en croix, lorſqu'ils ont une certaine conſiſtance, ou que le mal eſt léger, ou qu'il s'agit dans le cheval deſſolé d'opérer une exacte & uniforme compreſſion, à l'effet d'éviter que la ſole charnue ne contracte des inégalités, & ne ſurmonte en quelques-unes des portions de ſon étendue, lors de ſa régénération & de ſon accroiſſement.

Si dans le premier cas on uſe des *écliſſes* de tôle, on n'en prend que deux; l'une d'elles garnit toute la partie, & doit par conſéquent avoir la figure d'un ovale tronqué: on engage celle-ci en frappant légèrement avec le brochoir, en ſorte qu'elle ſe trouve arrêtée par ſes côtés & par ſon extrémité antérieure entre les branches, la voûte du fer & le pied. La forme de la ſeconde ne diffère point de celle des attelles ordinaires; on l'introduit au talon entre l'éponge & les quartiers; on la pouſſe le plus près qu'il eſt poſſible de la première étampure, afin de maintenir très-ſolidement celle ſur laquelle

on la poſe tranſverſalement & qui fait office de ſemelle : on obſerve qu'elle ne déborde point le fer, attendu que l'animal en marchant pourroit ſe bleſſer, s'atteindre, ſe couper, &c. &c.

Si les *écliſſes* ſont de bois, on en emploie communément trois, & quelquefois quatre : deux ou trois d'entr'elles ſont taillées de manière qu'étant unies, elles repréſentent le même ovale figuré par l'*écliſſe* de tôle : on les engage pareillement l'une après l'autre, après quoi on les fixe par le moyen de l'*écliſſe* tranſverſale, ainſi que nous l'avons dit ci-deſſus.

On conçoit aiſément comment on peut poſer deux *écliſſes* en X ou en croix : celle qui eſt engagée dans le côté droit de la voûte du fer, eſt priſe par ſon autre extrémité dans l'éponge gauche, tandis que celle qui eſt engagée dans le côté gauche de cette même voûte, eſt arrêtée par ſon autre bout dans l'éponge droite ; l'une & l'autre décrivent donc une ligne diagonale.

Quelques perſonnes ſubſtituent aux *écliſſes* un fer entièrement couvert, mais il y a beaucoup d'inconvéniens à déferrer & à ferrer continuellement l'animal, ſur-tout

dans des circonſtances où le pied peut être atteint de douleurs violentes, & où l'on eſt contraint de réitérer ſouvent les panſemens. Quand même on ne fixeroit alors le fer qu'avec quatre clous, ces inconvéniens ne ſubſiſteroient pas moins : nous les évitons par la précaution que nous avons de tronquer les fers, en les échancrant de manière à laiſſer à découvert la partie ſouffrante & léſée; ainſi, par exemple, dans le cas d'une bleyme, nous rognons le fer dans le lieu de l'éponge qui mettroit le mal hors de la portée des topiques à employer; dans celui où il s'agit de piqûre, d'enclouûre, nous pratiquons une échancrure à l'endroit même qui répond à la bleſſure faite, &c. &c.

XIII.

Les liens ſont des portions de rubans de fil d'une étendue proportionnée : on s'en ſert quelquefois au lieu de bandages, à l'effet d'entourer une partie couverte d'une aſſez grande compreſſe ; on en arrête les bouts l'un à l'autre.

Le plus ſouvent les *liens* ſont couſus & fixés aux bandages compoſés : ils les aſſujettiſſent, ſoit en s'attachant les uns aux

autres, ſoit en devant s'unir par nœuds à d'autres *liens* dépendans de quelques ſoutiens placés à propos pour cet uſage.

Il convient, dans les cas où les *liens* doivent être plus ſolides, & où ils peuvent être fatigués & tiraillés, de rejeter les rubans de fil, & de préférer les courroies : on les fixe alors au moyen de boucles de fer, mais le cuir neuf s'étendant toujours, on doit employer préférablement auſſi des courroies qui ont ſervi & ſubi l'extenſion dont elles ſont ſuſceptibles.

XIV.

Le *ſoutien* dont nous faiſons l'uſage le plus fréquent pour la fixation de pluſieurs liens des bandages, de l'encolure, du poitrail, de l'épaule, &c. &c. eſt un ſurfaix *(A, planches VII & VIII)* portant un poitrail de ſangle *(b)*, ſoutenu par une pièce pareille *(C)*, qui paſſe ſur le garot & deſcend à plomb ſur l'une & l'autre épaule juſqu'à ce même poitrail qu'elle ſupporte, & auquel elle eſt bredie par ſes extrémités : il eſt bredi lui-même au ſurfaix, & porte pluſieurs anneaux de fer *(dddd, planche VIII)*, tant à ſa liſière ſupérieure, qu'à ſa liſière

inférieure ; il en eſt de même aux liſières antérieure & poſtérieure du ſurfaix *(eee)*.

A la partie ſupérieure de ce ſurfaix, à cinq pouces du milieu de droite & de gauche, ſont appliquées & bredies des courroies *(f)* d'environ un pied en alonge, ayant à l'une & l'autre de leurs extrémités des anneaux de fer *(gh)* enchapés; les antérieures *(g)* dépaſſant de deux pouces la liſière du ſurfaix, & les poſtérieures *(h)* recevant chacune une des branches d'une croupière. Ces branches ſont repliées ſur elles-mêmes pour revenir à une boucle enchapée ſuivie d'un paſſant, au moyen de quoi elles ſont ſuſceptibles d'alongement & de raccourciſſement : on doit obſerver encore qu'à la naiſſance du culeron, de l'un & de l'autre côté, les branches qui le portent ſont engagées dans des anſes *(i)* formant une traverſe terminée à l'un & à l'autre bout par un anneau auſſi enchapé *(k)*. Les branches de la croupière, ainſi que les alonges *(f)*, ſe raccordent au ſurplus en un point quoiqu'elles partent de deux points ſéparés, ainſi que nous l'avons dit; par conſéquent ces mêmes alonges doivent être appliquées en biais ſur le ſurfaix, ce qu'on

ne peut faire avec juſteſſe que ſur l'animal même. Les uns & les autres des anneaux *(dddd)*, *(eeee)*, *(g)*, *(k)*, ſont deſtinés à recevoir les liens des divers bandages qui peuvent y répondre.

Il eſt encore d'autres *ſoutiens* pour les bandages de la tête plus néceſſaires dans le panſement des chevaux que des bêtes à cornes, les cornes dans ces derniers pouvant en ſervir au beſoin, &c. &c.

XV.

Les *lacs* conſiſtent, à proprement parler, dans ce que nous appelons communément des *cordes;* leur force & leur groſſeur doivent être meſurées au beſoin, & à la néceſſité d'aſſervir invinciblement l'animal.

Nous donnons quelquefois à ces *lacs* la forme d'un licou, tel eſt celui que pluſieurs Maréchaux mettent comme licou de force au cheval quand il s'agit de pratiquer une opération qui doit être ſuivie de douleurs exceſſives.

Les *lacs* ſont encore des moyens ſans leſquels il nous ſeroit aſſez difficile d'abattre & de renverſer des chevaux, & par conſéquent de les mettre dans une ſituation

convenable à l'opération que nous méditons. On ne doit point au reſte ſe ſervir de *lacs* à cet effet ſans l'intermède des *entravons* ſur les extrémités.

Nous nommons *entravons* la partie de l'entrave qui ceint préciſément le paturon *. L'*entravon* eſt fait d'un cuir fort & épais, d'une longueur proportionnée à ſon uſage, & il eſt garni d'une boucle ſervant à l'attacher ainſi que d'un anneau de fer; il doit être rembourré pour ne bleſſer en aucune manière l'animal.

Quand aux *entraves*, elles ſont compoſées de deux *entravons* unis l'un à l'autre par une chaîne de fer ou par une lanière forte & d'une juſte longueur. On met des *entraves* aux chevaux pour s'en rendre maîtres, pour les empêcher de s'écarter dans les pâturages, pour leur ôter dans l'écurie la liberté de mettre les pieds de devant dans l'auge ou dans le râtelier, &c. &c. On les *entrave* diagonalement d'un pied de devant à un pied de derrière pour obvier à ce que lorſqu'ils ſont entiers & libres, ils ne couvrent des cavales. On les délivre des *entraves* à l'effet de leur laiſſer la facilité de ſe coucher.

* *Voyez* la deſcription du travail pour les Chevaux.

Souvent auſſi les jambes d'un cheval entravé très-long-temps, s'arquent inſenſiblement, ſes pieds tournent en dehors ou en dedans, l'aplomb ſe fauſſe, &c. &c.

Quoi qu'il en ſoit, pour aſſujettir l'animal & nous précautionner, tant contre les efforts qu'il feroit pour nous réſiſter que contre les coups dont il pourroit nous atteindre, nous employons les *entravons* & les *lacs :* les *entravons* ſont fixés dans le pli des paturons des quatre jambes enſemble, ou d'une ou de deux ſeulement ſelon le beſoin. On doit toujours être attentif à les boucler de façon que les boucles ſoient en dehors. Lorſque notre intention ſe borne à empêcher le cheval de ruer ou de frapper du derrière comme, par exemple, lorſqu'il eſt queſtion de l'opération de couper la queue à l'angloiſe ou autrement, de faire ſervir une jument, &c. &c. on ne met des *entravons* qu'aux extrémités poſtérieures, & l'on paſſe un *lac* de chaque côté dans l'anneau dont doit être pourvu chacun d'eux; on croiſe enſuite ces *lacs* ſous le ventre de l'animal, & on les arrête fermement à l'encolure par une boucle coulante, & ſinon à l'encolure même, quelquefois à des anneaux de fer

dont

dont un collier de cuir que l'on paſſe ſur la tête du cheval ſe trouve garni.

Relativement à la jument à faire couvrir ; il convient beaucoup mieux d'employer une ſorte de *bricole* portant de chaque côté un anneau de fer, dans lequel on fixe par un nœud coulant, chaque *lac* venant des *entravons :* on n'eſt point alors obligé de les croiſer, ils marchent directement chacun à leur anneau ; non-ſeulement on ne gêne donc point l'encolure de la bête, mais la facilité avec laquelle on dénoue ces *lacs*, met ſur le champ la cavale, & auſſitôt après que la ſemence du mâle a été lancée dans l'uterus, en état de ſe porter en avant de manière que l'étalon n'étant point obligé pour la deſcendre de ſe retirer en arrière ſur des jarrets déjà fatigués dans les efforts du coït, ces parties eſſentielles ſont moins expoſées à une ruine totale; il ſeroit à ſouhaiter que cette pratique fût connue & adoptée dans toutes les provinces.

Lorſqu'on ſe propoſe d'abattre un cheval, il faut lui préparer un lit de paille très-épais ſur un terrein uni ; on place les quatre *entravons* aux paturons ; on attache un *lac* à l'anneau de celui qui a été mis au pied de

devant oppoſé au côté ſur lequel l'animal doit être renverſé : on le fait paſſer enſuite dans celui de l'autre *entravon*, placé au paturon de l'extrémité poſtérieure qui, avec l'antérieure dont je viens de parler, forme un bipède latéral : de-là ce même *lac* doit cheminer dans l'anneau de l'*entravon*, fixé à l'extrémité poſtérieure répondante à celle-ci, traverſer celui de l'*entravon* de l'extrémité antérieure répondante à la première, & enfin paſſer dans l'anneau de celui qui eſt à cette même première extrémité & auquel le *lac* a d'abord été attaché. Dans cet état, pluſieurs hommes ſaiſiſſant ce qui reſte de ce *lac*, & réuniſſant leurs forces en le tirant, rapprochent inſenſiblement les quatre pieds de l'animal & en préparent ainſi la chute. Pluſieurs hommes poſtés au côté oppoſé, l'un à la tête, d'autres à l'encolure, au garot & à la queue, l'opèrent & l'effectuent. Il eſt certain que ſi elle n'étoit dûe qu'à l'effort ſubit de ceux qui ſont chargés de réunir peu à peu les quatre extrémités, elle ſeroit très-dangereuſe. C'eſt aux derniers à tirer l'animal à eux, après que les autres ont agi; ſi les uns & les autres agiſſoient enſemble, il en réſulteroit inévitablement un ébran-

lement funeſte dans toute la machine. Dès que le cheval eſt à bas, l'eſſentiel eſt d'en fixer la tête à terre, de manière qu'il ne puiſſe la relever ; tel eſt l'office d'un ſeul homme, qui doit peſer & s'appuyer fortement ſur la partie ſupérieure de l'encolure, ou ſur la tête ſi le cheval eſt fort & vigoureux, mais elle doit toujours repoſer ſur une bonne quantité de paille miſe & gliſſée ſous elle dans la juſte crainte que l'animal ne ſe bleſſe : on arrête enſuite le *lac* de manière que les quatre pieds demeurent réunis, s'il en eſt beſoin.

Dans l'opération de la caſtration, la réunion des quatre extrémités déroberoit à l'opérateur les parties ſur leſquelles il doit travailler : on eſt donc contraint d'amener un des pieds de derrière juſqu'à l'épaule, pour mettre ces parties à découvert ; on y maintient ce pied par le moyen d'un *lac* qui entoure l'encolure ; quelques-uns en fixent l'extrémité dans l'anneau de l'*entravon ;* d'autres, plus prudens & plus ſages, la font tenir par un homme placé du côté du garot ; & dans l'un & l'autre de ces cas, il n'eſt toujours que trois pieds unis par le *lac* qui a ſervi à renverſer l'animal.

Il en eſt de même quand il eſt queſtion d'appliquer le cautère actuel ſur l'une des quatre jambes; on ne la met pas autrement à la portée de la main du Maréchal. Ainſi ſi l'on ſe propoſe de cautériſer une des jambes poſtérieures, on en amène le pied ſur le bras du même côté, & on l'y fixe fermement : s'il s'agit de cautériſer une jambe antérieure, on en porte & l'on en fixe le pied ſur la jambe proprement dite de l'extrémité poſtérieure du même côté, & deux, & même trois hommes ſe ſaiſiſſent de l'extrémité du *lac*, pour aſſujettir l'animal de façon à garantir l'opérateur de tous ſes coups, & à s'en garantir eux-mêmes, &c. &c.

Les *lacs* ſervent encore, ainſi que les *entravons*, dans des circonſtances de luxations, de fractures, de réduction, &c. &c.

Un autre moyen de s'aſſurer du cheval à opérer, eſt celui que préſentent le *travail* & ſes diverſes dépendances. *(Voyez planche I.re & ſuivantes, juſqu'à VII, la repréſentation de cette charpente, & liſez-en la deſcription).*

Cet édifice eſt l'ouvrage d'une prudence éclairée. Il eſt important que l'opérateur & ſes aides ſe mettent à l'abri de tout danger;

une aiſance & une ſage liberté dans l'action d'aborder, de manier & de ſaiſir l'animal, ſont déjà des preuves qui parlent en faveur du Maréchal. Un ignorant ne craint rien, parce qu'il eſt hors d'état de prévoir les moindres riſques; une ſorte de férocité, qui n'eſt que trop ordinaire, lui tient lieu de courage; il choiſit de préférence toutes les voies les plus capables de gendarmer & d'irriter l'animal, parce qu'il croit, très-mal à propos, qu'il parviendra plus tôt à le maîtriſer par la force qu'à le ſubjuguer par la douceur; & c'eſt ainſi qu'un grand nombre de chevaux ſe bleſſent, s'eſtropient & ſe tuent, & que quantité d'hommes deviennent eux-mêmes les victimes de leur impéritie & de leur brutalité.

Il faut donc ſubſtituer les careſſes aux coups, & la dextérité à la rudeſſe; introduire doucement l'animal dans le *travail;* le flatter s'il y répugne; l'exciter à y entrer en lui parlant, & non en l'effrayant davantage par des traitemens durs & par des cris menaçans; employer les lunettes dans le cas d'une réſiſtance opiniâtre; l'y aſſujettir d'abord par la tête, munie du gros licou de force, en obſervant que les poteaux auxquels elle répond

ſoient ſuffiſamment matelaſſés, ainſi que toutes les portions & dépendances du *travail* ſur leſquelles les parties de l'animal doivent toucher, repoſer ou être fixées; paſſer les ſoupentes déjà accrochées à l'un des treuils ſous le ventre du cheval pour les arrêter à l'autre treuil; tourner ces treuils pour les rapprocher de cette capacité; placer les *entravons* aux paturons; fixer chaque pied par un *lac* partant des anneaux des *entravons*, & aboutiſſant à ceux qui dans le *travail* répondent à chacun de ces mêmes pieds; ſe rendre maître de la queue au moyen de la corde qui doit paſſer dans la poulie; enlever enſuite peu à peu l'animal, & lui ravir ainſi le degré de force que ſon appui ſur le ſol lui laiſſeroit. Du reſte un Artiſte intelligent diſtingue facilement ſi l'animal, envers lequel il a pris toutes ſes précautions, n'eſt pas de l'eſpèce de ceux pour leſquels elles demeurent inutiles, & bien loin de l'eſtrapaſſer dès qu'il reconnoît en lui une nature opiniâtre & invincible, il ne balance point à rechercher d'autres voies de le captiver.

Pour faire entrer les bêtes à cornes dans le *travail* qui leur eſt particulier *(Voyez-en la figure, planche VI; & liſez-en la*

deſcription), il ſuffit d'en coucher par terre les deux courbes mobiles ; rien ne s'oppoſe alors à l'introduction de l'animal ; on l'attache d'abord au poteau antérieur aſſez près pour qu'il le touche avec le front, lequel doit avoir néanmoins été armé d'un couſſinet. Là il eſt pris par les cornes de la même manière qu'il le ſeroit à un joug : on relève enſuite, ou en même temps ſi l'animal eſt rebelle, les courbes mobiles qui, maintenues par leurs clefs au moyen de leur clavette, ceignent & entourent avec les courbes immobiles toute ſa capacité, en ſorte que tout mouvement ſoit en haut, ſoit en bas, ſoit d'un côté, ſoit de l'autre lui ſoit par elles abſolument interdit, tandis que le poteau antérieur l'empêche de ſe porter en avant & en arrière. S'agit-il d'opérer ſur l'un de ſes pieds de devant ou de le ferrer, on fixe le pied par un *lac* ſur le ſupport de fer matelaſſé, poſé à l'une ou à l'autre des courbes antérieures ? Eſt-il queſtion d'opérer ſur un des pieds de derrière, on amène & l'on fixe ce pied, auſſi par le moyen d'un *lac*, ſur le poteau poſtérieur creuſé pour cet effet en forme de canal, & revêtu pareillement d'un petit couſſinet, &c. &c.

XVI.

Il convient de placer un mot ici ſur ce que l'on nomme le *chapelet ;* c'eſt un aſſemblage de pluſieurs bâtons taillés en forme d'échelons à peu près également eſpacés, dont la longueur concourt avec celle de l'encolure, & qui ſont attachés à chacune de leurs extrémités, au moyen de cordes & d'encoches faites pour affermir ces petits *lacs.* Il eſt une autre eſpèce de chapelet *(B, planche VIII)* dont les bâtons ſont percés à l'un & à l'autre bout pour recevoir une corde ou une courroie arrondie, & des olives en bois qui les tiennent eſpacés ; celles deſtinées à porter contre le poitrail étant plus longues que celles de l'extrémité oppoſée, parce que l'encolure eſt plus mince à cette même extrémité. Si les bâtons & les olives ſont enfilés par une corde, cette corde a à l'un de ſes bouts un œillet pour recevoir ſon autre bout qui s'y fixe par nœud. Si c'eſt une courroie qui les enfile, l'un des bouts porte une boucle, & l'autre eſt piqué de pluſieurs trous à ardillons. On place le chapelet, & on le fixe ſur le cou de l'animal, de façon que ces bâtons contre-buttent du poitrail & des épaules à

la mâchoire, & rendent impoſſible la flexion de cette partie. C'eſt ainſi que nous empêchons l'animal, dans une foule de circonſtances, de lécher les plaies qui peuvent exiſter ſur ſon corps ou ſur ſes extrémités poſtérieures, de faire uſage de ſes dents pour ſe gratter en ſe mordant, &c. &c. Et peut-être que l'origine de cette dénomination de chapelet eſt dûe à la reſſemblance de ce collier avec la corde ſans-fin qui ſoutient les godets ou les clapets d'un *chapelet* hydraulique.

XVII.

La partie la plus eſſentielle d'un *appareil* en eſt le *bandage ;* mais il faut diſtinguer ce que l'on appelle de ce nom, & ce que l'on nomme vraiment *bande.*

La *bande* eſt un lien de toile beaucoup plus long que large, ne préſentant qu'une même direction, & étant deſtinée à entourer une partie ſelon les indications quelconques ; elle eſt à proprement parler l'inſtrument avec lequel on forme le bandage. Nous y remarquons un centre, deux extrémités & deux bords : le centre en eſt le milieu, les liſières en ſont les bords, & les extrémités ou les

bouts qui la terminent, ſont ce que nous appelons les *globes*, les *chefs* : ſa longueur doit être proportionnée néceſſairement au nombre des circonvolutions qu'elle doit faire; il faut que la largeur en ſoit telle que les tours puiſſent être facilement couverts les uns par les autres ſans être expoſés au moindre dérangement, d'où l'on doit juger ſi nous ſommes prêts à applaudire à la pratique de ceux qui non-ſeulement appliquent des *bandes* remplies de fanges & d'ordures, mais des *bandes* le plus ſouvent roulées en manière de corde. Des rubans de fil de la largeur d'un pouce ou deux, ſont celles dont l'uſage eſt le plus commun dans la Chirurgie Vétérinaire, les bords en liſières, les coutures que l'on rejette dans la Chirurgie du corps humain, n'étant à l'égard de l'animal d'aucun inconvénient.

La *bande* doit toujours être roulée ſur elle-même : on ne l'applique commodément qu'autant qu'on eſt forcé de la dérouler à meſure des circonvolutions à faire; une *bande* roulée d'un bout à l'autre, eſt une *bande* roulée à un globe ou à un chef; une *bande* roulée par ſes deux extrémités à la fois, également ou inégalement, eſt une *bande* roulée à deux

globes ou à deux chefs. On ne doit jamais auſſi, en défaiſant une *bande*, la laiſſer traîner à terre dans la boue & dans le ſang, faute qui n'eſt que trop ordinaire en maréchallerie, il faut la recevoir ſucceſſivement de l'une & de l'autre main.

L'application d'une *bande* paſſée ſimplement autour d'une partie, forme un *bandage* ſimple; il eſt bien fait s'il eſt ſolide, s'il n'eſt ni trop ſerré ni trop lâche, ſi les bords de la *bande* ſont également tendus par-tout, ſi l'on s'eſt conduit en l'appliquant d'après les indications qui devoient guider, ſi le bout qui en reſte eſt arrêté & ſe termine au côté oppoſé à celui du mal, &c. &c. ce *bandage* ſimple eſt à peu-près le ſeul qu'on puiſſe pratiquer ſur le cheval: on pourroit cependant dans de certaines circonſtances, comme dans les plaies longitudinales, employer le *bandage* uniſſant que l'on fait avec une *bande* roulée à deux globes.

XVIII.

Quoique nous nous ſoyons ſervis, en parlant des *bandes* appliquées méthodiquement, du mot de *bandage*, nous entendons dans notre art encore, & plus particulièrement

par ce terme, des pièces de toile coupées ſelon des directions différentes, & auxquelles nous avons ajouté des liens ou des chefs, & telles que celles qui dans la Chirurgie humaine forment ce que l'on nomme les *bandages* compoſés & figuratifs: ces ſortes de *bandages*, eu égard à la forme & à la conſtruction des parties du corps de l'animal, à l'impoſſibilité de le maintenir long-temps dans une poſition convenable, ainſi qu'à la néceſſité de prévenir les efforts qu'il fait pour ſe délivrer de tout ce qui peut le gêner & le contraindre, préſentent une multitude de difficultés à vaincre; cependant l'expérience prouve chaque jour aux Élèves, qu'il n'eſt pas impoſſible de les ſurmonter, & ils ſont témoins eux-mêmes de l'uſage fréquent & ſalutaire dont ils ſont dans nos hôpitaux.

Nous déſignons la plupart d'entr'eux par le nom des parties ſur leſquelles ils doivent être placés; ainſi nous diſons *bandage* du front, *bandage* du nez, *bandage* du poitrail, *bandage* du garot, &c. D'autres ſont appelés du nom de la maladie qui en ſuggère l'emploi, nous diſons alors; *bandage* pour la hernie ombilicale, pour la fiſtule à

l'anus, *ferrement* pour telle fracture, &c. &c.

Il en eſt qui tirent leurs noms de leurs effets : on peut nommer par conſéquent *bandage* uniſſant, celui qui tend à rapprocher les bords d'une plaie & à en aſſurer la réunion ; *bandage* expulſif, celui qui provoque la ſortie de la matière purulente retenue dans des ulcères ſanieux, dans des ſinus, &c. *bandage* compreſſif, celui qui eſt en uſage dans des cas de rupture des vaiſſeaux & d'hémorragies, & où il eſt de toute néceſſité de s'oppoſer promptement par la compreſſion, à l'effuſion & à la perte du ſang ; *bandages* contentifs de remèdes ou d'appareils, ceux qui ſervent à contenir des médicamens & des appareils néceſſaires, &c.

On ne doit pas confondre au ſurplus cette expreſſion avec celle de panſement contentif des parties ; ce panſement eſt celui par lequel on ſatisfait aux indications curatives locales par le moyen des *bandages* mêmes : il a lieu dans les plaies récentes longitudinales, dans les fractures, dans les luxations & autres déplacemens. Par lui, dans la circonſtance de plaies longitudinales fraîches, ſans engorgement ſuppuratoire, les

calibres des vaiſſeaux diviſés ſont rapprochés, leurs orifices ſe rencontrent & s'abouchent réciproquement; de-là le rétabliſſement du commerce des ſucs, & par conſéquent une heureuſe ſoudure à l'endroit de la diviſion.

Dans les fractures, la Nature obſerve les mêmes loix, à l'aide & à la faveur ſeule du *bandage* contentif.

Dans les luxations, il maintient en ſituation les parties réduites; il les ſoutient contre les efforts déſordonnés des muſcles, il facilite aux ligamens les moyens de recouvrer leurs reſſorts, &c. &c.

Enfin dans les hernies il ſoutient les parties dans leur lieu naturel, &c. &c.

XIX.

Après tous ces détails différens & avant d'entrer dans ceux qu'exigera de nous la deſcription des *bandages* en particulier, il nous paroît important de tracer ici quelques préceptes généraux d'autant plus néceſſaires à l'inſtruction des Élèves, qu'il eſt certain que l'art vétérinaire fut toujours dénué de tous principes en cette matière :

1.° Un *bandage* quelconque doit toujours être ſolide & placé de manière que

non-ſeulement il ne puiſſe être dérangé & que toutes les pièces de l'appareil ſoient maintenues les unes par les autres, mais qu'il produiſe exactement tous les effets qu'on eſt en droit d'en attendre :

2.° Il doit ſe mouler exactement ſur la partie ſans laiſſer aucun vide, aucun intervalle, aucun godet; or comme la plupart des parties de l'animal préſentent des inégalités, telles que celles qui réſultent de l'arrondiſſement de l'épaule, de l'éminence du jarret, de l'enfoncement de la ganache ou de l'auge, du pli de l'encolure, &c. On doit pratiquer à propos des replis, des échancrures, changer la direction des bords, varier en un mot la forme de la pièce eſſentielle, de manière à la conformer à la figure de la partie : par cette même raiſon on place les liens ou aux angles ou aux bords en plus ou moins grand nombre, & toujours de façon qu'ils aſſujettiſſent le bandage & maintiennent l'appareil, ſoit en s'attachant les uns aux autres après avoir ceint la partie, ſoit en ſe fixant à quelques pièces placées pour cet effet, & telles que celles auxquelles nous avons donné le nom de *ſoutien :*

3.° Les panſemens doivent être faits avec promptitude, mais non à la hâte, & les inconvéniens de l'intervalle entre le moment où on lève un appareil & celui où on en applique un autre, être évités ſoigneuſement. Le plus grand de ces inconvéniens provient des effets de l'air ſur les plaies & ſur les ulcères, ſoit à raiſon de ſes principes, ſoit à raiſon de ſon plus ou moins de degré de froid ou de chaleur, & s'il n'eſt pas poſſible de les défendre abſolument de ſon impreſſion fatale, du moins doit-on ne rien négliger des précautions qui peuvent la rendre moins durable. Il s'agit donc avant de lever l'appareil, de préparer le nouveau, de ne point s'arrêter lorſque l'ancien eſt levé, à des ſoins minutieux, à examiner, à toucher, à ſonder une plaie ſans néceſſité, & de recouvrir avec célérité la partie, ſoit par des étoupades, ſoit d'une manière quelconque. L'air très-nuiſible ſurtout à l'égard des plaies dans leſquelles les os ou les portions tendineuſes & aponévrotiques ſont à découvert, ſuſcite toujours une irritation, la criſpation des orifices des canaux, la condenſation des ſucs que ces mêmes canaux renferment, & par conſéquent un

un engorgement, une ſuppuration, & enfin la deſtruction inévitable de l'ouvrage pénible & plus ou moins avancé de la Nature : nous voyons même que ſi le contact de cet agent pernicieux eſt répété & réitéré ſouvent, les bords des plaies deviennent calleux, il ſe forme des ſinus, la matière eſt repompée & reflue dans la maſſe, &c. &c.

4.° Les pànſemens doivent être faits avec propreté; les Élèves n'emploieront donc pas pour les appareils, des matières chargées de pouſſières & d'ordures. Ils ſe ſerviront de la ſpatule pour garnir les bourdonnets & les plumaceaux des médicamens indiqués & convenables : ils feront uſage de pincettes à panſement, plutôt que de leurs doigts, pour enlever comme pour placer ces mêmes plumaceaux, ces mêmes bourdonnets, les tentes &c. ils nettoieront les plaies avec art, ſoit en en eſſuyant les environs avec des compreſſes ou des étoupades; ſoit en ôtant au moyen de la ſpatule ou de la feuille de myrthe, les matières épaiſſes, purulentes ou emplaſtiques qui peuvent être attachées aux poils, ſoit par des injections dans la plaie lorſqu'elle ſe trouvera profonde, ſoit par des lotions de quelques liqueurs

propres à la circonſtance, ſoit par le pompement ſubtil de la plus forte partie des matières avec des bourdonnets, &c. en un mot, le panſement le plus compliqué doit & peut ſe faire ſans que les mains ſe trouvent remplies de pus & de médicamens, ſi, bien loin d'imiter les Maréchaux, on ſe conforme à ces maximes.

5.° Les panſemens exigent un certain ordre : après qu'on a nettoyé une plaie, il faut appliquer ſucceſſivement les bourdonnets, les plumaceaux, les emplâtres ou les linimens, les étoupades ou compreſſes, le bandage & les liens. En ce qui concerne le bandage, on arrête d'abord les liens qui concourent le plus à le ſoutenir ; on paſſe enſuite à ceux qui ſervent proprement à le fixer : c'eſt donc aſſez généralement par les liens ſupérieurs que l'on débute ; on finit en mettant dans une ſituation néceſſaire la partie ſeule ou le corps entier de l'animal, ce qui s'exécute par le ſecours du licou, des longes, des ſangles, des ſurfaix, des entraves, des ſoupentes, du chapelet, & autres moyens quelconques capables d'en borner les mouvemens ſelon le beſoin & l'exigence des cas.

6.° Les bandages doivent être faits avec adreſſe & légèreté, à l'effet de ne ſolliciter que le moins de douleur qu'il eſt poſſible, & pour, d'une autre part, ne pas dégrader des portions tendres & végétantes qui ſuccèdent dans une plaie ou dans un ulcère aux portions qui ont été détruites.

On eſt ordinairement très-peu circonſpect ſur le premier de ces points, parce que par une ſorte de barbarie, on ſe perſuade que les animaux exigent & méritent moins de ménagement & d'égards que les hommes. Il eſt cependant eſſentiel de conſidérer que dans le ſujet animal, ainſi que dans le ſujet humain, la douleur produit les mêmes effets, l'éréthiſme des ſolides, leur engorgement, &c. D'ailleurs, comme il eſt plus difficile d'aſſujettir & de contenir le cheval, le bœuf, &c. on devroit en quelque ſorte au contraire éviter de leur cauſer des ſenſations déſagréables & fâcheuſes, qui les portent à des mouvemens déſordonnés & ſouvent terribles : on évitera par conſéquent les manœuvres ſoudaines & bruſques dans les panſemens; on placera avec douceur & avec attention les pièces qui touchent immédiatement aux chairs, ſur-tout dans les parties

les plus ſenſibles, dans les parties enflammées; &c. &c. &c.

En ce qui concerne le ſecond point, le ſang ou le pus deſſéché peuvent donner lieu à l'adhérence de l'appareil aux parties malades : lever ſubitement & avec force l'appareil retenu par le pus, c'eſt agir contre ſes propres vues & anéantir tous les effets du remède ; c'eſt le plus ſouvent détruire à chaque panſement, ainſi que je l'ai dit, la germination des mamelons charnus, qui ſont le produit d'un ſuc favorable & régénérant; il eſt donc évident qu'en pareil cas il faut néceſſairement pour détacher l'appareil, ſans porter aucun préjudice à la partie, l'étuver avec une lotion convenable & tiède, afin de le détremper & de rompre toute adhéſion, & lorſque le tout eſt aſſez humecté & aſſez imbibé pour être levé ſans réſiſtance, on y procède pièce par pièce : on ne doit point encore s'opiniâtrer à enlever entièrement tout ce qui remplit ou tout ce qui couvre une plaie récente, lorſque ce n'eſt que le ſang endurci & ſéché qui fait l'adhérence & non le pus : on ne riſque rien d'attendre à un autre panſement, & l'on riſqueroit beaucoup d'arracher avec violence : il faut bien moins

auſſi, à l'exemple de la plus grande partie des Maréchaux, balayer avec rudeſſe & juſqu'au ſang l'intérieur des plaies & la ſubſtance régénérée ſous le prétexte de mondifier, car c'eſt enlever de même très-mal à propos des couches précieuſes de chairs nouvelles, augmenter le mal & le perpétuer.

7.° Les panſemens doivent être fréquens ou rares : on ne ſauroit néanmoins fixer d'une manière préciſe les juſtes limites des intervalles à mettre entr'eux, & nous ne pouvons que nous en tenir à des règles purement générales; c'eſt aux Élèves inſtruits, en raiſonnant d'après ces règles, à prévoir toutes les exceptions.

Tout panſement, dont l'objet principal eſt de contenir les parties, ne doit pas être fréquent : les fractures, les luxations n'exigent enſuite de la réduction que d'être maintenues; & en les ſuppoſant compliquées, nul ne peut ſe déterminer ſur les ſoins plus ou moins multipliés qu'elles demandent, qu'en comparant & en balançant l'éminence du danger du dérangement des os, & celle du péril qui pourroit réſulter de la complication.

Dans l'exomphale auſſi, il ne s'agit que

de contenir l'inteſtin, ainſi que dans l'hémorragie où il eſt urgent de s'oppoſer à l'effuſion du ſang, ſoit par la voie de la ligature, ſoit par les effets des ſtyptiques ordinairement ſuffiſans dans l'ouverture de petits vaiſſeaux, ſoit enfin par le moyen de la compreſſion, on s'éloigneroit des vues que l'on a à remplir, ſi l'on réitéroit ſouvent les panſemens.

On doit en dire de même, 1.° relativement aux plaies récentes : la levée continuelle de l'appareil détruiroit inévitablement les liaiſons heureuſement renouvelées entre les parties, elle donneroit mal-à-propos & fréquemment accès à l'air, & produiroit une infinité de déſordres ; 2.° dans le cas où ſuccède à une première ſuppuration d'une plaie compliquée, ce ſuc homogène qui doit procurer la régénération & la réunion des parties, cimenter leur conſolidation & s'aſſimiler avec elles, à moins cependant que ce ſuc ne fût ſurabondant & que ſon croupiſſement dans le ſein ou dans le foyer de la plaie, ne fit appréhender ſa perverſion, car il pourroit acquérir par ſon ſéjour des modifications funeſtes ; 3.° dans les circonſtances de l'emploi des topiques, dont l'action &

l'efficacité ne ſe manifeſtent qu'après avoir été fixés & appliqués un certain eſpace de temps, dont la vertu s'altère difficilement, dont la diſſipation eſt lente ou légère, &c. &c. telles ſont les matières emplaſtiques, les cataplaſmes onctueux, mucilagineux, les eſcarrotiques dont l'effet eſt tardif, les anodins qui n'ont pas de la diſpoſition à s'aigrir, les émolliens dont on peut prévenir le deſsèchement en les humectant, & qu'on peut maintenir en même temps dans un degré convenable de chaleur; enfin tous les médicamens qui contiennent des graiſſes, de la cire, des gommes, des raiſines, &c. &c. 4.° Dans des évènemens où les efforts de la Nature n'accélèrent qu'avec peine la guériſon, & où ils demandent à être ſecondés par la ſuppuration même; dans la réſolution des tumeurs oſſeuſes, dans le cas de tumeurs dûes à la lenteur & à la viſcoſité des liqueurs, rebelles par leur dureté, inacceſſibles par leur profondeur; dans celui de l'indolence & de la foibleſſe des canaux engorgés, ainſi que dans la circonſtance de l'expulſion de toutes matières nuiſibles, &c. &c.

Les panſemens ſeront fréquens au con-

traire; 1.° lors de la ſuppuration première d'une plaie, la matière pouvant s'aigrir, en irriter de plus en plus le fond, devenir cauſtique, creuſer des fuſées, des clapiers, refluer dans la maſſe, &c. &c. 2.° quand les ſymptômes de la maladie augmentent en violence & ſes progrès en rapidité, ſoit pour examiner l'état du mal, ſoit pour décider d'après les changemens que l'on aperçoit de ceux qui pourroient être néceſſaires dans le moment, eu égard à l'application de nouveaux topiques; 3.° dans le cas où l'on eſt obligé, comme, par exemple, dans les tumeurs œdémateuſes, de recourir à des ſpiritueux à l'effet de rétablir le reſſort des parties, de rendre aux liqueurs la fluidité & l'activité qui leur manquent, la diſſipation ou l'évaporation dépouillant bientôt ces remèdes des parties dans leſquelles conſiſte leur efficacité. Il en eſt de même dans celui de l'emploi des digeſtifs, des onguens, &c. dont la vertu s'éclipſe aiſément; 4.° lorſqu'il s'agit de plaies compliquées de quelques virus particuliers aux différentes eſpèces d'animaux, plaies dont on ne triomphe d'ailleurs qu'après avoir paré par des attaques livrées dans l'intérieur, à un mélange

funeſte & qui s'oppoſe toujours à toute ſuppuration légitime ; 5.° quand il eſt queſtion d'une matière corrompue, corroſive, maligne, telle que la ſanie cancereuſe de certains fics ou crapauds, la ſanie putride & vermineuſe de certains ulcères farcineux, la ſanie maligne que fournit quelquefois une carie, &c. &c. 6.° Dans des cas de mortifications promptes, de dépôts critiques & inflammatoires, tels que ceux qui ſe montrent dans certaines maladies épiſootiques & dont la terminaiſon, par déliteſcence, cauſeroit inévitablement la mort de l'animal ; 7.° dans celui de l'extraction de corps nuiſibles & étrangers, d'eſquilles piquantes qu'on ne peut obtenir en une ſeule fois ; 8.° dans la circonſtance d'un amas prompt & ſuivi de matières quelconques dans quelque cavité, &c. &c. &c.

DESCRIPTION
DU TRAVAIL
Deſtiné à contenir les Chevaux.

PERSONNE n'ignore que le Travail eſt une machine à l'aide de laquelle on parvient à aſſujettir les animaux domeſtiques, dont la force eſt infiniment ſupérieure à celle de l'homme, lorſqu'on ſe propoſe de pratiquer ſur eux quelqu'opération douloureuſe. Il en eſt de deux eſpèces; l'un deſtiné principalement aux chevaux, & l'autre particulièrement aux bœufs. Nous les décrirons tous les deux dans l'ordre que nous venons d'indiquer.

Travail pour les Chevaux.

Le travail, au moyen duquel on parvient à maîtriſer les chevaux, eſt compoſé de quatre poteaux A, *(pl. I & II)* s'élevant à-plomb chacun ſur un des angles du quarré-long qui forme, à rez-de-chauſſée, le plan de ce petit édifice de charpente. Ils ſont équarris ſur ſept pouces neuf lignes de

Poteaux.

côtés, ou tout au moins ſept pouces & demi, & poſés de manière que de leurs faces, les unes touchent & les autres ſont parallèles aux côtés du plan qui forme l'angle qu'ils occupent.

Entretoiſes ſupérieures.

Ils ſont raccordés ſupérieurement par des entre-toiſes B, M, de même largeur, quant à leurs faces inférieure & ſupérieure, mais de dix pouces trois lignes de hauteur, ou dix pouces ſeulement, à l'effet de recevoir une moulure de deux pouces & demi de hauteur par-deſſus les ſept pouces neuf ou ſix lignes qui répondent à la largeur des poteaux A, ou plutôt à l'effet de recevoir un cerceau de fer qui bride ſupérieurement tout le bâti, & qui eſt caché par cette moulure.

Sur cette même moulure, compoſée d'un quart de rond ſur un filet, repoſe un plafond qui règne tout autour & au-dedans de cette cage, pour cacher les entraits & les chevrons du toit qui la couvre, & qui ſaillit de deux pieds, ſans y comprendre le chaîneau qui le borde & le termine; du moins c'eſt ainſi qu'eſt conſtruit celui de l'*École royale Vétérinaire de Paris*, à la deſcription duquel nous nous attachons ici; à cet égard

on peut choiſir entre pluſieurs conſtructions fort différentes, quoiqu'également bonnes, & ce choix dépend de l'emplacement; tout travail n'étant pas au milieu d'une cour.

La hauteur totale des poteaux eſt treize pieds; il n'en ſort de terre que neuf pieds un pouce ſix lignes, ſavoir, du ſol Z au filet de la moulure, huit pieds ſept pouces; pour hauteur de la moulure, deux pouces & demi; pour épaiſſeur du plafond, un pouce; enfin, pour un enfourchement dans lequel chaque poteau reçoit l'un des quatre coyers U du toit (en X), trois pouces. L'autre partie qui eſt cachée dans la terre, & par laquelle cette cage eſt enracinée de manière qu'aucune force ne puiſſe l'ébranler, eſt de trois pieds dix pouces ſix lignes.

Hauteur totale des poteaux.

Diſtribution principale de cette hauteur.

La longueur de cet édifice eſt de ſix pieds trois pouces, & ne doit pas être de moins de ſix pieds deux pouces: ſa largeur eſt de trois pieds ſix pouces, & ſeroit inſuffiſante à trois pieds cinq; c'eſt-à-dire, que ſuppoſant les poteaux réduits à leur moindre équarriſſage (ſept pouces ſix lignes), l'entre-poteaux pour les grandes faces, ne doit pas être de moins de quatre pieds onze pouces,

Longueur & largeur du Travail.

& de deux pieds deux pouces pour les petites, ſinon la machine ſeroit trop reſſerrée pour les chevaux de grande taille.

Obſervations ſur les faces du Travail.

Les deux grandes faces ſont exactement ſemblables l'une à l'autre, les petites faces ſont auſſi ſemblables l'une à l'autre, ainſi on peut mettre la tête de l'animal à l'un ou à l'autre bout indifféremment.

Sur les angles des poteaux.

Les angles montans des poteaux ſont abattus en quart-de-rond d'un pouce de rayon depuis le ſol Z juſqu'à ſix pieds & demi ou ſept pieds de hauteur, crainte que l'animal en ſe défendant ne ſe bleſſe grièvement ſur des arêtes trop vives.

Sur les trous dont ils ſont pourvus ſur les grandes faces.

Conſidérant les poteaux par celui de leurs côtés, qui fait partie d'une des grandes faces du travail, nous y voyons dans chacun trois trous quarrés D^1, D^2, D^3, qui les traverſent de part en part, à l'équerre & par le milieu de leur largeur; ces trous ont trois pouces de hauteur ſur deux pouces & demi de largeur; ce ſont autant de logemens pour la même barre D, *(Fig. V)* qui doit traverſer tout le travail de dehors en dehors, laiſſer même une tête de quatre pouces de longueur ſur une des grandes faces, & dépaſſer d'autant

la grande face oppoſée, pour y recevoir une cheville de fer qui s'oppoſe à ce qu'elle ſorte contre la volonté de l'opérateur, & même à ce qu'elle vacille : ces trous au ſurplus ſont multipliés pour que cette barre puiſſe ſervir à contraindre le plus petit comme le plus grand ou moyen cheval ; d'ailleurs il eſt des cas où il faut plus d'une barre, tant au poitrail qu'à la croupe ; auſſi en a-t-on quatre qui vont également dans ces trous, ſans trop de gêne ni trop de liberté.

Le plus bas de ces trous eſt à deux pieds huit pouces du ſol, & le ſommet du plus exhauſſé eſt à trois pieds onze pouces huit lignes, c'eſt-à-dire quatre pieds de ce même ſol ; chacun de ces trous étant à trois pouces les uns au-deſſus des autres.

A cinq pieds dix pouces du ſol Z, tant pour l'une que pour l'autre grande face du travail, paſſe l'axe d'un treuil E, qui s'étend horizontalement d'un poteau à l'autre, ſes tourillons étant engagés dans le milieu de la largeur de celles de leurs faces qui ſe regardent mutuellement. Treuil.

Les trous dans leſquels les tourillons ſont reçus & tournent, ont deux pouces de Trous dans leſquels tournent leurs tourillons.

profondeur, & deux & demi de diamètre ſi les tourillons ſont de bois; s'ils ſont de fer, ce diamètre n'eſt que d'un pouce, mais dans l'un comme dans l'autre cas, ils ont des avenues qui ont en largeur ce qu'ils ont eux-mêmes en diamètre, & qui y deſcendent en décrivant un quart-de-rond un peu prolongé par le bas.

Le centre de ce quart-de-rond eſt le point où la vive-arête interne du poteau (nous la reſtituons ici pour ce moment) eſt coupée par une horizontale tracée à quelques lignes plus haut que le centre du trou; par ce moyen, on peut ôter de place ces treuils & les y remettre avec facilité quoiqu'ils ne puiſſent en ſortir par aucun effort de l'animal.

Dimenſions des treuils, leur armature, leurs rochets.

Les treuils E ſont des cylindres de cinq pouces de diamètre entre deux têtes carrées de cinq à ſix pouces de côtés, longues de ſept pouces, revêtues de tôle & traverſées par deux yeux croiſés & ronds pour recevoir le bout rond d'un bras de fer F *(planche III)*, à l'aide duquel on les tourne : les têtes ſont de plus munies d'une forte frette à leur extrémité, & cette frette, carrée comme la partie qu'elle

qu'elle reçoit, porte un fort rochet à dents crochues, ſemblable à ceux qu'on nomme *crics* dans les berlines, & avec lequel elle ne fait qu'une ſeule & même pièce : ce rochet a dix pouces de diamètre, & ſes dents ſont tournées de dehors en dedans, ſi on les conſidère en deſſus ; cette obſervation regarde les quatre rochets.

Les cliquets de ces rochets ſont fixés mobilement aux poteaux par des clous ronds, de manière qu'ils s'oppoſent immanquablement au retour des treuils, à moins qu'à deſſein on ne les ſoulève par le petit bras qu'ils préſentent pour cet effet. Leurs cliquets

Chaque treuil porte ſept crocs de fer entre ſes deux têtes ; ils ſont également eſpacés & plantés ſur la même ligne parallèle à l'axe, le bec eſt en ſens oppoſé à celui des dents des rochets ; ces crocs ſont deſtinés à recevoir & à ſoutenir la ſoupente dont nous parlerons. Leurs crocs

À un pied un pouce du ſol *Z*, eſt le point d'où part le deſſous d'une barre *G* de ſix pieds & plus de longueur, qui s'étend obliquement d'un poteau à l'autre de chaque grande face & s'engage dans tous deux ; Barres obliques.

le point où ce même deſſous arrive contre l'autre poteau de cette même face, eſt à trois pieds onze pouces trois lignes du ſol Z, ou, ſi on le veut, à trois pieds onze pouces.

Leurs logemens. Les logemens qui reçoivent les bouts de ces barres, ſont creuſés dans les faces des poteaux qui ſe regardent l'une & l'autre, & dans le milieu de leur largeur; ils ont trois pouces de largeur, vu que ces barres ſont équarries ſur trois pouces de côtés, moins deux ou trois lignes dans les bouts ſeulement.

Comme ces trous ſont évaſés en deſſus pour qu'on puiſſe introduire les barres en rabattant le bout ſupérieur, & de plus qu'ils ſont obliques en conſéquence de la poſition de ces mêmes barres, ceux d'en bas * ont deux pouces de profondeur meſurant ſur la paroi (a), qui ſert d'appui à la barre, tandis que la paroi (b), qui fait le fond de ce creux eſt renverſée ſur trois pouces qu'elle a de hauteur, de cinq lignes par-delà l'équerre, reſpectivement à la première (a), & que la paroi ſupérieure (c) eſt d'équerre ſur la ſeconde (b), en ſorte

* Voyez *planche 1, figure 3*, en ponctuée.

que la profondeur de ce logement, mesurée horizontalement de la face du poteau, au point où la paroi du fond (b) fait angle avec celle du dessus (c), est de quatre pouces, & que sa hauteur sur cette même face est de quatre pouces & plus.

Les logemens du haut ont trois pouces & demi de profondeur en mesurant sur la paroi (e), qui porte la barre. Quant à la paroi (f) & à la hauteur de l'ouverture sur la face du poteau, elles sont une suite l'une de l'autre, ou plutôt toutes deux une suite de la manière dont celle du fond est formée; c'est, pour ainsi dire, la barre elle-même qui la trace étant appuyée par son angle inférieur dans son logement du bas, & abaissée depuis le lieu où son bout supérieur rencontre le poteau jusqu'à ce qu'elle soit engagée de deux pouces & demi dans ce même poteau; il en résulte donc pour l'orifice de ce logement un prolongement en contre-haut, ou plutôt une avenue descendante.

On peut remarquer dans la *seconde planche*, au bout de chacune de ces barres, la plaque de fer qui ne paroît que par son épaisseur dans *la figure 3* de la première où elle est

Plaque qui s'oppose à ce que les barres obliques sortent de leurs logemens sans la volonté de l'opérateur.

cotée H ; ſa largeur ſurpaſſe de quelques lignes celle de l'avenue ; ſa hauteur eſt telle que portant par ſon bout inférieur ſur la barre en place, elle ſurmonte de deux ou trois doigts le haut de cette avenue pour être fixée mobilement, à l'aide d'un clou rond qui la traverſe, à un pouce près de ſon extrémité ſupérieure : or la partie inférieure de cette plaque ſe range par ſa tendance naturelle réſultant de ſa peſanteur ſur le deſſus de la barre, & s'oppoſe à ce qu'on la relève. On ne peut en effet ôter cette barre de place qu'après avoir pouſſé de côté le bout de la plaque.

Obſervations ſur les petites faces.

Les petites faces de ce travail préſentent pluſieurs logemens (I) d'une troiſième eſpèce ; ceux-ci n'ont qu'un pouce ou quatorze lignes de côté ; ils traverſent les poteaux à angles droits & par le milieu de leur largeur ; leurs orifices, tant internes qu'externes, ſont défendus par des platines de fer de trois pouces & demi en carré, ouvertes dans leur milieu d'un trou carré d'un pouce, & fixées par quatre clous qui traverſent leurs angles.

Logement qu'elles préſentent.

Le milieu du premier logement (I^1), eſt à deux pieds du ſol ; celui du ſecond (I^2), à cinq pouces ſix lignes plus haut ; celui du

troiſième (I^3), eſt à cinq pieds quatre pouces du ſol; enfin celui du quatrième (I^4), eſt de dix-huit pouces plus exhauſſé.

Les inférieurs $I^{1\ \&\ 2}$ ſont deſtinés à recevoir les pièces de fer dont nous allons parler, les deux ſupérieurs appartiennent à une autre partie de la machine qui fait, pour ainſi dire, un travail particulier deſtiné à aſſujettir la tête de l'animal; nous en ferons un article à part.

Pièces auxquelles les logemens ſont deſtinés, & 1.° le T.

Parmi les pièces qui vont indifféremment dans les huit logemens inférieurs des petites faces, ſelon la taille du cheval, la manière dont il eſt placé dans le travail & le côté qu'il s'agit d'opérer, eſt le T *(planche III)*; c'eſt une pièce de fer à laquelle nous remarquerons une embaſe d'où ſortent deux tiges qui ne forment enſemble qu'une même ligne, l'une carrée & aſſez longue pour traverſer le poteau & dépaſſer d'un pouce la face oppoſée à celle contre laquelle l'embaſe eſt appuyée; celle-ci eſt proprement la ſoie de l'autre; le bout en eſt taillé en vis & pénètre dans un écrou qu'on tourne avec la clef (Œ), *(planche III)*, pour qu'il ſerre le poteau entre l'embaſe & lui, & que par

ce moyen le T devienne inébranlable; l'autre eſt une prolongation à huit pans, tirée de la même embaſe & longue d'environ un pied; elle ſe termine en forme de T par le moyen d'une traverſe d'environ cinq pouces de longueur, dont par conſéquent chaque bras a deux pouces & demi; ces bras ſont au moins gros comme la tige, & finiſſent en pommes de dix-huit à vingt lignes de diamètre; le jambage du T eſt un peu plié dans ſa longueur & dans le plan de la traverſe qui eſt en même temps celui d'une des faces de la tige quarrée.

8.° La barre de fer.

Une autre pièce non moins importante, eſt la barre de fer *(A)*, *(planche III)*, c'eſt un cylindre d'un pouce & demi de diamètre dans toute l'étendue qu'elle a entre ſes deux ſupports; on la met en travers comme les barres D, mais à quelque diſtance en dehors des poteaux; voilà la raiſon des ſupports *B*, en voici la forme, voyez *B*, *(planche III)*; c'eſt le T que nous venons de décrire, depuis l'écrou juſqu'au milieu du jambage; là commencent les différences; dans les ſupports, cette tige ſe bifurque; l'une des branches eſt plus longue que l'autre;

elles ſont toutes deux terminées en œil quarré d'un pouce & demi de côté dans le plan de la bifurcation, c'eſt par ces yeux que paſſe la barre qui, pour cet effet, eſt quarrée dans les parties deſtinées à être engagées dans ces yeux; l'une de ces parties eſt terminée en tête qui empêche qu'elle n'outre-paſſe l'œil, & l'autre en vis, à laquelle s'adapte un écrou à embaſe pour tenir lieu de la tête qu'il a fallu ſupprimer pour pouvoir ôter & remettre cette barre.

Si elle eſt paſſée dans les yeux des plus grandes branches, les ſupports *B* étant dans les trous I^1, ſon axe eſt à un pied de la face du travail, & à deux pieds huit pouces du ſol; ſi elle eſt paſſée dans les autres yeux, elle n'eſt qu'à neuf pouces de la face du travail, & à deux pieds deux pouces du ſol. Au moyen des deux trous I^1 & I^2, & des deux yeux de chaque ſupport, la barre a huit poſitions différentes: mais revenons au corps de la machine.

Chaque poteau porte à fleur de terre un anneau fixé mobilement K *(planches I, II)*, à l'effet de recevoir & de maintenir les entraves.

Anneaux fixés mobilement.

Autres anneaux.

Ces poteaux, comme on peut le voir par les *figures 3* & *4*, (*planche I* & par la *planche II*), ſont entretenus à fleur de terre par des entretoiſes B^2, M^2, cachées dans le pavé; or de l'une à l'autre des grandes M^2, s'étendent deux puiſſantes traverſes engagées par l'un & l'autre bout en tenon & mortoiſe dans ces entretoiſes & affleurées à leur face ſupérieure, à telle meſure que la ligne qui diviſe leur propre largeur en deux moitiés égales & ſemblables, eſt à neuf pouces de la face interne du poteau; chacune de ces traverſes porte ſur cette ligne deux anneaux L ſemblables aux anneaux K, & deſtinés au même uſage; ils ſont fixés à un pied un pouce de la face externe la plus voiſine; ceux-ci ſe couchent ſur le côté & le bois eſt entaillé pour en racheter l'épaiſſeur tant qu'on les laiſſe dans cette ſituation.

Poulies.

Au milieu de l'entretoiſe ſupérieure M de chaque petite face, eſt fixée une chape de fer N, garnie de ſa poulie, dirigée ſelon la longueur du travail & ſuſceptible de recevoir une corde de la groſſeur au moins d'un doigt.

Conſoles en guiſe de lieus.

Les huit angles de ce travail, communs

entre les faces internes des poteaux & les faces inférieures des entretoiſes B & M, ſont remplis par des conſoles O, tenant lieu de liens pour empêcher que les poteaux ne ſubiſſent aucune inclinaiſon, ce à quoi elles s'oppoſent d'autant plus efficacement qu'on ne s'eſt pas borné à cheviller les tenons des entretoiſes, & qu'on a cerclé le ſommet de ce bâti d'un très-fort cerceau de fer, comme nous l'avons déjà inſinué.

Nous avons décrit les principales pièces en bois & les principales pièces en fer qui ſe montrent dans un travail dépourvu de celles dont nous avons dès l'abord annoncé que nous ferions un article ſéparé; il nous reſte avant d'en venir à cet article, à décrire les pièces en cuir qui doivent néceſſairement accompagner celles que nous venons de faire connoître.

Pièces en cuir, ſoupente.

La plus importante de toutes eſt ſans doute la ſoupente C *(planche IV)*, elle eſt compoſée de trois ſoupentes proprement dites (a, b, c), larges de trois pouces & demi, & longues de neuf pieds, y compris leurs anneaux de fer; elles ſont formées de trois cuirs l'un ſur l'autre, liés enſemble par ſix

coutures qui règnent dans toute leur longueur; leurs anneaux de fer les terminent, un à chaque bout, & ſont repréſentés en grand en D *(même planche)*; le jonc dont ils ſont faits, a ſix lignes de diamètre; la forme qu'on leur a donnée eſt viſiblement la plus convenable aux ſoupentes qui les embraſſent & aux crocs des treuils auxquels on les accroche.

Anneaux de fer des ſoupentes.

Traverſes des ſoupentes.

Ces trois ſoupentes ſont enfilées dans une traverſe (d) auſſi large qu'elles, mais compoſée de deux cuirs l'un ſur l'autre ſeulement, liés enſemble par cinq coutures dans les lieux qui ſéparent les ſoupentes, car les autres ſont des anſes dans leſquels elles paſſent librement: cette traverſe a deux pieds un ou deux pouces de longueur totale, en ſorte que de la rive extérieure de la ſoupente (a), à la rive extérieure de la ſoupente (c), il y a deux pieds & quelques lignes de diſtance; celle du milieu (b) eſt également éloignée de l'une & de l'autre; celle-ci eſt fixée par ſon milieu avec la traverſe (d), au moyen d'une forte brediſſure: de chaque côté de cette première traverſe, il en eſt une autre ſemblable, mais non fixée (e f); on peut les écarter ou les

rapprocher en raiſon de la groſſeur du cheval. Par-delà ces deux dernières traverſes, il en eſt encore une de chaque côté (g h), large de deux pouces, formée de deux cuirs l'un ſur l'autre, liés par quatre coutures; celles-ci ne ſervent pas à ſupporter le cheval, mais elles l'environnent en paſſant d'un côté à l'autre ſur le poitrail & ſur les feſſes; l'une des deux (c'eſt celle qui eſt cotée (h), étant pour cet effet longue de onze pieds; ſavoir, de quatre & demi de chaque côté par-delà les ſoupentes latérales (a c) *(on n'a rendu dans la planche que la partie des anſes de cette traverſe)*; deux pieds de longueur de chacun de ſes bouts ſont percés de trous à ardillons, diſtans de deux pouces l'un de l'autre : la traverſe oppoſée à celle-ci, & qui termine avec elle le pourtour du corps du cheval dans ſa longueur, n'a que trois pieds huit ou neuf pouces de longueur, y compris deux boucles qui la terminent à ſes deux bouts, leſquels ne dépaſſent que d'environ neuf pouces la rive extérieure de la ſoupente (a) ou (c); les anſes de ces dernières pièces qui livrent paſſage à ces ſoupentes, ſont très-ouvertes pour leur permettre de s'approcher

ou de s'éloigner beaucoup ; les boucles à ardillons que la traverſe (g) porte, ſont deſtinées à recevoir & à aſſujettir les bouts de la grande pièce, c'eſt ſur cette conſidération que leur largeur doit être fixée ; elles ſont fortement bredies, & leurs brediſſures portent chacune un paſſant pour aſſujettir le bout excédant ; cette pièce porte de plus à l'un de ſes bouts, une boucle enchapée d'une chape coulante avec ſon paſſant, & à l'autre bout une courroie partant auſſi d'une chape coulante *. La pièce oppoſée porte vis-à-vis la boucle de celle-ci, une courroie comme celle dont nous venons de parler, & vis-à-vis de la courroie de la première, une boucle ſemblable à celle de cette même première ; l'une de ces courroies paſſe ſur la croupe, l'autre ſur le garrot, & toutes deux doivent ſoutenir comme ſuſpenſoirs les deux pièces dont nous venons de nous occuper.

Les coussinets ; ceux des poteaux.

Dans la crainte que l'animal, en ſe défendant, ne ſe bleſſe contre les parties du travail, toutes celles ſur leſquelles il doit s'appuyer, ou contre leſquelles il pourroit

* La figure ne montre que la naiſſance de cette courroie ; on a ſupprimé entièrement celle de la pièce oppoſée.

ſe heurter, ſont recouvertes de couſſinets rembourrés entre deux cuirs, tels ſont deux grands couſſinets qu'on applique aux faces internes des poteaux de la petite face que la tête de l'animal doit occuper, & qui retournent de quelques doigts ſur les deux faces voiſines, ils ont deux pieds de longueur & ſont maintenus en place par quatre courroies attachées à diſtances égales à l'une des rives, & qui répondent à autant de boucles attachées à la rive oppoſée.

Celui du T.

C'eſt auſſi pareillement que le couſſinet *E* *(planche III)*, qui enveloppe le T comme on le voit en *E T*, ſe trouve fixé.

Celui de la barre de fer.

Tel eſt encore le couſſinet *F*, *(même planche)*, dont on enveloppe la barre de fer, comme on le voit en *FA*.

Tels ſont enfin d'autres couſſinets qu'il eût été ſuperflu de décrire & de deſſiner, & qu'on imagine facilement.

On conçoit par ce que nous avons obſervé du danger de bleſſer l'animal, que tout entravon eſt fait de ſorte qu'il ne touche au paturon & aux parties voiſines, que par un couſſinet qui revêt toute la face interne de la courroie doublée qui le conſtitue &

en reborde l'une & l'autre rive : on voit en
Ceux des entravons. *G (planche V)*, un entravon ; on y diſtingue en *(a)* le dos de la courroie formée de deux cuirs l'un ſur l'autre ; en *(b)* la boucle qui la termine d'une part, avec le paſſant qui l'accompagne ; & en *(c)* l'anneau dans lequel on paſſe les lacs ou cordes. La courroie eſt primordialement paſſée dans cet anneau & une pièce de ſemblable courroie, mais ſimple, eſt appliquée deſſous, avec l'attention d'en amincir les bouts en coins très-aigus, avant de la fixer en place par quelques points de couture ; cette pièce eſt ſaiſie par quatre points de forte brediſſure, un de chaque côté de l'anneau par-deſſus, & autant par-deſſous. Du bout de la boucle à ce point de l'anneau, il y a cinq pouces ; le reſte de la courroie a un pied trois pouces, dont ſix pouces dépourvus de couſſinets, ſont percés de quatre trous pour recevoir l'ardillon de la boucle. Le bout *(d)* n'eſt autre choſe qu'une prolongation du couſſinet pour mettre les parties vives à l'abri de toute atteinte de la part de la boucle de fer, c'eſt pour cela que ce bout eſt plus large que tout le reſte de l'entravon ; il doit

dépaſſer la boucle au moins d'un demi-pouce.

Il en eſt du licou de force *H (planche V)*, comme des pièces dont nous venons de parler; outre qu'il eſt conſtruit de cuir gras & peu dur, quoique très-fort, tout le cuir qui touche à l'animal eſt revêtu d'une liſière de drap fort épaiſſe & aſſez large pour en déborder les rives, & le fer eſt revêtu d'un cuir de mouton apprêté à l'huile & fort ſouple; c'eſt de cette ſorte qu'on a paré aux mauvais effets qu'auroit pu produire l'anneau *(e)*, qui réunit ſous la ganache deux pièces de la muſelière; des deux montans *(f & g)*, l'un a onze pouces de longueur meſuré ſur le cuir, un pied meſuré du centre de l'anneau juſqu'à la fin du cuir, & un pied un pouce & demi, la boucle qui le termine y étant compriſe; l'autre a trois pieds en cuir, dont un pied du bout eſt percé de huit trous pour recevoir l'ardillon de la boucle dont nous venons de parler; ce ſont ces deux montans qui forment enſemble la ſous-gorge & tiennent lieu de têtière: c'eſt encore de cette ſorte que ſont recouverts les deux anneaux *(h & i)*, qui

Licou de force.

réuniſſent chacun deux des pièces de la muſelière & un autre montant, & qui donnent priſe aux longes de corde. La muſelière, comme on voit, eſt compoſée de trois pièces en cuir; ſavoir, de deux *(e i)*, *(i h)*, de cinq pouces de longueur chacune, meſurées ſur le cuir, & de ſept pouces meſurées du centre de l'anneau *(e)* au centre de l'anneau *(i)*, & d'une troiſième *(k)* qui s'étend de l'anneau *(h)* à l'anneau *(i)*; celle-ci, meſurée ſur le cuir, a un pied quatre pouces de longueur, & un pied ſix pouces meſurée de centre à centre des anneaux : ces trois pièces ſont compoſées de trois cuirs l'un ſur l'autre; les pièces qui forment la têtière & les deux autres montans dont nous allons parler, ne ſont que doubles; la largeur, tant des uns que des autres, eſt d'un pouce & demi.

Les montans L s'élèvent, l'un de l'anneau *(i)* pour ſaiſir le montant *(f)* à ſept pouces & demi de ſon départ de l'anneau *(e)*, meſurant ſur le cuir, & à huit pouces & demi, meſurant du centre de l'anneau *(e)*; l'autre de l'anneau *(h)* pour ſaiſir à pareilles meſures le montant *(g)*; ces montans ſont fortement bredis ſur ceux de la ſous-gorge.

Quant

Quant aux lanières *(m)*, dont une de chaque côté bride les deux pièces de la muſelière & le montant qui ſe réuniſſent au même anneau; comme elles ne peuvent toucher à l'animal, elles ne ſont point doublées.

Sangles à œillets.

Les ſangles à œillets ſe paſſent auſſi de doublure; j'entends celles dont on ſe ſert pour ſaiſir les pieds & les jambes, & les attacher, ſoit aux barres, ſoit au T. Ces ſangles ſont un tiſſu ſemblable, en très-groſſier, à celui du ruban de fil; la chaîne eſt de dix-huit fils; c'eſt-à-dire dix-huit cordelettes de deux petites lignes de diamètre; la trame eſt de la même cordelette & n'eſt pas vivement frappée, quoique très-tirante en travers: l'un des bouts préſente une ganſe ou un œillet formé par neuf fils de chaîne pris enſemble & embraſſant un crochet quelconque pendant qu'elle eſt ſur le métier, leſquels neuf fils de chaîne de chaque côté du crochet, étant réunis au-deſſous de ce même crochet, forment les dix-huit fils de la chaîne du tiſſu. Pour maintenir enſemble ces neuf ganſes particulières, un fil ſemblable aux autres les embraſſe toutes enſemble, formant le point de boutonnière tout autour

en dehors, & même ſur la commiſſure.

L'autre bout ceſſe d'être plat à un pied de ſon extrémité & forme un gros cordon rond d'un pouce de diamètre, quoique tramé comme ce qui le précède; ce bout eſt ainſi façonné pour qu'on enfile plus facilement l'œillet. Comme ces ſangles ſervent à divers uſages, & que la longueur ne nuit pas, il en eſt qui ont juſqu'à quatorze pieds; on en a de ſept à huit pieds ſeulement.

Travail particulier pour la tête.

Nous voici parvenus à cette partie du travail qui concerne uniquement la tête. Remarquons, avant toutes choſes, dans la *(planche 11)*, où le travail eſt repréſenté en perſpective, une forte croix de Saint-André irrégulière, engagée par les extrémités de ſes quatre branches dans les logemens I^3, I^4, des petites faces; ces extrémités retournées d'équerre à cet effet, ſont autant de tiges ſemblables à celles du T & des ſupports de la barre de fer par leſquelles ces pièces ſont inébranlablement établies dans leurs places; la partie quarrée de celle-ci eſt précédée d'une embaſe comme celle des autres, & terminée en vis à écrou comme elles. Les croiſillons arrondis ou à huit pans,

L'aragnée.

ſont réduits à dix ou onze lignes de diamètre ; le lieu de leur réunion ou croiſement, eſt aſſez large pour comporter en ſon centre un trou de dix lignes de diamètre & conſerver tout autour autant de groſſeur qu'en ont les croiſillons. Ce trou, ou plutôt cet œil, eſt élevé de ſix pieds ſur le ſol quand la pièce eſt en place; il répond juſtement au milieu de la petite face, & ſe dirige ſelon la longueur du travail; il eſt un peu évaſé de dedans en dehors.

Cette pièce eſt ainſi diſpoſée en attendant le cheval : nous la nommerons l'*aragnée*.

Quant au cheval, on le coiffe du caſque à l'écurie & on l'amène au travail.

Le caſque proprement dit.

Nous donnons le nom générique de *caſque* à toute la machine, mais le caſque proprement dit n'en eſt que la partie cotée *I (planche V)*, on la voit de profil en I^1, de face en I^2, par-derrière en I^3, & en I^4 de profil ſur la tête d'un petit cheval. Il faut remarquer dans cette pièce quatre principales parties, l'une (a) qui s'applique ſur le front de l'animal; deux autres (b), ſemblables entre elles, qui deſcendent l'une d'un côté, l'autre du côté oppoſé derrière les oreilles; enfin

une quatrième (c) qui eſt un fort crochet appliqué inébranlablement ſur le ſommet du caſque dans la direction de l'arrière à l'avant; ce crochet eſt deſtiné à s'engager dans l'œil de l'aragnée & à le traverſer de part en part, de façon que le fond de ſa courbure touche à cette pièce. Pour faciliter ſon entrée, le bout en eſt taillé en cône à pointe arrondie, & pour qu'on puiſſe le fixer en place, il eſt taillé en vis dans la longueur de ſept ou huit lignes, dont il dépaſſe l'épaiſſeur de l'aragnée, outre la longueur de ſa partie conique, & à cette vis eſt approprié un écrou à oreilles (d) avec lequel on le ſaiſit dès qu'il ſe préſente, & on l'oblige de venir en avant juſques à fond, quelque réſiſtance qu'oppoſe le cheval.

Les parties (b) qu'on pourroit nommer les *oreillères,* nommant la troiſième le *frontal,* ſont terminées en trois charnons d'une charnière à cinq, pour recevoir les jouïères K, qui portent les deux autres charnons; la broche de cette charnière eſt repréſentée en grand en (e); elle ſe termine en vis, elle a une tête octogone, ſon écrou (f) eſt auſſi octogone; le nœud de cette charnière eſt totalement

rejeté en dehors comme on le voit en (g) de la *figure I*[a].

Du centre d'une charnière au centre de l'autre charnière, il y a neuf pouces de diſtance: d'un fil tendu de l'une à l'autre, au ſommet du caſque, il y a quatre pouces & demi meſurés intérieurement; de ce même fil, ſuppoſé tendu ſur le devant des charnières, au bout le plus antérieur du frontal, il y a cinq pouces: cette pièce étant poſée ſur un plan horizontal, le bec du frontal y touchant, les charnons des oreillères y touchent tous enſemble, & le crochet eſt de niveau.

Les oreillères n'ont pas tout-à-fait deux pouces de largeur; cette largeur eſt aſſez uniforme juſqu'à la naiſſance du frontal; celui-ci en a près de deux pouces & demi dans le lieu le plus étroit, & trois & demi dans le plus large deſtiné à recouvrir le milieu du front: ces pièces ont environ deux lignes ou deux lignes & demie d'épaiſſeur; les rives en ſont exactement arrondies.

Les jouïères *K*, conſidérées par côté, débutent de la charnière à angles droits; elles ont la largeur & l'épaiſſeur des oreillères, elles conſervent ces dimenſions juſqu'au bout, Jouïères.

mais elles ſe portent en avant dès le tiers de leur longueur, & enſuite en arrière dès le ſecond tiers de cette même longueur, à telle meſure néanmoins que ſi nous ſuppoſons le caſque ſur le plan horizontal dont nous parlions, le point *(h)* qui ſe trouve à onze pouces & demi au-deſſous de l'axe de la charnière & qu'on peut voir au bout de la jouïère *K*, ne répondroit verticalement qu'à un pouce en avant de la charnière, le premier & le ſecond plis étant peu ſenſibles; mais elles ſont pliées plus viſiblement ſur plat comme on le voit en K^2, & de plus un peu gauchies pour jeter leur rive antérieure de plus en plus en dehors, à meſure qu'on approche de leur extrémité inférieure. Cette dernière tournure eſt en faveur des dents molaires qui font une exhubérance ſur le côté de la tête, mais elle ne doit pas être telle que l'épine maxillaire & zygomatique puiſſe paſſer en arrière lorſque les bouts inférieurs de ces pièces ſont rapprochés des côtés du bas du chanfrein. Le frontal empêche le cheval de ſe porter en avant : Il faut que les épines zygomatiques, portant ſur les rives antérieures des jouïères, l'empêchent de ſe

délivrer en reculant. Les jouïères portent des anneaux à courroies mobiles dans des chapes fixées ſur leur face extérieure tout contre leurs rives; ſavoir, en avant, un immédiatement au-deſſous de la charnière & trois qui ſe touchent preſque en remontant de l'extrémité inférieure: en arrière, deux près à près ſous la charnière: & au bout, trois correſpondans aux trois antérieurs. Ces anneaux ſervent à affermir cette armature ſur la tête du cheval; on choiſit ceux qui ſe trouvent les mieux placés pour la circonſtance; ils ne ſont jamais néceſſaires tous à la fois.

Le crochet (e) & l'aragnée captivent viſiblement le haut de la tête, mais rien encore n'empêche le cheval de porter la partie inférieure de la face de tous côtés : voïci donc le complément du travail particulier à la tête.

Conſidérez la pièce *L (planches II & III)*, c'eſt la muſerolle. Elle eſt compoſée de deux tiges égales & ſemblables *(i) (planche III)*, liées & entretenues enſemble par une forte croix de Saint-André *K* & une entretoiſe *(l)*; elles forment chacune un puiſſant lacet Muſerolle.

(m) à un bout (on les voit par-deſſus en L^1 & par côté en L^2); elles portent au bout oppoſé un écrou *(n)* & une vis *(o)* comme on le voit par-deſſus en L^1, & par côté en L^2; en *(oo)*, on voit la vis en plus grand & dégagée de l'écrou.

Les meſures de cette pièce ſont de deux pouces ſept lignes de diamètre intérieur aux lacets, ſur deux lignes d'épaiſſeur & un pouce & demi de largeur; dix-ſept pouces de longueur de tige, meſurée du centre du lacet au centre de l'écrou; ſept lignes de diamètre à l'écrou & autant de joue tout autour. Entre le lacet & l'écrou les tiges ſont quarrées de neuf lignes de côtés; les angles ſont abattus; elles ſont ſéparées de neuf pouces l'une de l'autre & parallèles; la traverſe eſt du même équarriſſage, elle eſt aſſemblée par enfourchement; la croix de Saint-André eſt de fer mi-plat de neuf lignes, ſur ſix ou ſept: les vis ont cinq ou ſix lignes de pointe en cône, & trois pouces ou trois pouces & demi de fileté, ce qui fait toute la longueur de leur tige à quelques lignes près, qui forment la naiſſance de l'anneau, lequel eſt à pleine main.

Or cette pièce eſt portée en place par la barre *(&)* *(planches I & II)*, arrondie à cet effet ſur deux pouces & demi de diamètre dans toute ſa longueur depuis ſa ſortie du premier poteau, & retenue par-delà le ſecond poteau au moyen d'une cheville de fer paſſée dans le trou voiſin de ſon extrémité. On y diſtingue quatre autres trous; du premier au troiſième il y a toute la largeur de la muſerolle, comme du ſecond au quatrième. On choiſit les mieux placés pour la circonſtance & on y enfonce des chevilles de fer qui empêchent cette pièce de gliſſer au long de la barre, ſans s'oppoſer à ce qu'on la relève par le bout. Barre.

Elle eſt, comme on le voit *(planche II)*, pendante en avant, au-deſſous de l'aragnée en attendant le cheval. On la relève quand il eſt ſaiſi par le haut; on porte les mains aux vis *(o)* *(planche III)*, dont on fait entrer les pointes dans les boſſettes *(h)*, leſquelles ſont creuſées pour les recevoir; on tourne ces deux vis plus ou moins l'une ou l'autre, juſqu'à ce que le chanfrein de l'animal ſoit ſuffiſamment preſſé par côté, ſans l'être trop, & qu'il ſoit à plomb ou dans la

posture convenable à l'opération projetée.

Coussinets & semelles.

Mais de tels ferremens blesseroient infailliblement l'animal s'ils n'étoient matelassés; d'ailleurs il faudroit en avoir beaucoup pour répondre aux diverses tailles, s'il n'étoit pas possible d'appliquer le plus grand au plus petit cheval comme au moyen, & les coussinets donnent cette facilité. Tous les points de contact sont donc revêtus de coussinets contournés comme la pièce à laquelle ils sont appliqués, tel est le coussinet M^1 *(planche V)*, qui revêt intérieurement tout le casque proprement dit; on le voit en place & par-derrière en M^2 *(figure I³)*, il faut y remarquer les trois petits boulons (p) qu'on voit dans leur grandeur naturelle en (p p). Leur tête très-plate & large d'un pouce & plus, est engagée sous le cuir destiné à toucher le fer & recouverte par un second cuir cousu tout autour avec le premier; leur tige quarrée au sortir du cuir dans la longueur de quatre lignes, à l'effet qu'elle ne tourne pas quand on y applique l'écrou, est taillée en vis dans tout le reste de sa longueur, qui ne passe pas en tout un pouce & demi; le diamètre de ces tiges est de deux lignes; elles passent

toutes trois au travers du caſque, ſavoir, une au travers du frontal percé pour cet effet au centre de ſa partie élargie *(I²)*; & une au travers de chaque oreillère *(I')*: ces tiges arrivées au dehors des parties qu'elles traverſent, reçoivent une rondelle (q) pour faciliter les mouvemens de l'écrou, & l'écrou par-deſſus qui les attire contre l'intérieur du caſque & y colle le couſſinet de manière à l'identifier en quelque ſorte avec le fer. Les jouïères ont chacune leur couſſinet comme on le voit en *N'* de profil, & en *N²* montrant la face deſtinée à être appliquée au fer: la largeur excédante de ces couſſinets en (r) eſt pour éviter que les anneaux inférieurs-antérieurs ne bleſſent le nez de l'animal.

On voit ſans doute que les tiges des petits boulons (p) ont de longueur bien plus qu'il ne leur en faut pour les couſſinets que nous venons de décrire; mais il faut ſavoir que le caſque, ainſi garni, convient aux plus grands chevaux, & que pour l'approprier aux petits, on interpoſe ce qu'il faut de ſemelles entre le couſſinet & le fer; que ces ſemelles ſont percées au droit des boulons & emploient chacune une partie de leur

longueur, en ſorte que quand le caſque eſt garni pour un petit cheval, il ne reſte de tige en dehors, que ce qu'il en faut pour la priſe de l'écrou. Les ſemelles ne ſont autre choſe que des pièces de cuir très-épais, coupées ſur la forme préciſe des couſſinets & percées avec juſteſſe pour laiſſer paſſer les boulons.

Enracinement du travail.

Revenons préſentement aux détails de la conſtruction de la charpente, & principalement aux moyens dont on fait uſage pour établir ſolidement cet édifice; ils conſiſtent en huit ſolives de ſix à ſept pouces d'équarriſſage, dont les quatre cotées P, ont huit pieds de longueur; & les quatre cotées Q, cinq pieds neuf pouces ſeulement.

Les poteaux A *(planches I & II)*, ſont taillés inférieurement en queue d'aronde à quatre faces, & les longrines P contre-jaugées à ces queues, les embraſſent comme leurs boîtes & en même temps comme des moiſes; elles ſont ſerrées l'une contre l'autre auprès de chaque queue pour qu'elles l'emboîtent bien, par deux traverſes à entailles Q, dont l'une Q^1 leur ſert de chantier, en même temps que par chacune de ſes entailles

à mi-bois, elle saisit une de leur paire & l'empêche de se désunir; & l'autre Q^2 couchée par-dessus la première, entaille contre entaille, la seconde dans cette dernière fonction, & complette l'assemblage des poteaux dans leurs racines.

On voit *(figure 1)* le poteau A par bout; la moitié du plan particulier de cette partie, montre la moitié de la queue d'aronde en ponctuée, & l'autre moitié de ce même plan, montre l'autre moitié de cette même queue d'aronde, en vue d'oiseau & coupée horizontalement au collet; pour la rendre plus visible, on a supposé la longrine P^1 hors de place, ne l'ayant figurée qu'en ponctuée : les autres lignes ponctuées qu'on aperçoit dans cette figure, désignent les entretoises B & M.

On voit de même *(figure 2)* le poteau A par son dessus supposé coupé à fleur des tenons des entretoises; on distingue que ces entretoises le pénètrent chacune par trois tenons ou portions de tenons; on aperçoit par-dessous les surfaces supérieures de la traverse Q^2 & des longrines P^1 & ^{2}.

On voit 1.° *(figure 3)*, une des longrines

P qui cache ſa paire ; 2.° les traverſes Q par leurs bouts ; 3.° en ponctuée la queue d'aronde en élévation.

On voit enfin *(figure 4)* les traverſes Q l'une ſur l'autre, & ſaiſiſſant enſemble les longrines P qui ſe montrent par bouts.

Ces pièces ſont garnies fidèlement en bonne maçonnerie, entre le fond de la fondation & leur deſſous, & enſuite chargées de ſemblable maçonnerie juſqu'au pavé qui regagne le niveau du local, de manière néanmoins que les eaux ſoient forcées de couler hors de l'enceinte du travail, & que la ſurface ſupérieure des entretoiſes B^2, M^2 ſoient au même niveau que le pavé qui les avoiſine.

On conçoit que la foſſe doit être ouverte en entier de huit pieds & demi à neuf pieds de longueur, ſur la largeur de ſix pieds & quelques pouces, & quatre pieds de profondeur, & qu'il eſt inutile, ſi la maçonnerie eſt chère, d'en remplir tout le vide ; elle n'eſt néceſſaire qu'au pourtour, mais ſi l'on rejette de la terre dans le milieu, il faut la bien battre pour prévenir tout taſſement qui pourroit ſe faire après coup.

Toiture.

Paſſons au toit : celui que nous avons ſous les yeux & que les figures repréſentent, eſt en pavillon à deux poinçons : on voit partie de ces poinçons en R *(figures 3 & 4)*; les autres pièces ſont un grand entrait dont on voit le bout S *(figure 4)*; il a dix pieds trois pouces de longueur; il eſt poſé ſur les entretoiſes M de manière que le milieu de ſa largeur diviſe en deux parties égales la largeur du travail, & que ſes bouts en dépaſſent la largeur de deux pieds, tant d'un côté que d'autre.

À trois pieds neuf pouces de chaque bout de ce premier entrait, eſt le milieu d'une entaille à mi-bois qui en reçoit un autre T contr'entaillé; celui-ci, dont on ne voit de même que le bout, repoſe ſur les entretoiſes B, croiſe à angles droits le premier, & dépaſſe de deux pieds de chaque côté la largeur du travail, ayant pour cet effet ſept pieds ſix pouces de toute longueur.

Ces entraits, & généralement tous les gros bois de cette charpente, ne ſont que des chevrons de trois pouces de largeur ſur trois & demi de hauteur.

Sur chacune des croiſées dont nous

venons de parler, s'élève un poinçon rond de neuf pouces de diamètre, entaillé pour noyer toute la hauteur des entraits & s'affleurer en deſſous avec eux ; il porte au droit des angles du toit, des mortoiſes pour recevoir les coyers U, qui, comme nous l'avons ci-devant annoncé, ſont engagés de trois pouces de leur hauteur dans des enfourchemens X qui terminent les poteaux ſupérieurement; ils ſont chevillés en place.

Les bouts de chaque entrait ou coyer, ſont taillés ſupérieurement ſelon le trait de pente du toit, & réduits à rien; les arbalétriers V, comme les arêtiers W, continuent ce trait & ſe rendent au poinçon R qui les reçoit chacun dans une mortoiſe convenable & qui continue de s'élever en pointe façonnée pour remplir le pied d'un vaſe de couronnement; les deux poinçons ſont entretenus dans l'autre ſens au moyen d'une faîtière Æ qui s'étend de l'un à l'autre, étant enmortoiſées dans tous deux.

Cette charpente eſt retenue en place par de grands clous qui attachent les entraits aux entretoiſes; elle eſt maintenue en elle-même par l'effet des poinçons qui, comme dans toute

toute ferme, tirent les arbalétriers contre leurs entraits en même temps que ces arbalétriers incapables de plier, mettent de plus en plus l'entrait dans l'impoſſibilité de le faire lui-même. En effet, pour ſuppléer ici aux étriers ou ſoupentes ordinaires des poinçons, tout le deſſous du nôtre eſt recouvert d'une rondelle de fer, au travers de laquelle une longue vis à bois traverſe la croiſée des entraits & pénètre fort avant dans le cœur du poinçon; cette rondelle retient les coyers dont les mortoiſes n'ont point de joues inférieurement, & s'oppoſe à ce que le poinçon ne remonte, puiſqu'elle porte ſous les entraits.

Des planches de ſapin, ou autres de cette nature, tiennent lieu de chevrons, de pannes & de lattes; l'ardoiſe eſt clouée ſur elles. Le plafond eſt également de planches clouées ſous les entraits; il en réſulte que l'égoût du toit a pour épaiſſeur ſous l'ardoiſe, celle de deux planches, celle de la chanlatte, plus celle d'une moulure appliquée par-deſſous pour border le plafond tout autour; or ces quatre planches ſont trois pouces d'épaiſſeur, qui ſont taillés extérieurement en demi-gouttière,

en quart-de-rond creux dont le centre ſeroit en haut, & cela pour ſervir d'ados & de ſupport à un chéneau de fer-blanc qui borde tout ce toit, formant deux pentes pour chaque face du travail, à l'effet de raſſembler les eaux dans les angles munis de canons qui la jettent au loin.

Nous terminerons cette deſcription par deux obſervations très-importantes. La première eſt que le meilleur bois dont on puiſſe conſtruire toute cette charpente, au toit près, eſt le chêne, ſur-tout pour les quatre poteaux; mais chacun d'eux principalement doit n'être qu'un quartier de tronc, ſinon ils ſe fendroient & ſe tourmenteroient au point de pervertir tous les uſages de la machine.

La ſeconde eſt que la chaux brûle le chêne, & que par cette raiſon, ſi l'on n'a pas de plâtre, il ne faut employer contre le bois, que du mortier de terre, mais le faire avec ſoin.

DESCRIPTION du Travail pour les Bêtes à cornes.

LA ſeconde eſpèce de travail, celle qui eſt plus particulièrement deſtinée à maîtriſer les bœufs, eſt comme celle que nous venons de décrire, partie dans la terre & partie hors du ſol ; c'eſt pour les mêmes raiſons qu'on engage dans la terre, environ quatre pieds de hauteur, des poteaux tant de l'une que de l'autre eſpèce : on comprend que l'objet eſt d'obtenir un enracinement invincible à l'animal. Travail pour les Bœufs.

L'enracinement du travail pour les bœufs étant fait ſur les mêmes principes que celui dont nous venons de parler, on le conçoit aſſez ſans de nouvelles figures & ſans de nouvelles explications, nous nous bornerons à obſerver que ſa baſe étant moins grande, les longrines & les traverſes s'étendent plus loin au-delà des poteaux, & que le milieu eſt rempli de maçonnerie. Quant aux pièces dont ce travail eſt compoſé, nous allons en rendre compte.

Les pièces A, B *(planche VI)*, ſont deux poteaux dont la partie cachée dans la terre, longue, comme nous l'avons déjà dit, de quatre pieds, peut-être droite, mais dont la partie ſaillante ſur le ſol, doit être naturellement courbée aſſez pour que le tour qu'on y diſtingue, n'ait pas obligé de trancher les fils du bois : celui de derrière A, a plus de tour que celui de devant B ; ils ſortent de terre, l'un comme l'autre, en dés de ſix pouces d'équarriſſage & de huit à neuf pouces de hauteur ; là ils reçoivent de droite & de gauche, un délardement du quart de leur face interne, en ſorte qu'ils n'ont plus que trois pouces d'épaiſſeur ſur ſix de largeur. Ils gardent la même épaiſſeur juſqu'au ſommet ; mais la largeur varie : à un pied en montant de l'épaulement (a) réſultant du délardement, ce poteau s'élargit à tel point, qu'en (b) il y a dix pouces & plus de largeur, mais le boſſage (b) peut être une pièce appliquée. En (c) toute la largeur du poteau ſe réduit à trois pouces & demi ; à meſure qu'il continue de s'élever en ſe courbant en dedans, il perd un peu de cette largeur juſques auprès de (d), où

Il en regagne deux pouces pour former un ſecond boſſage comme en (b); du milieu de celui-ci au milieu du ſecond, il y a deux pieds trois pouces de hauteur; du milieu du ſecond boſſage (d) juſqu'au ſommet, il y a un pied trois pouces auſſi de hauteur. Le boſſage (d) ſaillit d'un pouce ſur la face antérieure du haut du poteau, dont la largeur latérale, comme celle des faces externes & internes, eſt réduite à trois pouces juſqu'au bout : à trois pouces en contre-bas du ſommet, eſt le haut d'une mortoiſe de trois pouces de hauteur & d'un pouce de largeur, qui du milieu de la face externe paſſe au milieu de l'interne pour livrer paſſage à la clef E, dont la tête s'applique contre la face externe du poteau, tandis que la tige s'étend au-delà de l'interne.

Le poteau B diffère de celui que nous venons de décrire, en ce que la courbure eſt moindre, en ce qu'il n'y a qu'onze pouces entre l'épaulement ou le deſſus de ſon dé & le milieu du boſſage (b); enfin en ce que du milieu du boſſage (b) au milieu du boſſage (d), il n'y a que deux pieds deux

pouces; y ayant un pied cinq pouces du milieu du boſſage (d) au ſommet.

La raiſon de ces différences eſt que le corps du bœuf, au défaut des épaules, eſt moins épais & moins haut qu'au défaut des côtes; en effet, quand le bœuf eſt appliqué au travail, ſon corps proprement dit, ou le coffre, eſt gêné, ſavoir, un côté par les deux poteaux ou courbes fixes que nous venons de décrire, & l'autre côté par les deux courbes mobiles C & D, qui ne diffèrent, chacune de ſa correſpondante, que par la briſure en charnière dans le dé, & par l'évaſement de ſa mortoiſe, tant en contre-haut qu'en contre-bas. Alors les clefs E & F, paſſées au travers des courbes fixes & des courbes mobiles, chacune ayant ſa tête en dehors, & une forte clavette de fer, auſſi en dehors, qui la traverſe par le trou le plus convenable entre tous ceux dont elle eſt percée, tirent ces courbes les unes contre les autres, & preſſent l'animal au point qu'on juge néceſſaire; il faut obſerver que l'animal a pour lors la tête fixée par le poteau inébranlable G, auquel il eſt lié par les cornes.

Si l'on prétend opérer ſur les pieds de devant, le ſupport H ſe préſente pour aſſujettir celui dont on le chargera, car il ſe poſe indifféremment à droite ou à gauche.

Cette pièce eſt compoſée de deux principales parties droites, mais retournées d'équerre l'une ſur l'autre; celle qui ſe montre le plus clairement dans la figure, eſt cylindrique, d'un pouce de diamètre entre une pomme (e) & une embaſe (f); elle eſt prolongée en méplat d'un pouce d'épaiſſeur, ſur un pouce & demi de largeur, depuis l'embaſe (f) juſqu'au droit du milieu de la face de la courbe dans ſa partie voiſine du dé, l'embaſe n'ayant de ſaillie que d'un côté ſeulement pour s'appliquer contre la face externe de la courbe, pendant que le méplat s'applique, par ſa plus large face, contre la face latérale de cette même courbe. La partie méplatte ſe retourne d'équerre en tige quarrée d'un pouce de côté, terminée en vis pour pénétrer dans la courbe, en traverſer toute l'épaiſſeur & ſe viſſer dans ſon écrou (g), qui l'affermit dans ſon logement.

Ce logement n'eſt pas unique, il en eſt trois ſemblables, l'un au-deſſous de l'autre,

à chaque courbe ; ils ſont diſtans de trois pouces, de milieu à milieu, pour qu'on puiſſe s'accommoder aux diverſes tailles des bœufs à aſſujettir ; ils ſont défendus par des platines de fer (h), qui embraſſent chacune les trois qui ſe montrent ſur chaque face de la courbe.

À l'aide du poteau I, on ſe rend maître également des pieds de derrière, ſoit l'un, ſoit l'autre indifféremment : c'eſt pour faciliter l'aſſujettiſſement de ces pieds & donner priſe aux lacs & autres liens qu'on peut mettre en uſage à cet effet, que ce poteau porte les chevilles croiſées (i) qu'on y aperçoit, comme c'eſt pour ſe rendre immanquablement maître de la tête que le poteau G porte celles dont il eſt pourvu.

Dans la crainte que l'animal ne ſe bleſſe, on place un couſſinet entre ſon front & le poteau G, on groſſit ce couſſinet à meſure que l'animal eſt moins grand : on met de même un couſſinet dans l'aſſiette du poteau I. Le ſupport H eſt revêtu d'un couſſinet ; enfin les boſſages ſont recouverts de couſſinets ; s'ils ſont trop diſtans l'un de l'autre, on ne garnit que ceux du haut ſi

l'animal eſt bas ſur jambes; on garnit celui du bas ſeulement s'il eſt dans le cas contraire.

Les courbes mobiles s'abattent juſqu'à terre, cette propriété eſt indiſpenſablement néceſſaire dans ces pièces, pour qu'on puiſſe introduire l'animal dans le travail.

Les quatre dés ſont renfermés dans un plan quarré de vingt-un pouces de côté : le poteau G eſt à deux pieds dix pouces en avant, meſurant entre celle de ſes faces & celui des côtés du plan qui ſe regardent réciproquement. Le poteau I eſt à deux pieds & demi, meſurant de la même manière entre ſa face antérieure & le côté du plan auquel elle eſt oppoſée.

Les poteaux G & I ſont liés au corps du travail dans le fond de la fondation par les deux longrines du milieu, prolongées, pour cet effet, juſqu'à dix pieds, tandis que les deux autres, ainſi que leurs traverſes, n'ont que trois pieds & demi de toute longueur. Il y a auſſi une paire de traverſes au pied de chaque poteau pour en aſſurer la priſe entre les bouts des longrines, ces dernières n'ont que deux pieds de longueur au plus : ces

poteaux ſont de plus liés à fleur de pavé par une entretoiſe qui part du milieu de celle qui entretient les deux poteaux B & D pour l'un, & de celle qui entretient les poteaux A & C pour l'autre.

DES BANDAGES

EN PARTICULIER.

N.° I.

Frontal ſimple.

LE frontal ſimple (C) *(planche IX)* ou bandage premier du front, eſt formé d'une pièce de toile d'une longueur proportionnée; ſa largeur eſt fixée par l'intervalle des oreilles, ſa longueur par l'étendue du front, meſuré depuis les ſourcils juſqu'à la partie poſtérieure de la nuque. Chaque côté à la partie ſupérieure du bandage eſt raccourci d'un pouce au moyen d'un repli (a), d'où réſulte une ſorte de cavité propre à loger l'éminence qui ſe trouve à l'endroit du toupet.

Cette pièce de toile a à chacun de ſes angles un lien d'une longueur convenable: les deux liens (b) de la partie ſupérieure deſcendent le long de la ganache, ſe croiſent

au-dessous de cette partie, & viennent ensuite en remontant s'attacher sur la nuque : les liens Inférieurs (c), à peu près de la même longueur des premiers, entr'ouverts à six pouces de leur naissance par une ganse (d) pour livrer passage à ceux-ci, vont pareillement se croiser sous la ganache, & remontent le long de cette partie pour se fixer également l'un à l'autre sur la nuque dans l'endroit de ce bandage où une anse (e) reçoit les uns & les autres de ces liens.

N.° II.

Frontal composé.

Le frontal composé (D) *(planche IX)*, ou le second bandage du front, est à peu près comme le frontal simple, il est seulement beaucoup plus étendu en longueur. Ici les replis (d) qu'on a pratiqués, ne diffèrent de ceux faits au premier bandage que parce qu'ils sont plus considérables, & l'usage en est le même : sa partie supérieure comme sa partie inférieure, n'a que la moitié de la largeur de la partie moyenne ; celle-ci se trouve environ aux deux cinquièmes de

la longueur totale : ſix liens ſont unis à ce bandage ; il en eſt deux ſupérieurs (a), deux moyens (b), deux inférieurs (cc).

Les deux moyens partant de la partie la plus large, un de chaque côté, ſont chacun terminés par une anſe (f), deſtinée à donner paſſage aux liens ſupérieurs : ceux-ci traverſent ces anſes dans leur trajet le long de la ganache, ils ſe croiſent au-deſſous de cette partie & viennent en remontant ſur la tête où on les fixe par nœuds, dans une anſe ſupérieure (e), ſemblable à celle du frontal ſimple (C) ; ces quatre liens ſe ſoutiennent donc réciproquement.

Les deux liens inférieurs (c) doivent être conduits ſous la mâchoire ; on les y croiſe obliquement ou en X : ils viennent en paſſant & en remontant le long de la ganache, traverſent la même anſe (f) des liens moyens, pour être comme les ſupérieurs fixés par nœuds ſur la tête, ou pour être conduits & fixés ſous la ganache, ſi les liens moyens ont trop de diſpoſition à remonter.

N.° III.

Bandage contentif des oreilles.

Ce bandage (E) *(planche x)*, eſt compoſé de deux pièces de toile : chacune de ces pièces a une forme triangulaire, mais mutilée en un de ſes angles ; elles ſont unies par leur baſe & par le côté réſultant de la mutilation de l'angle : cette réunion répond à la partie ſupérieure de l'encolure ; les pointes ſe croiſent ou ſe chevauchent ſur le front : dans la partie moyenne & interne de ces pièces de toile, eſt un gouſſet (a) deſtiné à loger les oreilles. Six liens principaux ſont unis à ce bandage, deux ſupérieurs (b), deux moyens (c), deux inférieurs (d).

Les ſupérieurs ne forment enſemble qu'une pièce, & réuniſſent les deux parties du bandage : ils deſcendent de chaque côté de la ganache & dans la partie moyenne de ce trajet, ils ſont percés d'une ganſe (f) deſtinée à recevoir les liens moyens : parvenus les uns & les autres ſous la ganache, ils ſe croiſent & remontent pour être fixés enſemble par un ſeul nœud ſur le ſommet de

la tête où le bandage eſt muni d'une anſe (e), ſemblable à celle que nous avons obſervée dans les bandages précédens.

Les liens moyens (c) partent de l'endroit qui répond à la partie externe de la baſe des oreilles, ſe portent obliquement pour gagner la ganſe (f) pratiquée aux liens ſupérieurs, & deſcendent ſous la ganache pour après avoir remontés être fixés comme les précédens.

Les liens inférieurs (d), qui terminent le ſommet de chaque triangle, ſe portent de droite à gauche & de gauche à droite en paſſant obliquement ſous les yeux, & ſont munis dans cet endroit l'un & l'autre d'une anſe (g) pour recevoir leurs extrémités qui, après s'être croiſées ſous la ganache viennent y paſſer & être fixées l'une à l'autre ſur le chanfrein.

Quant aux liens particuliers (h), fixés au nombre de trois ſur le bord interne de chacune des pièces du bandage, ils ſe répondent de manière qu'en ſe fixant les uns aux autres, ils tendent tous à rapprocher les deux pièces du bandage, & par conſéquent les oreilles, ce qui étoit le but & l'objet de l'opération.

N.° IV.

Bandage contentif de la partie ſupérieure de l'encolure.

CE bandage (F) *(planche VII)* eſt compoſé d'une pièce de toile. Sa partie quarrée eſt deſtinée à couvrir le haut de la crinière, tandis que ſa partie antérieure dont la largeur eſt d'environ ſix doigts, & dont le prolongement s'étend au-delà d'un pied, doit ſe porter ſur le front & ſur le chanfrein juſqu'au-deſſous des yeux.

Les bords latéraux dans leur partie moyenne ſont raccourcis d'un pouce au moyen d'un replis (a) néceſſaire pour racheter la courbure du contour ſupérieur de l'encolure.

Neuf liens ſont fixés à ce bandage, deux (b) aux angles du prolongement antérieur, de chacun huit pouces de longueur, & terminés par une anſe (g); quatre (c, c, d, d) à chacun des quatre angles du corps du bandage; deux (e,e) dans le milieu des bords latéraux; un (f) dans le milieu du bord poſtérieur.

Ce bandage appliqué ſur le ſommet de l'encolure & le prolongement diſpoſé comme il

il doit l'être, on fixe d'abord les liens (c); on les attache après les avoir fait paſſer dans les anſes (g) des liens (b) ſous la ganache ou ſur le ſommet de la tête : quant aux liens (d), ils marchent le long de la partie latérale & inférieure de l'encolure pour être fixés au ſurfaix (A) *(planches VII & VIII)*, & s'attacher à quelques-uns des anneaux (d), tandis que le lien (f) parvenu ſur le garrot ſe bifurque pour aller de chaque côté aux anneaux (g) de ce même ſurfaix (A) : à l'égard des liens (e), ils embraſſent l'encolure, & ſont fixés & arrêtés au-deſſous de cette partie.

N.° V.

L'œil ſimple.

Le bandage (G^1) *(planche VII)* pour l'œil ſimple eſt compoſé de deux parties.

La première (G^2) qui eſt le ſoutien de tout le bandage, eſt une bande forte & large de trois doigts, & d'une longueur ſuffiſante : cette bande qui pourroit être une courroie appropriée pour l'uſage, eſt deſtinée à être fixée autour de l'encolure en prenant

de deſſus la tête juſqu'au-deſſous de la ganache.

À cette pièce ſe trouvent trois liens (a, b, c) de toile, ou trois bouts de cuir, dont l'un eſt préciſément ſur la tête, & les deux autres à chaque partie latérale ou moyenne.

La ſeconde partie (G') de ce même bandage de toile, ou de peau ou de cuir, préſente un quarré long échancré dans l'un de ſes angles, & doit être d'une grandeur convenable ; les deux bords latéraux ou montans ſont raccourcis au moyen des replis (d), d'où réſulte une cavité pour loger la convexité de l'orbite & de l'œil : quant à l'échancrure, elle ſert à dégager l'oreille ; à chacun des cinq angles eſt fixé un lien ou une boucle, ſi la pièce eſt faite de cuir.

Ce bandage devant être placé obliquement, des deux liens ſupérieurs, le plus rapproché de l'oreille (e), s'attache au lien (b) du ſoutien qui eſt ſur la tête, où le morceau de courroie qui peut former ce même lien (b), entre dans la boucle de fer qui ſupplée au lien (e) ſi le bandage eſt de cuir.

Le ſecond lien ſupérieur (f) va répondre au lien (c) du ſoutien du même côté.

Le troiſième (g) va, partant de l'angle inférieur réſultant de l'échancrure, s'attacher au lien (a) du ſoutien.

Le quatrième & le cinquième (h), qui partent des angles inférieurs de la pièce, paſſent & s'attachent ſous la mâchoire au ſoutien (G^2).

N.° VI.

L'œil double.

Le bandage (H) *(planche VII)* pour l'œil double eſt compoſé, comme le précédent, de deux parties, dont la première eſt le ſoutien de tout le bandage, & doit être garnie de ſept liens (G^2), dont un ſur le ſommet de cette pièce conſidérée en place.

La ſeconde (H') eſt une pièce de toile formant un quarré légèrement alongé pour s'accommoder à la largeur du front; elle doit être d'une grandeur proportionnée, les deux bords latéraux ſe trouvent raccourcis d'environ trois pouces par les replis (n) qui y ſont pratiqués à l'effet de favoriſer le logement des yeux au moyen de la concavité que ces replis occaſionnent. La pièce a ſept

liens (o o, p p, q q, r), un à chacun des quatre angles (o o, p p), un (q) partant de chaque repli, & le ſeptième (r) du milieu du bord ſupérieur ; ces ſept liens devant répondre & être fixés aux ſept liens (a, b, c, i, k, l, m) du ſoutien.

Ce bandage appliqué ſur les deux yeux, on fixe le lien (r) au lien (b) du ſoutien qui y répond : les deux autres (p p) qui partent des angles ſupérieurs, ſont arrêtés l'un au lien (a), l'autre au lien (c) du ſoutien, tandis que ceux (o o) des angles inférieurs ſont fixés l'un au lien (k), l'autre au lien (l) de la pièce G^2 ; & que les liens (q q) qui partent des replis (n) s'attachent l'un au lien (i), l'autre au lien (m) de ce même ſoutien.

N.° VII.

Bandage pour les plaies antérieures & latérales de l'encolure.

Les quatre angles de ce bandage (I) *(planche XI)*, compoſé d'une pièce de toile quarrée, ſont tronqués de manière qu'elle préſente un octogone à peu près régulier : le bord antérieur eſt échancré pour

loger l'endroit du goſier : des deux pointes qui terminent cette échancrure partent deux liens (a a) qui paſſent au-deſſus de la tubéroſité de la mâchoire, & ſous les oreilles, pour être fixés l'un à l'autre par nœud ſur le front : des angles les plus voiſins de ces premiers, partent deux liens (b b) qui ſont conduits ſur le ſommet de la crinière & qui s'y nouent l'un à l'autre ; les deux liens (c c), fournis par les angles ſuivans, ſe croiſent en X ſur le garrot pour ſe fixer, le droit à l'anneau gauche (g) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*, & le gauche à l'anneau droit ; enfin les liens (d d) des deux derniers angles ſe portent à quelques-uns des anneaux (d d) de ce même ſurfaix ou de ce même ſoutien.

N.° VIII.

Bandage du garrot.

CE bandage (K) *(planche XI)*, compoſé d'une pièce de toile en forme de quarré-long, porte au milieu de chacun de ſes bords antérieur & poſtérieur, un repli (a a) qui en diminue la longueur d'environ trois

pouces pour former une cavité propre à répondre à la ſaillie du garrot.

Les deux angles poſtérieurs de ce même bandage ſont tronqués de deux ou trois doigts : il eſt muni de cinq liens, dont deux (b b) partent des angles antérieurs, deux (c c) des angles poſtérieurs & tronqués, & le cinquième (d) du repli pratiqué dans le milieu du bord poſtérieur.

Appliqué par le milieu ſur le garrot, on porte les deux liens (b b) antérieurs de manière à les fixer au-devant du poitrail de l'animal, cette partie ſervant dès-lors de ſoutien.

Les deux liens poſtérieurs (c c) ſont conduits ſous la poitrine, & on les y arrête par nœuds & de côté, l'un étant plus long que l'autre.

Le cinquième lien (d), ou une courroie qui y ſuppléeroit, s'étendra le long de l'épine, & ſera fixé à une croupière.

Si les deux liens antérieurs avoient trop de diſpoſition à remonter, on pourroit les rendre ſtables par un ſixième lien détaché de la pièce ou du bandage qui les attacheroit avec ceux qui paſſent ſous la poitrine, c'eſt-à-dire, avec les liens poſtérieurs, ce

ſixième lien paſſant entre les jambes de devant de l'animal.

N.° IX.

Bandage du poitrail.

CE bandage (L) *(planche XI)*, eſt formé d'une pièce de toile d'une grandeur proportionnée; la forme en eſt à peu-près un quarré, du milieu d'un côté duquel ſort un appendice ou prolongement d'une largeur meſurée ſur la diſtance qui ſe trouve entre les avant-bras du cheval d'un ars à l'autre; ce bandage, en cet endroit, ne pouvant être froiſſé & replié comme il le ſeroit à ſon paſſage entre ces parties, s'il avoit la même largeur que ſa portion ſupérieure: on doit régler celle de cet appendice, ſur les proportions de l'animal.

Le bord ſupérieur de ce bandage ſera refendu, (a) pour la fente entr'ouverte d'un pouce & demi ou environ, être recouverte d'une pièce de toile appliquée par couture à l'effet de loger commodément le bas de l'encolure. À chacun des deux bords latéraux & dans le milieu de leur longueur, ſeront des replis (b b) qui les raccourciront de

deux pouces chacun, par ce moyen ils peuvent répondre à la convexité du poitrail. On obſerve ſix liens à ce bandage, un (c) à chacun des angles ſupérieurs qui doivent ſe croiſer en (X) ſur le garrot, pour s'attacher, le droit à gauche & le gauche à droite, aux anneaux (g) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*, duquel on a ſupprimé le poitrail & le ſuſpenſoir; deux autres liens partent des angles moyens, ſont conduits ſur le bras ſupérieurement au coude, & ſont fixés à quelques-uns des anneaux (ee) de ce même ſurfaix; enfin les derniers liens (ee), formant les liens inférieurs, ſe relèvent de deſſous le ſternum, remontent ſur les côtés du thorax juſque ſur le garrot, où ils ſont fixés par nœud l'un à l'autre.

N.° X.

Bandage pour la partie inférieure de la poitrine.

Le bandage (M) *(planche XII)*, dont il s'agit, eſt compoſé d'une pièce de toile quarrée, tronquée légèrement dans ſes angles poſtérieurs, & plus conſidérablement dans

les angles antérieurs : on obſerve un appendice ou prolongement triangulaire à ſon bord antérieur, ce prolongement, dans l'application du bandage, paſſant entre les avant-bras de l'animal : on compte à ce bandage ſept liens; le lien (a), partant de la pointe de l'appendice, va s'attacher à un des anneaux (d) du potrail (b) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*: deux latéraux les plus voiſins (b) de la baſe de l'appendice, ſont conduits de derrière le coude à la naiſſance de l'encolure ſupérieurement, pour y être fixés par nœud l'un à l'autre : les liens ſuivans (c), remontent le long de la poitrine, & ſont arrêtés ſur le dos dès la deſcente du garrot, pareillement l'un à l'autre : enfin les deux derniers liens (d), partant du premier angle, réſultant de la mutilation dont nous avons parlé, remontent le long des flancs juſque ſur la croupe pour être fixés aux anneaux (k) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*.

S'il s'agiſſoit d'une plaie aux parties latérales de la poitrine, le même bandage pourroit ſervir; il ne ſeroit queſtion que de lui donner plus d'étendue.

N.° XI.

Bandage pour les parotides ou avives.

Ce bandage (N) *(planche XII)*, fait d'une pièce de toile, a environ ſix pouces de largeur, ſur aſſez de longueur pour s'étendre d'une parotide à l'autre en paſſant ſous la ganache. Ses bords antérieur & poſtérieur ſont refendus (a b) dans leur milieu, au moins du tiers de ſa largeur, au droit l'un de l'autre, pour, à l'aide de l'application d'une pièce ou d'une ſorte de gouſſet fixé par couture, augmenter l'étendue du bord antérieur qui doit loger la ganache, d'environ trois pouces, & celle du bord poſtérieur qui doit loger le goſier, d'environ deux pouces ſeulement.

Des angles antérieurs (c) partent deux liens que l'on conduit ſur le milieu du front pour y être attachés par nœud l'un à l'autre. Les deux autres angles (d) ſont légèrement mutilés, & du milieu du pan qui en réſulte, s'élèvent des liens qui marchent juſque ſur la partie poſtérieure de la nuque, où ils ſont fixés & noués l'un à l'autre.

N.° XII.

Bandage pour les maladies des glandes maxillaires & ſublinguales.

CE bandage (O) *(planche XII)*, doit être compoſé d'une pièce de toile; elle a la forme d'un triangle dont les deux côtés ſeroient égaux & auroient ſur une baſe d'environ ſept pouces, dix-huit pouces de longueur, ſi ce même triangle n'eut été tronqué dans ſon ſommet & réduit à moitié. On obſerve à ſa baſe une échancrure en demi-cercle, à l'effet de loger commodément le goſier.

Quatre liens principaux lui ſont unis. Les liens (a a) terminant les angles réſultans du bord échancré, cheminent le long des parotides pour être fixés l'un à l'autre ſur la nuque. Les liens (c), partant du tiers inférieur du bandage, & préciſément du lieu où il répond au maſſeter, marchent en droite ligne pour être attachés l'un à l'autre, à la partie antérieure des os du nez; & à ces mêmes liens viennent s'unir par couture, à environ quatre doigts de leur naiſſance, au point (d), des brides partant

des angles inférieurs (b), qui assujettissent la partie inférieure du bandage contre l'auge.

N.° XIII.

Bandage sur la région de l'omoplate.

UNE grande pièce de toile, d'une figure à peu-près trapézoïde, forme ce bandage (P) *(planche XII)*.

On observe à la partie moyenne de son bord antérieur, un repli (a) d'environ trois pouces, & il en est un autre (b), d'environ un pouce & demi, pratiqué au bord inférieur dans le lieu qui répond au-dessous de la pointe du bras. De ces deux replis résulte une espèce de cavité propre à recevoir cette même pointe.

Ce bandage doit être appliqué dans un sens oblique. Le côté supérieur (cc) de ce trapèze, a environ cinq pouces de longueur. Le côté antérieur (cad) fait angle droit avec ce premier côté. Le repli (a) en interrompt la ligne droite & en réduit la longueur à environ un pied & demi. Le côté inférieur (dbe), coupé d'abord

parallèlement au bord ſupérieur, & par conſéquent d'équerre avec le côté antérieur, a ſon angle mutilé de quelques doigts; vient enſuite le repli (b), & après ce repli un pan coupé de ſept à huit pouces de longueur (ef), qui regagne le côté poſtérieur (fghc). Ce bandage a ſept liens, deux (cc) aux angles du côté ſupérieur, un (d) à l'angle inférieur du côté antérieur, un quatrième (e) entre le troiſième côté & le grand pan coupé, un cinquième (f) à l'angle formé par le pan coupé & le commencement du côté poſtérieur, un ſixième (g) à quatre doigts plus haut; enfin un ſeptième (h) à cinq pouces au-deſſus de celui-ci.

On place ce bandage de manière que ſes angles ſupérieurs répondent à l'encolure à ſa ſortie du garrot. On fixe les liens (cc) aux liens (ef) dans ce même endroit; le lien (f) paſſant du côté malade en arrière du coude ſous le ſternum, & remontant le long de l'épaule oppoſée, & le lien (e) ſe propageant entre les avant-bras pour ſuivre le trajet du précédent. Le lien (d) eſt fixé à un des anneaux (d) du poitrail du ſurfaix (A) *(planche VIII)*; les liens

(h g) ſont fixés aux anneaux (e e) du même ſurfaix.

N.° XIV.

Bandage pour l'articulation même de l'épaule.

CE bandage (Q) *(planche XIII)*, eſt formé d'une pièce de toile à peu-près quarrée, ſon angle ſupérieur eſt tronqué de quelques doigts (a c), ſon bord ſupérieur antérieur légèrement échancré (a b) pour ſe prêter à la ſaillie de l'omoplate : le bord (b d e) eſt raccourci d'environ trois pouces par deux replis qui en diviſent la longueur en trois parties à peu-près égales; le bord (e f) eſt ſur une ligne droite; enfin au bord (f c) eſt pratiqué un repli d'un travers de doigt dans ſon milieu. De ces divers replis & échancrure, réſulte une cavité ſuffiſante pour offrir un logement à la ſaillie du bras.

Six liens ſervent à fixer ce bandage, trois antérieurs & trois poſtérieurs. Les liens (a b) embraſſent l'encolure & s'attachent l'un à l'autre par nœud. Le lien (c) ſe porte

directement à l'anneau (g) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*. Le lien (d) croiſe la partie inférieure du poitrail, s'étend ſur le bras du côté ſain, pour être enſuite fixé à un des anneaux (e) du même ſurfaix. Le lien (e) paſſe ſous l'ars & chemine du côté malade au côté ſain pour aller s'attacher au même lien; enfin le lien (f) paſſe de de deſſus le coude du côté malade ſous le thorax, & eſt fixé comme le lien précédent.

N.° XV.

Bandage pour le coude.

CE bandage (R) *(planche XIII)*, compoſé d'une pièce de toile, eſt garni de différens replis tendant les uns & les autres à l'amener à une forme propre à ſe mouler ſur celle de l'olécrane. La figure de cette pièce de toile ſe voit en (R'), on peut y obſerver la fente (ab), pratiquée à deſſein de ramener l'angle (b) qui en réſulte en (c) à trois pouces & demi du lieu qu'il occupoit d'abord. Deux autres replis ſe trouvent placés en (d) & en (e): ils ſont d'environ demi-pouce chacun.

On place ce bandage de façon que le bord (e) eſt à la face interne du coude, le bord (d) à la face oppoſée. Cinq liens ſervent à le fixer; le lien (f) eſt conduit directement ſur le garrot pour s'attacher par nœud avec le lien (i) qui doit avoir paſſé ſous le thorax, & remonté ſur le côté oppoſé pour s'unir à l'autre; le lien (g) s'attache à quelqu'un des anneaux (d) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*, au-devant du poitrail; le lien (h) eſt attaché de même à un anneau (d) de ce même poitrail, cet anneau étant plus éloigné; enfin le lien (k) ſuit la face interne de l'avant-bras & de l'ars, gagne l'épaule pour s'attacher de même à un des anneaux (d) du poitrail.

N.° XVI.

Bandage pour le dos.

UNE pièce de toile préſentant un quarré-long, forme ce bandage (S) *(planche XIII)*. Les deux angles poſtérieurs en ſont tronqués d'environ quatre doigts: ſes bords antérieur & poſtérieur ſont dans leur partie moyenne, reſendus pour être alongés, l'antérieur de trois

trois pouces, le poſtérieur d'un pouce & demi ſeulement, au moyen de deux pièces appliquées par couture comme deux eſpèces de gouſſet.

Six liens, un à chaque angle, ſont adaptés à ce bandage.

Les liens (aa), l'un devant être plus long que l'autre pour paſſer ſous le thorax, viennent ſe nouer ſur l'un des côtés de cette partie.

Les liens (bb) paſſent près de l'ombilic & ſe fixent également à l'un des côtés de l'animal.

Les liens (cc) ſe portent de devant en arrière, celui du côté droit pourſuivant ce trajet & paſſant ſous la queue pour venir enſuite ſe fixer par nœud à celui du côté oppoſé.

N.° XVII.

Bandage des reins & de la croupe.

L'ÉTENDUE de ce bandage (T) *(planche XIV)*, eſt telle qu'il peut couvrir toute la croupe, & même une partie des reins. Les angles poſtérieurs en ſont tronqués d'environ quatre pouces. De cette

mutilation réſultent ſix bords dans la pièce, dont cinq ſont à peu-près égaux entr'eux, l'antérieur ayant le double de leur longueur : on obſerve dans chacun des autres cinq bords ; un repli d'environ deux doigts pour répondre à la convexité de la croupe. Six liens, trois de chaque côté, ſont unis à ce bandage, & partent de chacun de ces angles.

Les liens (a a) cheminent ſous le ventre, remontent le long des flancs, enfilent une anſe (b), pratiquée de chaque côté, à deux ou trois doigts de leur angle pour être fixés l'un à l'autre ſur les lombes.

Les liens (d d) croiſent la feſſe dans le milieu de ſa ſaillie, gagnent la face interne des cuiſſes & remontent le long du graſſet & de la face externe de la cuiſſe aux liens (c c), auxquels ils s'uniſſent par nœuds.

N.° XVIII.

Bandage pour la feſſe.

UNE pièce de toile une fois & demie auſſi longue qu'elle eſt large, compoſe ce bandage (U) *(planche XIV)* : il faut en

conſidérer les bords; le ſupérieur (b) oblique, l'antérieur (f d) auſſi oblique, l'inférieur (d e e); enfin le poſtérieur (e a) : la longueur de l'antérieur oblique eſt diminuée de trois pouces par un repli pratiqué dans ſon milieu, & celle de l'inférieur de quatre pouces au moyen de deux autres replis; mais elle eſt reſtituée par une pièce triangulaire ajoutée, ces replis n'ayant point eu ſon abréviation pour objet, & n'ayant été faits que pour ménager une concavité néceſſaire à la réception de la feſſe.

Le bord poſtérieur préſente trois liens courts (a a a), pour être attachés à une des branches du culeron de la croupière; le bord ſupérieur en a un (b) avoiſinant le premier des liens (a), il ſuit le trajet de la croupière & va s'attacher à l'anneau (h) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*; le bord inférieur en a trois, dont (d & c) embraſſent la jambe, (c) faiſant le double du chemin pour ſe croiſer avec (d) ſur la face latérale externe de cette partie, & de-là remonter en ſuivant les flancs juſqu'aux anneaux (h) du ſurfaix (A), tandis que (d) ſe porte directement au culeron de la croupière; le troiſième lien (e) paſſe au

long de la face interne de la cuiſſe, & s'élève le long des flancs pour être fixé à la croupière. À l'égard de l'angle ſupérieur du bord antérieur oblique, il porte un lien court (f) qui ſe fixe au lien (c), le faiſiſſant au milieu de ſon trajet.

N.° XIX.

Bandage pour le deſſous du ventre.

Ce bandage (X) *(planche XIV)*, eſt formé d'une pièce de toile préſentant un quarré-long, ſa longueur étant deux fois ſa largeur. Dans le milieu de chacun des grands côtés eſt un repli, celui du côté antérieur n'eſt que d'un travers de doigt, tandis que celui du côté poſtérieur eſt de plus d'un pouce; l'un & l'autre favoriſent le logement de la convexité du ventre. Chaque petit côté porte trois liens, un à chaque angle & un dans ſon milieu dans la direction de la figure de la pièce; on l'applique ſous l'abdomen: on fixe d'abord les liens (bb) l'un à l'autre après les avoir conduits ſur le dos; les deux liens (aa) ſe portent de chaque côté, gagnent le garrot pour ſe fixer l'un à l'autre. Si ces liens étoient

diſpoſés à gliſſer & à deſcendre ſur le dos, il ſeroit facile de les contraindre au moyen d'un ſeptième lien que l'on feroit partir à environ cinq pouces de la naiſſance de ceux-ci, il paſſeroit devant le poitrail & iroit ſe fixer au lien du côté oppoſé, à peu-près à la même hauteur d'où il ſeroit parti.

Enfin les liens (cc) remontent ſur les reins où ils ſont fixés l'un à l'autre.

N.° XX.

Bandage pour les maladies des bourſes.

CE bandage (Y) *(planche XV)*, fait d'une pièce de toile, imite par ſa forme un triangle alongé, tronqué dans ſon ſommet : on y remarque quatre liens, deux (aa) attachés aux angles de la baſe dans la direction de cette même baſe, & deux autres (bb) attachés à la partie tronquée près des angles & dans la direction de l'axe du triangle.

Cette pièce eſt placée de manière à être contentive de l'appareil appliqué ſur les

bourſes; on conduit les deux liens (aa) juſque ſur les reins pour les fixer par nœud l'un à l'autre; les deux liens (bb) paſſent dans l'intervalle des feſſes, ſe croiſent au-deſſus de la queue & ſe propagent ſur la partie ſupérieure de la croupe, à l'effet d'atteindre les liens (aa), avec leſquels ils s'uniſſent & ſe fixent par nœuds.

N.° XXI.

Bandage pour la fiſtule à l'anus.

Ce bandage (Z) *(planche XV)*, eſt une eſpèce de fronde à quatre chefs, c'eſt-à-dire un morceau de toile long & refendu en deux branches, à chaque extrémité, l'enfourchure des inférieures étant plus aiguë que celle des ſupérieures qui doivent embraſſer le tronçon de la queue, tandis que les autres ne contiennent que le principe du ſcrotum.

On adapte un lien à chaque diviſion ou à chaque chef.

Le bandage appliqué de façon que ſon milieu recouvre l'anus, on conduit d'abord les liens (bb) de deſſous l'abdomen ſur les lombes, où ils ſont fixés l'un à l'autre;

enſuite on prend les liens (a a) que l'on arrête par nœuds aux premiers liens (b b).

N.° XXII.

Bandage pour les hernies ombilicales.

CE bandage (&) *(planche XV)*, eſt de cuir; ſa forme eſt un quarré-long légèrement échancré dans un de ſes grands côtés, pour éviter de gêner le fourreau, tandis que le côté oppoſé offre une ſaillie dans ſon milieu qui répond à la partie antérieure de l'abdomen.

Chacun de ſes petits côtés porte trois courroies (a a a) (b b b) également eſpacées, & laiſſant autant de vide entr'elles qu'elles ont de largeur; ſes courroies ſont tirées du même cuir dans la direction des grands côtés; les courroies (a a a) d'environ un pied de longueur, portent les boucles & ceignent le corps du côté gauche, les courroies (b b b) ayant aſſez de longueur pour paſſer ſur le dos de l'animal & venir ſe boucler aux premières; une ſeptième courroie (c) eſt bredie à angle droit au milieu du côté antérieur de ce bandage. Cette courroie, de la même largeur que

les autres, a dans ſon milieu une boucle à ardillon avec un paſſant pour, ſon extrémité percée de différens trous, être reçue dans cette boucle après avoir paſſé entre le ventre & le ſurfaix, c'eſt ainſi qu'elle peut empêcher le bandage de gliſſer en arrière.

La face interne de ce même bandage, formé d'une peau de mouton paſſée à l'huile, doit s'appliquer par ſon milieu contre le ventre de l'animal : ce milieu ſous cette même peau eſt armé d'une plaque de fer d'environ cinq pouces de diamètre, convexe de trois ou quatre lignes, laquelle eſt appliquée ſur la face externe au moyen d'un cuir qui la recouvre, & qui dans toute ſa circonférence eſt couſu à cette même face. On comprend que la convexité portant contre l'ombilic, repouſſe & maintient l'inteſtin.

N.° XXIII.

Bandage pour les plaies du graſſet.

La forme de ce bandage (Æ) *(planche XVI)* eſt un triangle dont la baſe ſeroit à peu près quatre fois la hauteur, les deux côtés étant égaux & également raccourcis d'un pouce par un repli pratiqué à chacun

d'eux. De chacun des angles part un lien (a b c), dont deux (b c) dans la direction de la baſe, & (a) partant du ſommet & dans la direction de la hauteur. (a) s'élève ſur la croupe, & s'attache à la naiſſance de la croupière. (b) gagne la face interne de la cuiſſe, & remonte juſqu'à la hauteur du culeron où arrive le lien (c) après avoir fait le même trajet en ſens contraire pour ſortir ſupérieurement à la rotule, ſaiſir en paſſant le lien (a), & s'attacher au culeron lorſqu'il a fourni au lien (b) le point d'appui qui lui étoit néceſſaire.

N.° XXIV.

Bandage pour l'avant-bras.

CE bandage (Œ) *(planche XVI)* eſt formé d'une pièce de toile. On doit en remarquer les côtés ; le ſupérieur (a b), de dix-huit à vingt pouces de longueur, eſt échancré de trois pouces de profondeur dans toute cette longueur; les côtés droit & gauche, longs d'environ un pied, ſont droits en eux-mêmes, mais obliques, & ſe rapprochent dans leur extrémité inférieure au point que le côté inférieur (c d) n'a que dix pouces

de longueur : toutes ces meſures au ſurplus n'étant exprimées ici que pour indiquer à peu près les proportions du bandage. Des angles (a b) partent deux liens qui, après s'être croiſés à la partie inférieure & externe du bras, montent, l'un antérieurement & l'autre poſtérieurement, pour venir s'attacher à quelques-uns des anneaux (d d) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*.

Du reſte on applique ce bandage de façon que l'échancrure embraſſe le pli de l'articulation, & que les côtés droit & gauche ſe réuniſſent au milieu de la face externe de l'avant-bras, & y ſont rapprochés l'un de l'autre par cinq cordons partant de chacun de ces côtés, & noués les uns aux autres.

N.° XXV.

Bandage pour le genou.

Ce bandage (J) *(planche XVI)* eſt tiré d'une pièce de toile quarrée, dont le côté ſupérieur eſt alongé de deux pouces & plus par deux fentes recouvertes de pièces appliquées par couture; la première de ces fentes (a) deſcendant parallèlement au côté le plus voiſin juſqu'aux deux tiers de la

hauteur du bandage, à la diſtance de trois pouces ; la ſeconde (b) faite à trois pouces de diſtance de la première, ne deſcendant que de trois pouces ſeulement ; il en eſt encore une troiſième (c) pratiquée au milieu de la pièce, elle eſt d'environ un pouce & demi de largeur ſur trois de hauteur. L'angle le plus voiſin de la fente (a) eſt tronqué de deux ou trois doigts : le bord latéral répondant à cette mutilation, eſt lui-même tronqué d'un pouce & demi meſuré ſur le côté inférieur, & de ſix pouces meſuré ſur lui-même : le côté oppoſé eſt auſſi tronqué de la même manière, de telle ſorte que le côté inférieur ſe trouve réduit à ſept pouces.

Chaque bord latéral porte cinq liens répondans l'un à l'autre, au moyen deſquels le bandage appliqué ſur le genou comprime de toutes parts cette partie, la fente (a) répondant aux éminences internes du genou, celle (b) à l'éminence mitoyenne de la partie inférieure du cubitus, & celle du centre (c) logeant la ſaillie antérieure du genou.

Au ſurplus de la fente (b) s'élève un lien qui ſe bifurque au poitrail, embraſſe l'encolure & va ſe fixer au garrot.

N.° XXVI.

Bandage pour la jambe poſtérieure.

LA figure du bandage dont il s'agit (V) *(planche XVII)* eſt trapéſoïde, & ſe voit en (V'). Le côté ſupérieur (a b) a environ deux pieds trois pouces de longueur. À ſix pouces de (a) eſt une fente oblique (c), de cinq pouces de profondeur. À huit pouces plus loin eſt une autre fente (d) plus profonde d'un pouce. Les côtés (a e) & (b f), de dix-huit pouces à peu près de longueur, préſentent auſſi chacun une fente; la fente (g) de (a e) eſt à neuf pouces de diſtance de (a), & à ſix pouces de profondeur. La fente (h) de (b f), pratiquée à un pied de (b), en a environ quatre; enfin le côté (e f) en a une (i) dans ſon milieu, profonde d'environ quatre pouces.

La fente (c) eſt garnie d'une pièce qui la maintient à quatre pouces de l'ouverture, meſurée ſur le bord; il en eſt de même de la fente (d) & de la fente (i), ſi ce n'eſt que cette dernière eſt ouverte de cinq pouces, meſurée pareillement. La fente (g) favoriſe un repli qui diminue la longueur

du bord d'environ trois pouces, & la fente (h) en facilite un autre qui raccourcit le bord (b f) d'un pouce & demi ſeulement.

La fente (d) loge le graſſet, la fente (i) la partie antérieure du jarret, la fente (c) la ſaillie du gros abducteur de la jambe.

Il eſt à ce bandage quatre principaux liens placés dans ſon bord ſupérieur, & quatre autres petits liens à chacun de ces bords latéraux; le lien (d) chemine le long des flancs, & remonte pour s'attacher à la naiſſance de la croupière; le lien (c) monte de dedans en dehors, ſon trajet ayant enſuite lieu le long de la face interne de la feſſe juſqu'au culeron où on le fixe. Les liens (a b) ſe croiſent à la partie poſtérieure de la coupure de la feſſe, de manière que (a), venant de la face interne, ſe porte ſur la face externe pour être fixé aux anneaux (h) du ſurfaix (A) *(planche VIII)*. À l'égard du lien (b), il fait le chemin oppoſé de l'autre, & vient s'attacher au culeron comme le lien (c). Quant aux quatre petits liens placés à chacun des bords latéraux, ceux du bord (a e) ſont couſus près de ce même bord, & ceux du bord oppoſé ſont fixés au corps du bandage à quatre doigts de leur propre bord,

ils s'uniſſent par nœud chacun à ſon correſpondant, & ſerrent ce même bandage plus ou moins fortement, ſelon le beſoin & la volonté.

Souvent on profite encore de ce bandage pour ſervir uniquement de ſoutien au bandage XXVII, & alors on ajoute les liens (k k), (l l); les deux premiers à cinq pouces au-deſſus du bord inférieur, & à trois pouces du bord latéral; & les deux autres, à trois pouces de l'un & de l'autre de ces bords.

N.° XXVII.

Bandage du jarret & du canon poſtérieur.

Ce bandage (W) *(planche XVII)* eſt formé d'une pièce de toile, dont l'étendue eſt celle qui ſe trouve entre le haut du jarret & le milieu du boulet de l'animal. Supérieurement elle eſt entr'ouverte de quatre pouces de profondeur ſur autant de largeur, meſuré ſur le bord (a b) qui, dans ſon principe, avoit quatorze pouces de longueur, le bord inférieur (c d) n'en ayant que huit

ou neuf, tandis que les latéraux, auſſi dans leur principe, décrivoient une ligne droite. Chacun de ces bords latéraux porte un repli (e) qui le raccourcit d'un pouce & demi. L'inférieur (c d) eſt alongé d'environ deux pouces par une pièce appliquée ſur une fente (f) pratiquée dans ſon milieu.

Le bord (a b) eſt garni de quatre liens qui ſont dans une direction de bas en haut. Les liens (a b) partent des angles extrêmes de ce bord, les liens (g h) des angles réſultans de l'entr'ouverture. Les uns & les autres ſont les ſuſpenſeurs de ce bandage, les liens (h g) ſe nouant aux liens (l l) du bandage précédent (V), & les liens (a b) ſe fixant auſſi par nœuds aux liens (k k) de ce même bandage (V). Entre (e c) ſe trouvent cinq petits liens également eſpacés, de même qu'entre (e d), ces liens s'attachent chacun à leur correſpondant pour ſerrer le bandage d'une manière convenable. Au ſurplus on conçoit que l'entr'ouverture facilite le paſſage du jarret, que les replis (e e) donnent lieu à une concavité propre à en loger les ſaillies latérales, & que le gouſſet (f) eſt néceſſaire pour faire place à la partie poſtérieure du boulet.

N.° XXVIII.

Ferremens pour les fractures des os du nez.

CE ferrement *(A) (planche XVIII)*, eſt compoſé de deux lames de quinze lignes de largeur ſur une & demie d'épaiſſeur, plus fortes à leur extrémité ſupérieure & dans les endroits deſtinés à leur ſervir de point d'appui & de point de compreſſion; elles s'étendent depuis environ un pouce au-deſſus de la commiſſure des lèvres, juſqu'à cinq pouces au-deſſus de la tête; elles ſont fidèlement contournées ſur les parties qu'elles doivent couvrir. Une eſpèce d'anneau quarré, formé de dehors en dedans, termine leur extrémité ſupérieure, & l'application de ces anneaux l'un contre l'autre, leur procure un point d'appui réciproque, tandis que le boulon (a) a quatre pouces & demi au-deſſous de cette même extrémité, les comprime de dehors en dedans, l'un par ſa tête, l'autre par ſon écrou. Pour cet effet, chaque bande eſt coudée ſur plat en dedans & percée l'une d'un trou quarré pour recevoir la partie quarrée

quarrée de la tige du boulon, & l'autre d'un trou rond pour en recevoir la partie filetée, au moyen de laquelle l'écrou (b) opère le reſſerrement. Le plus inférieur des coudes appuie directement ſur la nuque. Les extrémités inférieures de ces lames, ſont retournées en ourlet (c). Il eſt onze trous à chacune de ces branches, dont ſix au long de la rive antérieure depuis l'ourlet (c) juſqu'à un quart de la longueur totale, quatre au long de cette même rive après quatre pouces d'intervalle, & un ſeul au long de la rive poſtérieure, vis-à-vis le milieu des quatre derniers dont nous venons de parler. Les uns & les autres ſont égaux, ayant trois lignes de largeur & ſix lignes de longueur; ils ſont eſpacés auſſi de ſix lignes. Ils offrent un paſſage à des liens qui correſpondent très-exactement entr'eux. Les antérieurs d'un côté ſe fixent avec les antérieurs de l'autre, les uns ſur le front pour contenir le ferrement de concert avec les liens venant de chaque trou poſtérieur s'attacher ſous la ganache, & les autres ſur le chanfrein pour contenir l'appareil placé ſur la fracture.

N.° XXIX.

Ferrement pour les fractures du boulet & de la couronne, ainſi que pour les luxations de ces parties.

CE ferrement *(B) (planche XVIII)*, dont on voit la figure de face en *(B¹)*, poſtérieurement en *(B²)*, latéralement en *(B³)*, & par-deſſous en *(B⁴)* & en place en *(B⁵) (planche XIX)*, conſiſte en une bande de fer de cinq lignes d'épaiſſeur ſur un pouce de largeur : ſa partie ſupérieure préſente deux oreilles (a), leſquelles embraſſent le canon au-deſſous du genou, ces oreilles étant percées chacune d'un trou propre au paſſage d'une courroie deſtinée à fixer la pièce en cet endroit. À quatre pouces plus bas ſont deux anneaux (b) oblongs, unis par le moyen d'une chape commune dont la longueur égale la largeur de la bande, & qui y eſt fixée à l'aide d'un ou de deux rivets, ces anneaux ſervant au paſſage d'une courroie (c) *(B⁵) (planche XIX)*, qui ſe fixe ſur le canon. À environ quatre pouces au-deſſous de la

chape en (d), eſt pratiqué un premier coude pour ſuivre le contour du boulet, & en (e) un ſecond coude pour ſuivre celui du paturon. De ce dernier coude, la pièce ſe prolonge en ligne, à peu de choſe près, parallèle à celle de la première partie de la tige, & elle eſt en cet endroit & dans ſa partie poſtérieure, munie de deux anneaux (f), ſemblables à ceux que nous avons décrits. Des angles de ce prolongement partent les deux oreilles (g g) percées comme les premières & ſituées de manière qu'elles embraſſent les deux talons de l'animal, tandis que du milieu de ce même prolongement, part le jambage d'un T (h), dont la tête coudée & relevée, contient les quartiers du pied qui porte à plat ſur toute cette partie; ce ferrement peut être d'uſage pour les canons poſtérieurs.

N.° XXX.

Ferrement pour les fractures du canon, du genou, du cubitus & du coude, ainſi que pour les luxations de ces parties.

La figure de ce ferrement *(D) (pl. XIX)*, ſe voit antérieurement en *(D¹)*, poſtérieurement en *(D²)*, latéralement en *(D³)*, par-deſſous en *(D⁴)*, en place en *(D⁵)*. On voit de plus en *(D⁶)* intérieurement la partie ſupérieure, & enfin en *(D⁷)* l'extérieur & l'intérieur de cette même partie. Il eſt une répétition du précédent dans toute ſa partie inférieure : il en diffère par le prolongement de la tige qui, poſtérieurement s'élève juſqu'à l'origine de l'avant-bras; par une courbure ſur plat & en arrière au droit de l'os crochu qu'elle reçoit; par la grandeur & la forme des oreilles, dont l'interne (a) a ſix pouces de longueur, deux pouces & demi environ de largeur, ſon extrémité antérieure étant percée d'un trou propre à livrer paſſage à une courroie, & ſon milieu d'un autre trou formant l'écrou

d'une vis ſemblable à celle cotée (b), repréſentée en grand. Cette vis eſt rivée en (c) à une plaque de tôle pareille, à la grandeur près, à celle qu'on voit en *(D')*, *(D⁶)*, *(D⁷)*, à la face interne de la grande oreille, & qui, vu ſa grandeur, eſt ſoutenue par deux vis. Cette grande oreille a ſept pouces & demi de longueur, meſurée comme la petite du milieu de la tige, & quatre pouces de largeur. Son extrémité antérieure eſt percée de deux trous placés l'un ſur l'autre par où paſſent deux courroies qui, avec celle qui part de la petite oreille, ſervent à fixer ce ferrement à la partie ſupérieure de l'avant-bras. Il faut obſerver que le bord ſupérieur de la petite oreille, eſt à peu de choſe près de niveau avec le bord inférieur de la grande. L'uſage de leurs plaques ſe borne à maintenir par une compreſſion plus ou moins forte, l'appareil placé ſur la partie malade.

N.° XXXI.

Ferrement pour les fractures du tibia, du canon, & pour les luxations du graſſet & du jarret.

CE ferrement *(C) (planche XX)*, eſt une répétition des deux précédens, appropriée néanmoins aux jambes poſtérieures, ſa tige étant pliée de manière à ſuivre le contour antérieur de ces mêmes jambes. Les oreilles ſupérieures ſont ſemblables l'une à l'autre, à même hauteur, percées également chacune de trois trous à courroies, dont deux au long de leurs bords montans, & un au long du bord ſupérieur. Les oreilles deſtinées à embraſſer le jarret, ſont ou immobiles ou mobiles par charnière. Dans le premier cas, elles ſont munies dans leur centre d'une vis & d'une plaque, comme dans le bandage précédent : elles ſont percées de trois trous à courroies, dont un au long du bord montant, & les deux autres au long des bords ſupérieur & inférieur; l'extrémité inférieure eſt ſemblable à celle des ferremens N.° XXIX & XXX. Quelquefois à cette extrémité des uns & des autres,

indifféremment, on ſubſtitue au T un fer ordinaire, à cela près, qu'il eſt prolongé en pince pour être percé en cet endroit de trous formant écrou. Les anneaux qu'on y diſtingue ſont ſemblables à ceux du ferrement *(B)*. Il eſt deux chapes doubles dans la longueur du tibia, & une ſeulement dans la longueur du canon.

N.° XXXII.

Ferrement pour contenir les épaules d'un cheval qui a ſouffert une entr'ouverture.

CE ferrement (E) *(planche XXI)*, eſt compoſé d'une bande de fer (a) $E^{1,2,3}$, pliée ſur plat en conformité du contour que préſentent les épaules de l'animal, quand on le conſidère de face : elle forme une ſorte d'arçon dont les deux mamelles ſont largement épanouies à leurs extrémités, non en platine pleine, mais en platine évidée & réduite à une ſorte d'anneau plat (bbb), dans la vue d'éviter un poids inutile. Cet anneau eſt ovalaire dans ſa forme; ſon grand axe tend de l'avant à l'arrière & fait

angle droit avec les mamelles ou les branches qu'il termine; ſon centre répond à l'emmanchement de l'épaule avec le bras; cette ſorte d'arçon a environ quinze lignes de largeur ſur trois d'épaiſſeur dans toutes ſes parties, excepté dans celle qui en forme l'enfourchure (c), qui doit repoſer ſur le garrot, & qui, ſans qu'il en ait rien coûté à ſon épaiſſeur, eſt élargie de quelques lignes antérieurement en (c) $E^{2,3,4}$ & de quelques pouces poſtérieurement en (d), à l'effet d'étendre le point d'appui de ce ferrement ſur cette partie ſenſible, & par ce moyen de le lui rendre moins onéreux: cette pièce ſeroit facile à entr'ouvrir ſi elle ne ſe défendoit que par ſon épaiſſeur particulière; la véritable ſource de ſa réſiſtance eſt une autre bande de fer (e) $E^{1,2}$ de trois lignes d'épaiſſeur ſeulement comme la première, dont même la plus grande largeur qui recouvre l'enfourchure eſt réduite à neuf lignes, mais qui eſt aſſemblée de champ ſur cette première par les cinq tenons (f), à l'aide deſquels elle la traverſe par des trous ajuſtés tels qu'on en voit deux (g) E^{3} & (g) E^{4}, où le haut de l'enfourchure eſt repréſenté nu & en grand; ces tenons au

ſurplus ſont rivés intérieurement. Sur le haut & près de la rive poſtérieure de l'arcade, eſt un pont implanté & fixé par rivure (h) *E*[1,3,4] propre à donner paſſage à une courroie de ſeize à dix-huit lignes de largeur, ſa direction concourant avec celle de la rive.

Les deux grands anneaux plats (b), portent chacun quatre trous taraudés pour recevoir quatre vis ſemblables à celles qu'on voit en (i) diſtinctement & en grande proportion; chacune de ces vis a un anneau pour qu'on puiſſe les tourner avec facilité, & ſe trouve filetée dans la longueur d'un pouce ou quinze lignes, à partir de l'anneau même; vient enſuite un quarré d'une ligne de largeur, ayant de côté tout ce que peut fournir le corps de la vis réduit à cette forme, filet ſupprimé; le reſte de la tige eſt cylindrique ſur le diamètre du quarré précédent; ces vis, par leurs parties filetées, traverſent les anneaux (b) dans les écrous qu'ils leur préſentent; ils reçoivent par leur partie quarrée un embaſe poſtiche, & elles traverſent par leur partie cylindrique, la platine de tôle (k) par des trous ronds pour être rivés ſur la face intérieure de cette

platine, ſans perdre la liberté de tourner ſur leur axe : or chaque branche de ce ferrement a ſa platine (k) emboutie ſur la forme extérieure de l'épaule du cheval à traiter, & préſente des concavités convenables aux ſaillies de cette partie. L'anneau qui s'applique ſur cette platine, la touche par tous les points de ſa propre ſurface interne, tant que les vis ſont entièrement retirées, mais ſi on les fait tourner, elles pouſſent la platine contre l'épaule; par ce moyen, cette même épaule eſt comprimée au point où on le juge néceſſaire, & ce même point de compreſſion ſubſiſte juſqu'à un nouveau panſement.

FIN.

608463
Biblioteca Nazionale NAPOLI

AVIS AU RELIEUR.

Les ſix premières Planches doivent ſuivre la Deſcription des deux Travails, & être miſes après la page 106.

Les quinze autres Planches doivent être placées à la fin des Bandages en particulier, c'eſt-à-dire à la fin de l'Ouvrage.

PL. I.

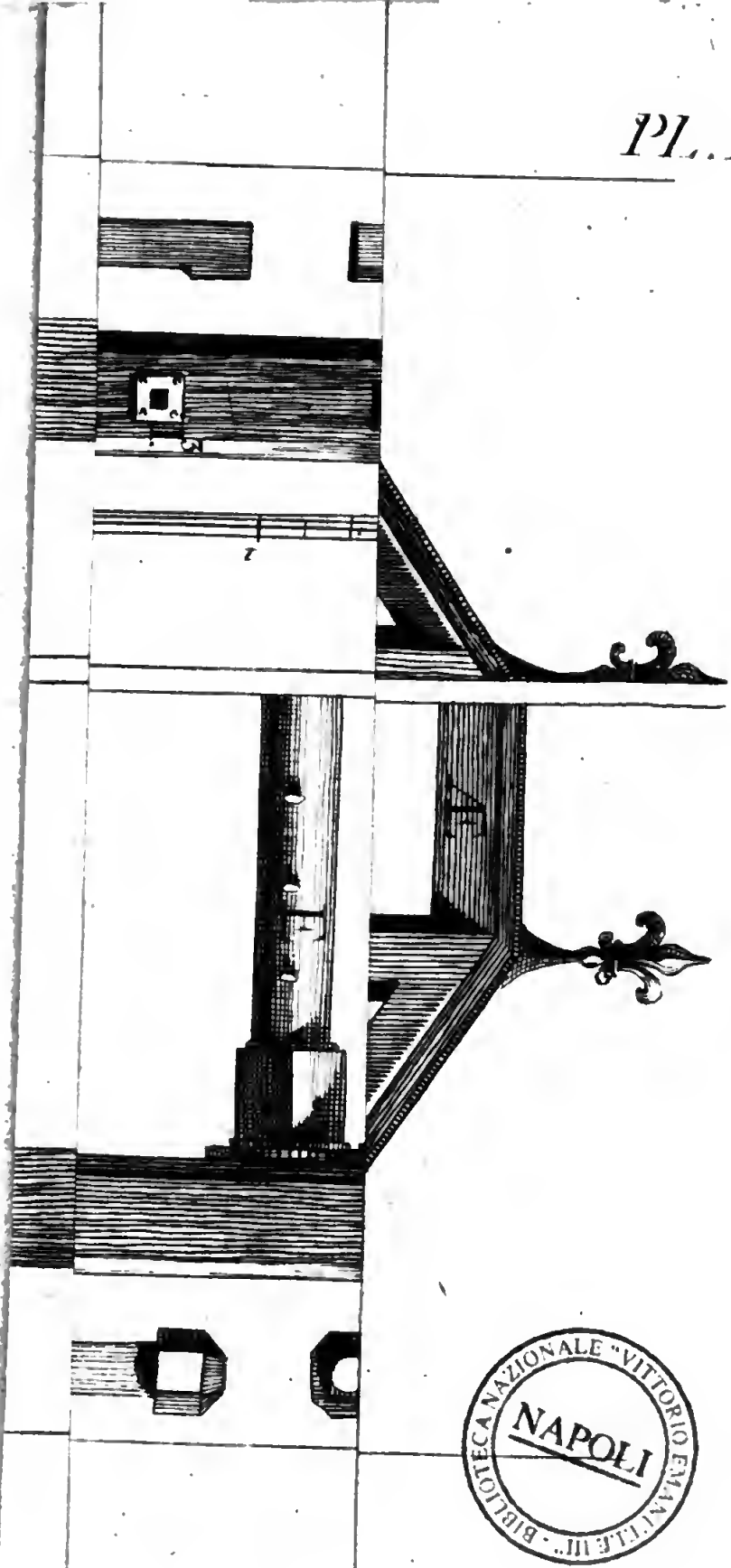

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PL. II.

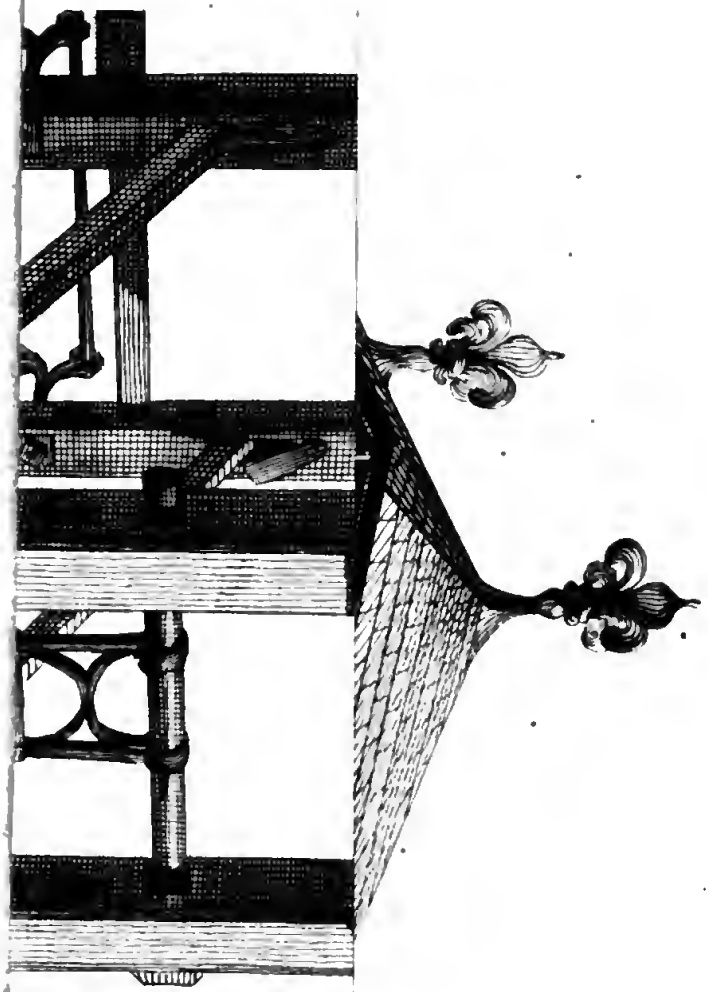

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

PL. III.

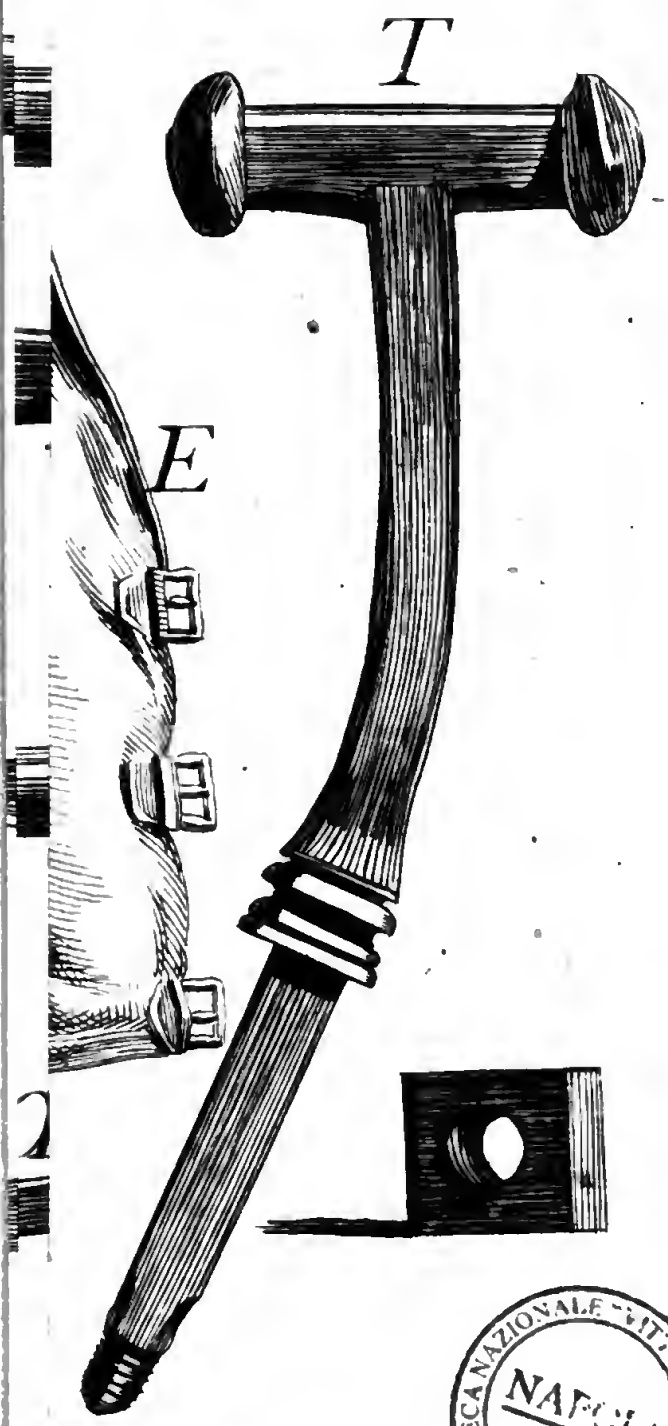

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PL. IV.

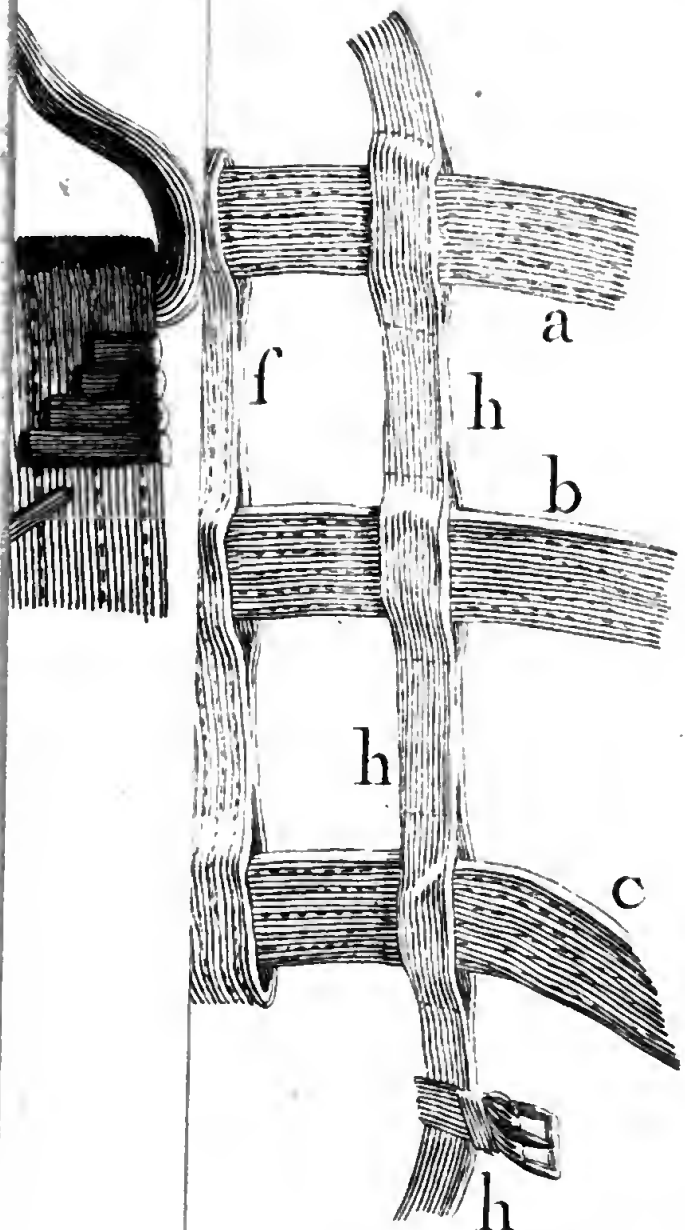

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

PL. V.

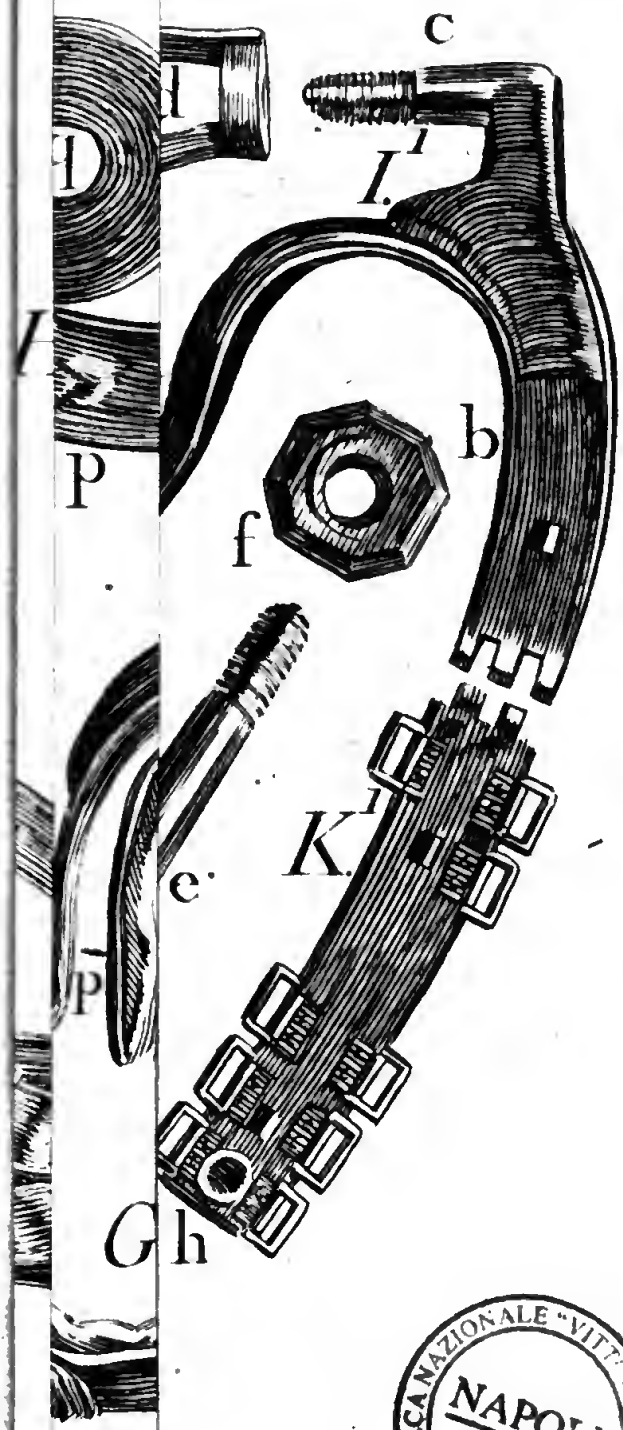

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PL. VI.

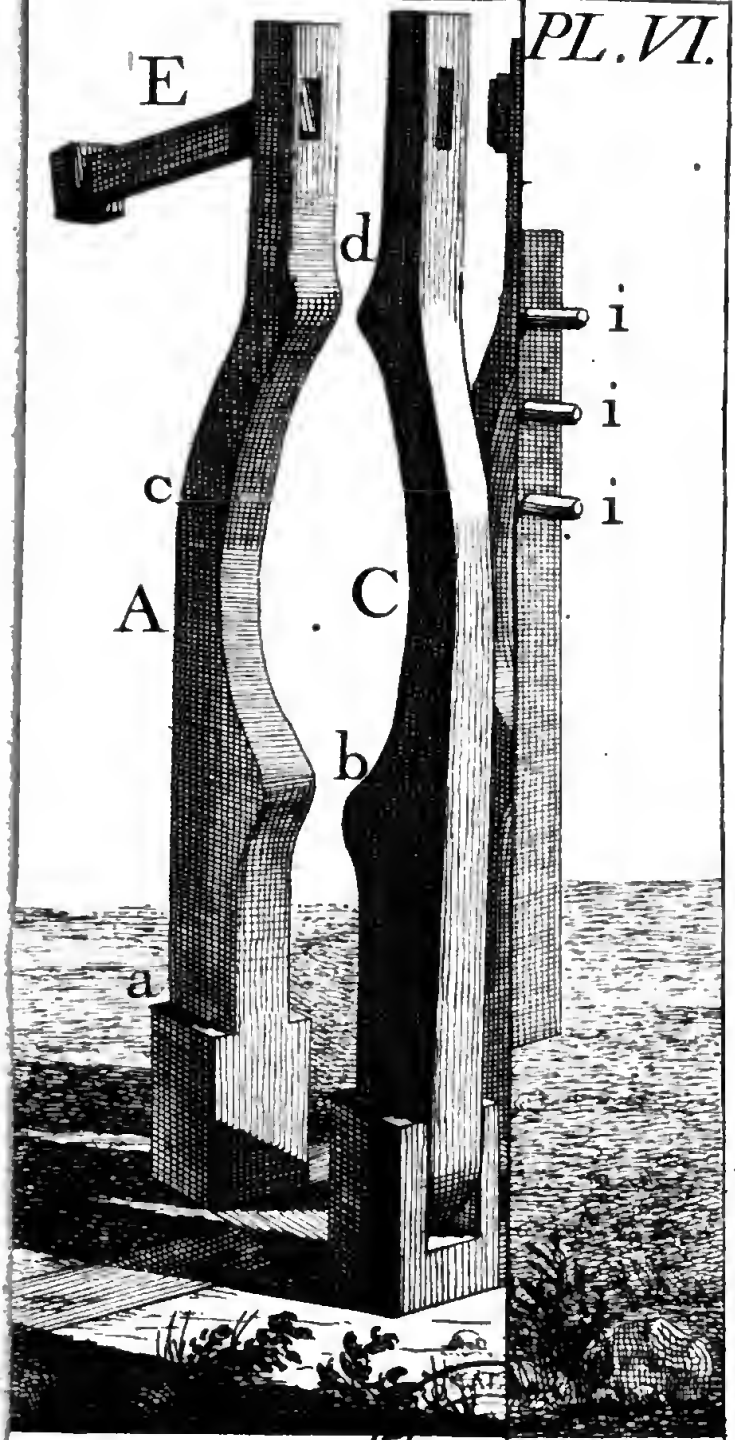

nt de M.r Goiffon.

BIBLIOTECA NAP

PL. VII.

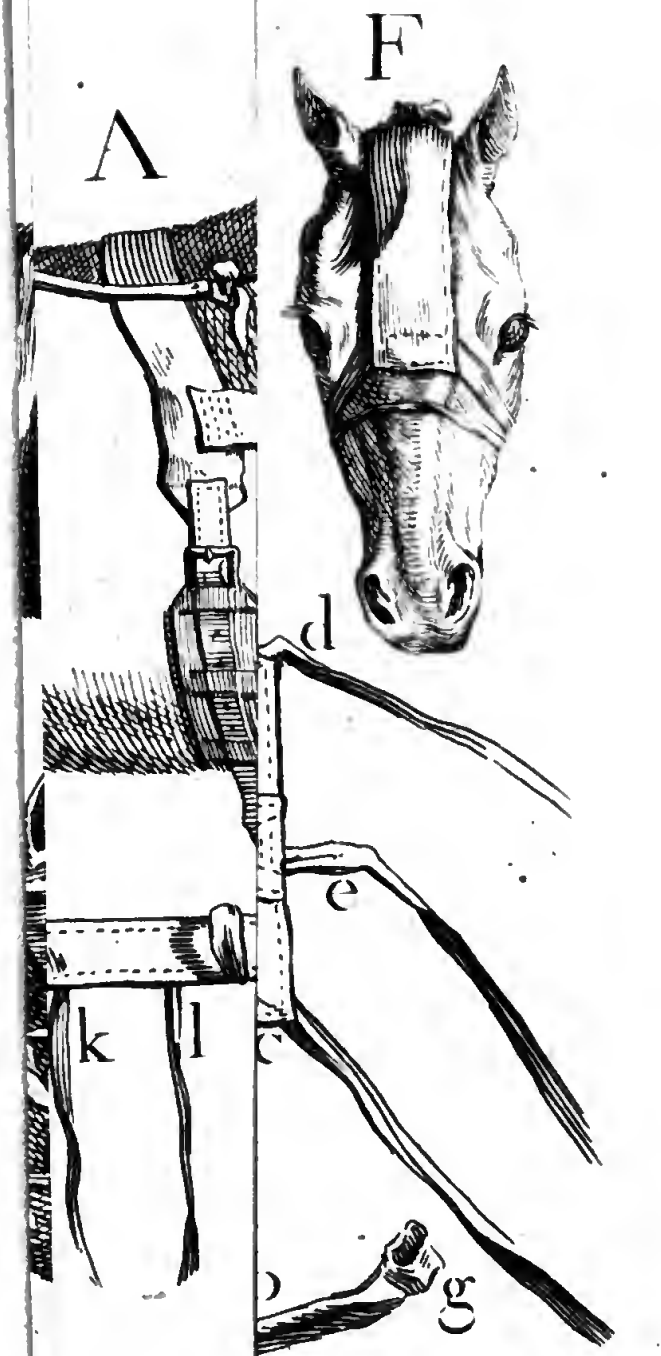

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" · NAPOLI

PL. VIII.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" · NAPOLI

PL. IX.

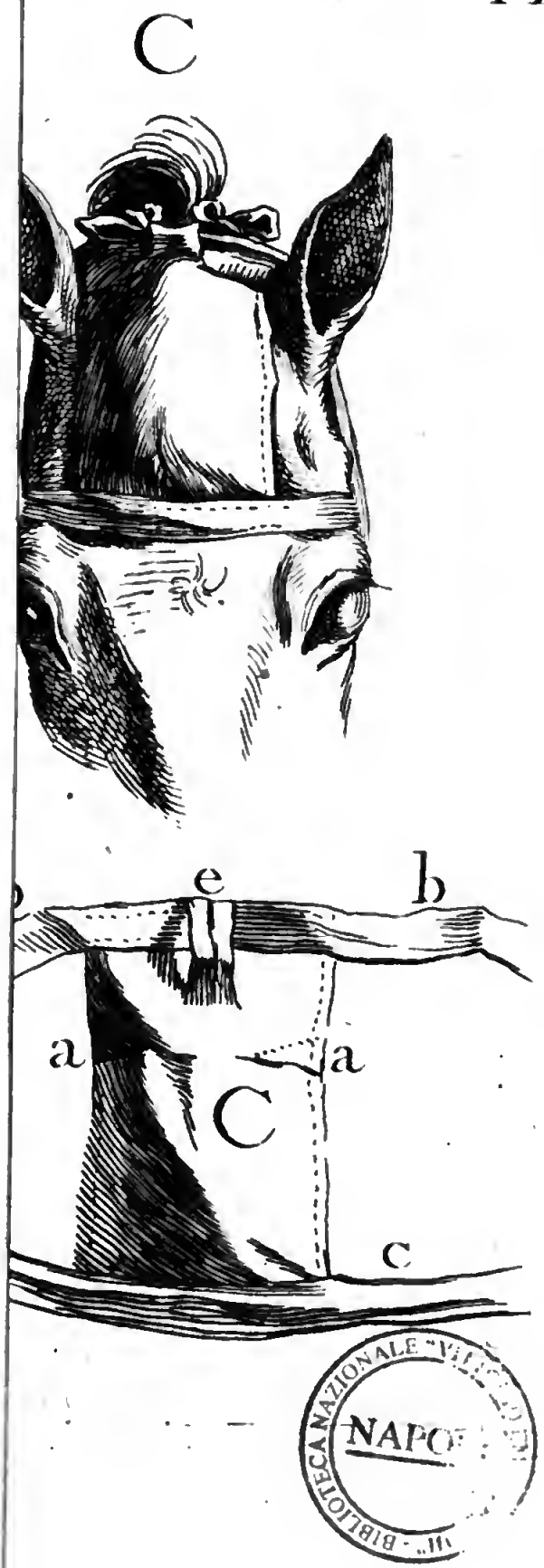

BIBLIOTECA NAZIONALE
NAPO

PL. X.

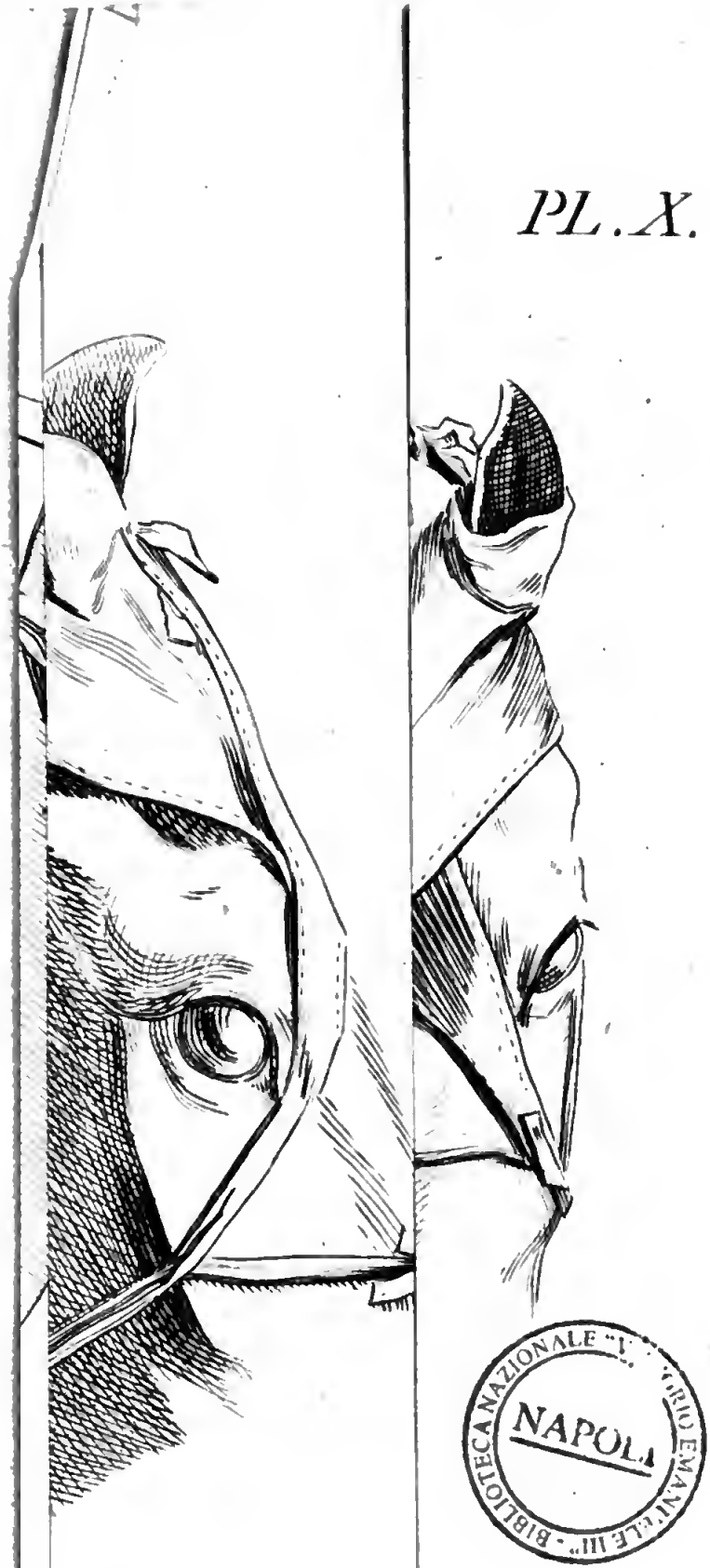

BIBLIOTECA NAZIONALE "V. EMANUELE III" - NAPOLI

PL. XI.

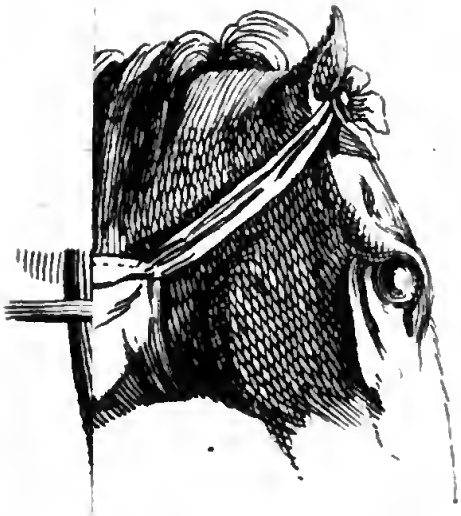

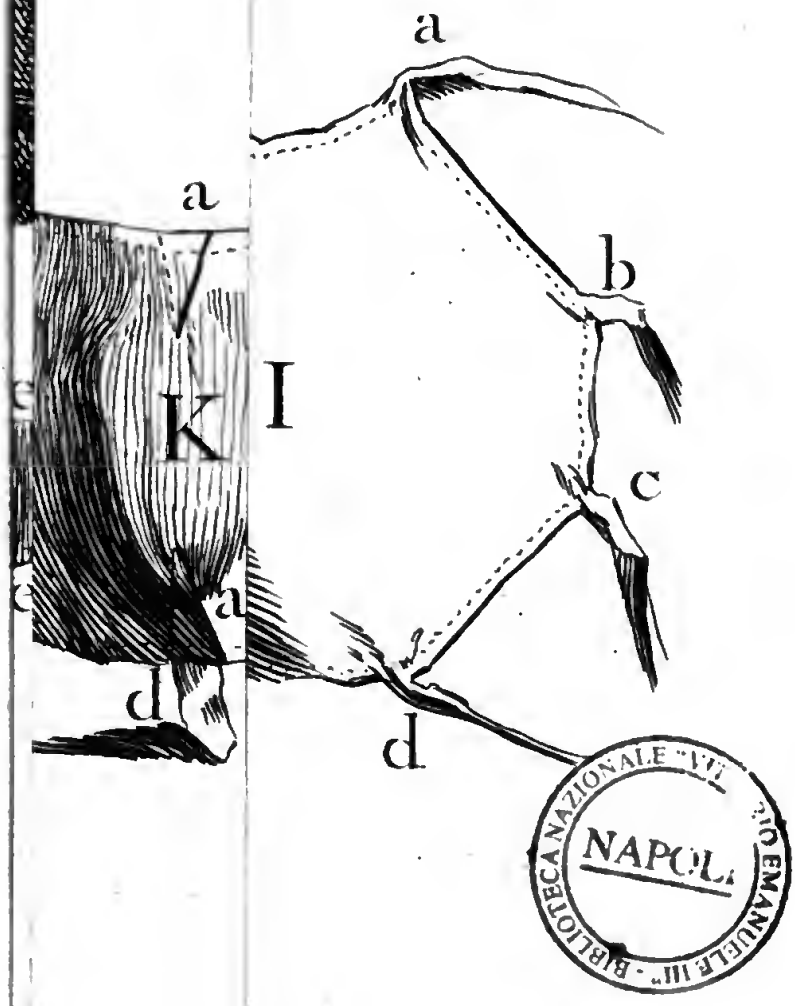

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PL. XII.

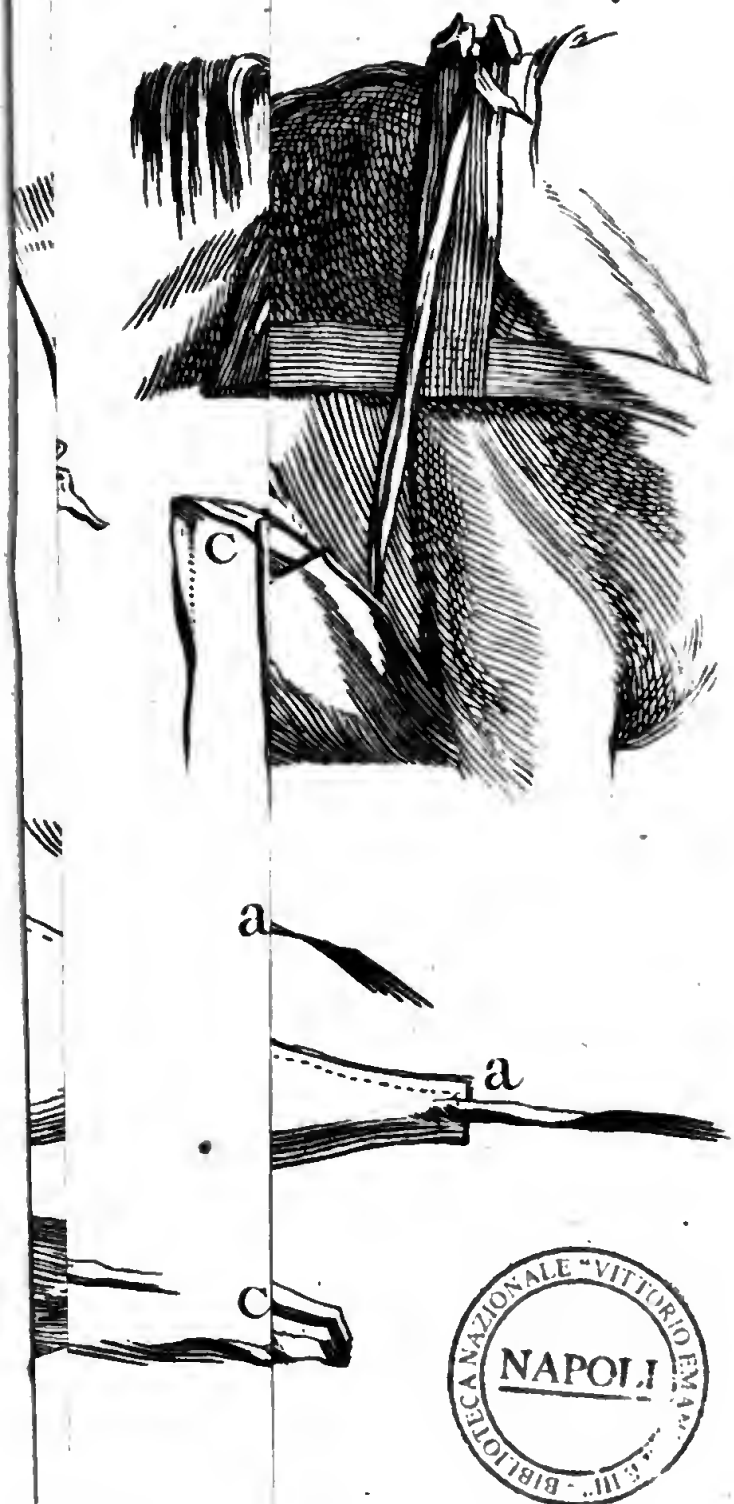

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMA... III" - NAPOLI

PL. XIII.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

PL. XIV.

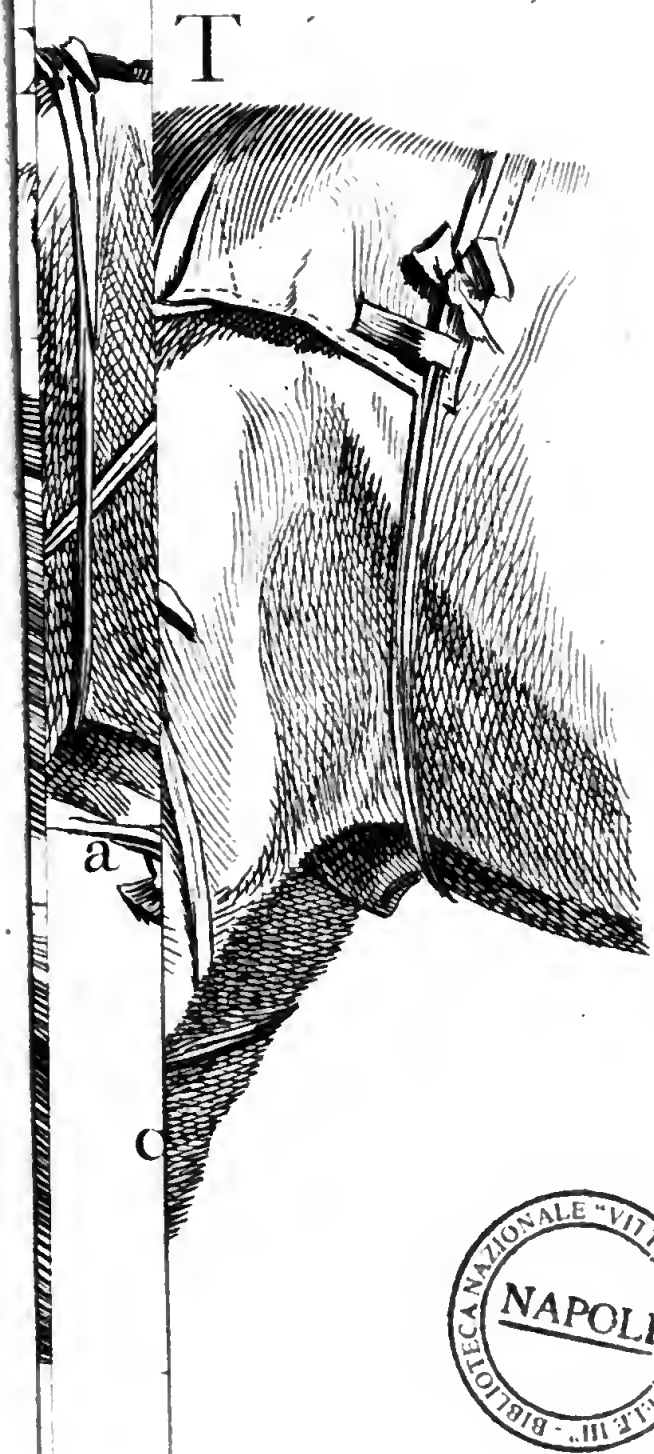

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

PL. XV.

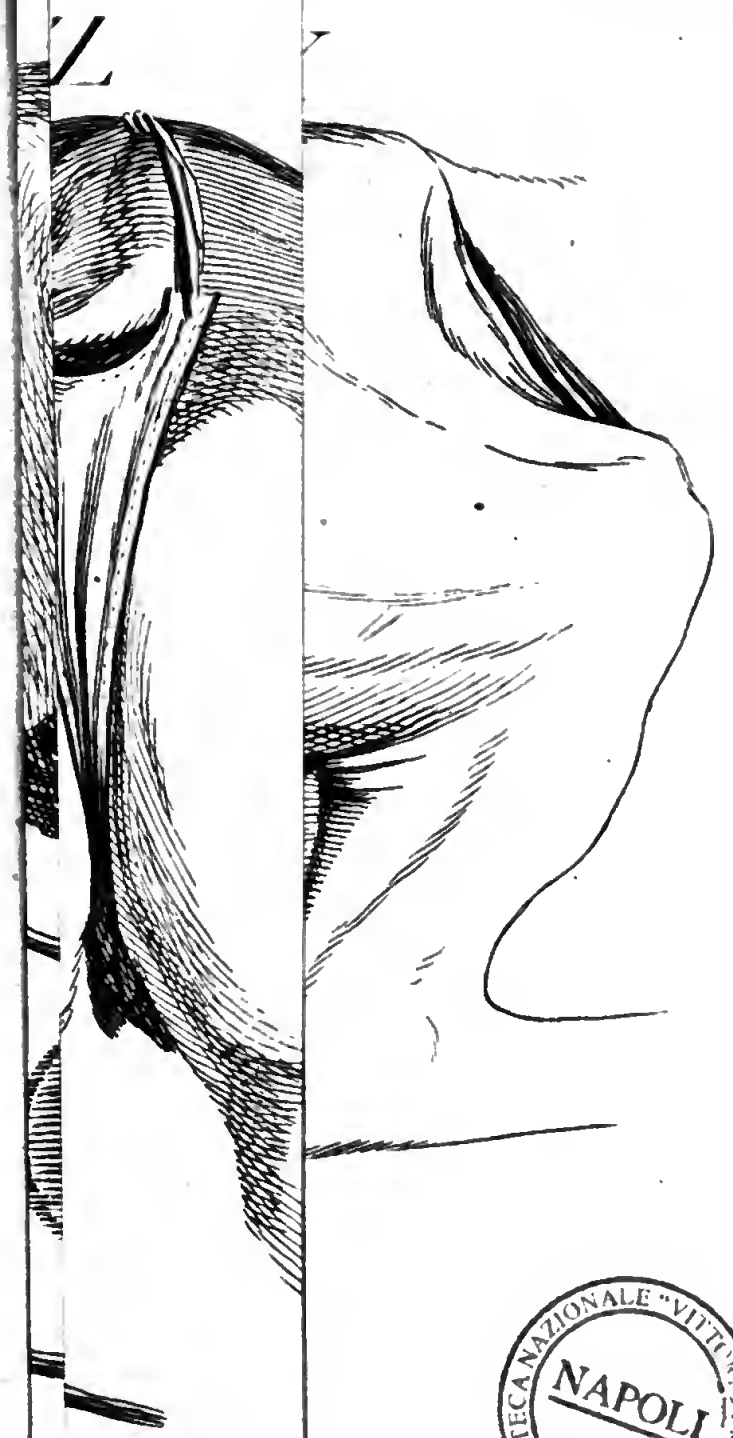

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EM." NAPOLI

PL. XVI.

Æ

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

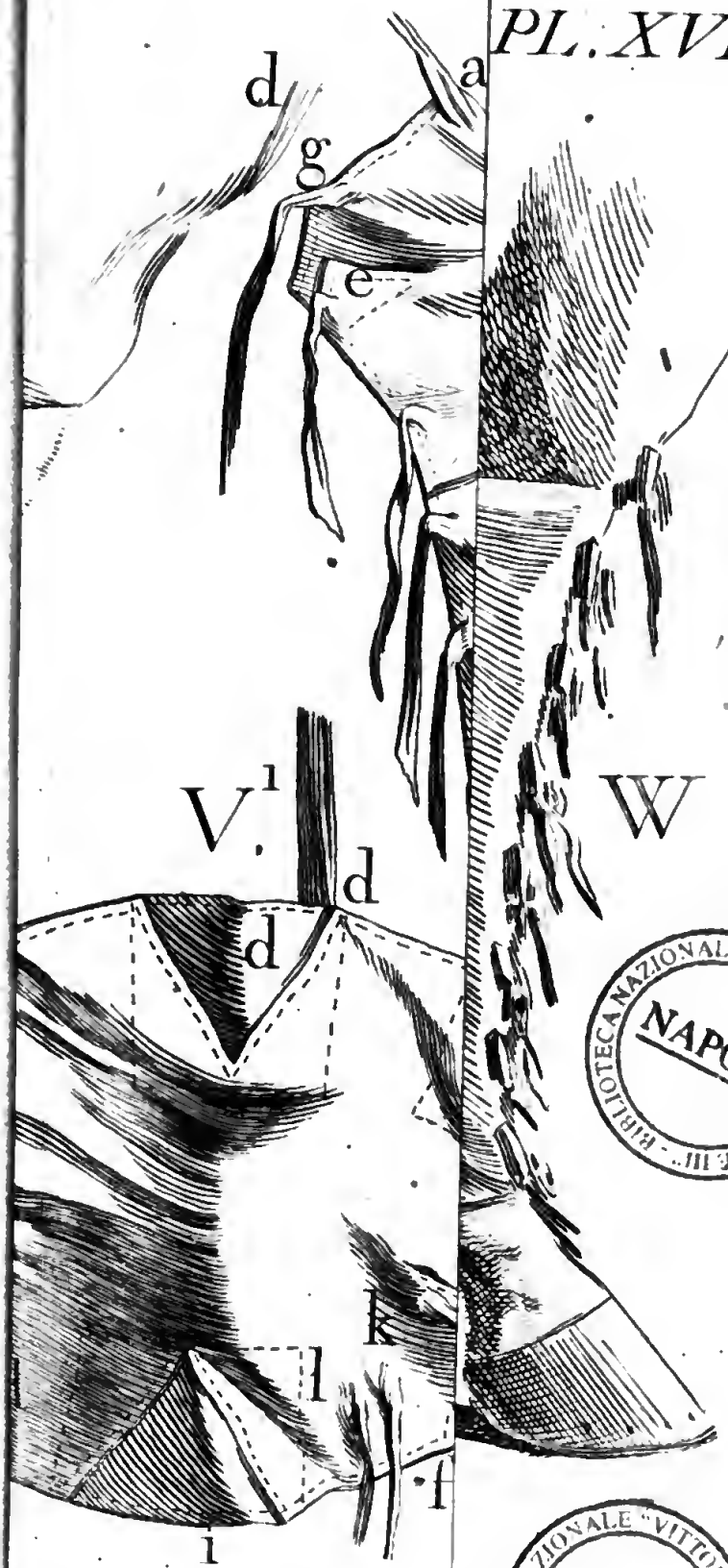

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

PL. XVIII.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI

Par A.F. Vincent Adjoint à M.r Goiſſon.

PL. XIX.

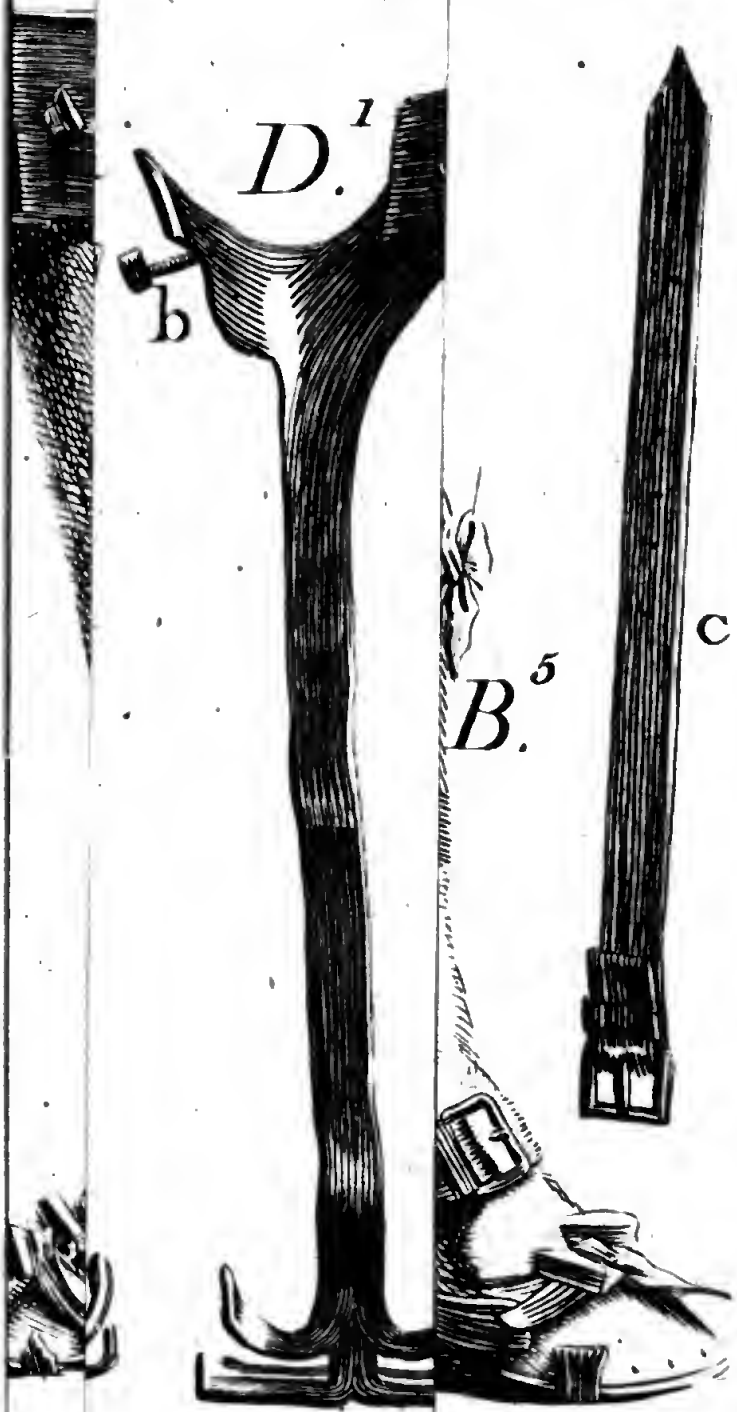

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III"
NAPOLI

PL. XX.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

PL. XXI.

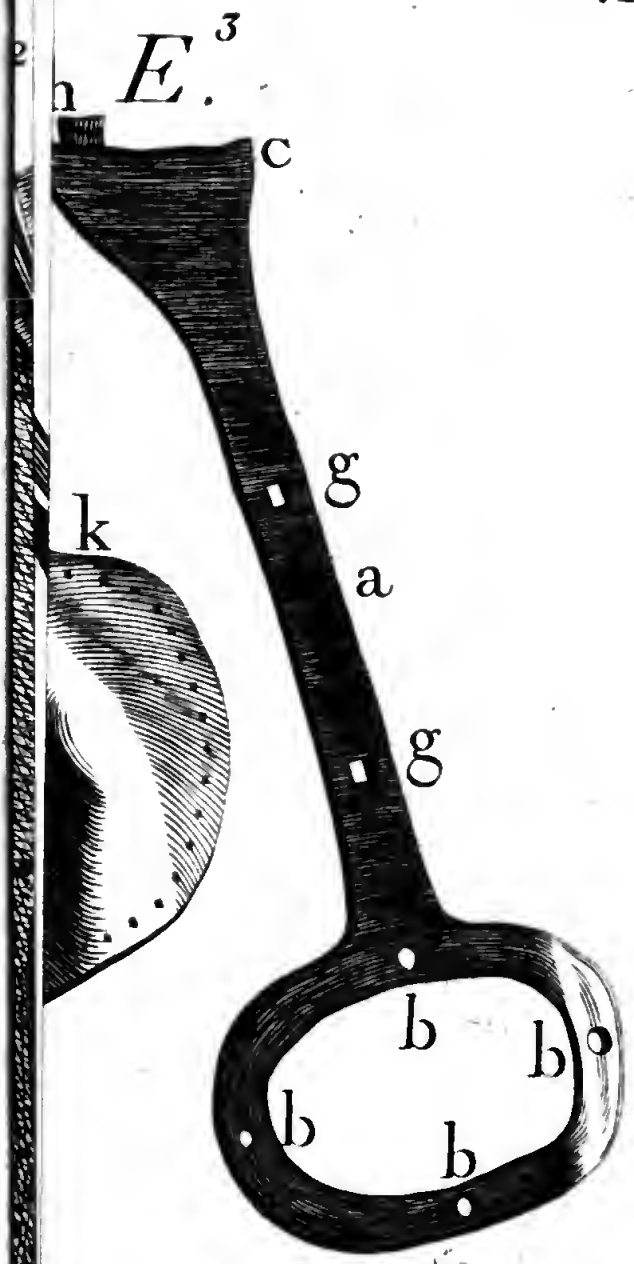

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" - NAPOLI